

Séance plénière  
du Conseil départemental du Haut-Rhin  
le vendredi 18 mars 2016

*La séance est ouverte.*

**M. le Président du Conseil départemental (Éric STRAUMANN)**

Mes chers collègues, je vous invite à vous installer. Si vous voulez bien vous installer, Mesdames et Messieurs.

Chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à cette séance consacrée au vote du Budget Primitif 2016 qui intervient six semaines après notre réunion consacrée aux Orientations Budgétaires.

En fait, depuis le 5 février dernier, rien n'a vraiment changé. Nous vivons toujours dans un monde aussi perturbé et dans un contexte national aussi instable. Et du côté de notre environnement budgétaire, les données restent toujours aussi difficiles à appréhender et aussi délicates à gérer.

Au niveau international, des réponses radicales face aux crises qui secouent nos sociétés, semblent être privilégiées par les citoyens, comme le démontre encore la montée de l'extrême droite chez nos voisins allemands. Mais pendant ce temps, nos dirigeants nationaux continuent à naviguer à vue.

Au plus haut niveau de l'Etat, l'indécision et l'improvisation semblent ainsi être érigées en mode de gouvernement. Et ce n'est pas le remaniement ministériel intervenu depuis notre dernière réunion qui a changé la donne, bien au contraire.

J'en veux juste pour preuve les reculades intervenues très récemment sur la réforme du Code du Travail, ou encore, à l'échelle plus locale, les attermoissements sur le dossier de la centrale de Fessenheim.

A ce sujet, je tiens à remercier Michel HABIG pour son implication dans ce dossier sensible dans lequel on n'hésite pas, du côté de Paris, à jouer avec l'angoisse de 2 000 salariés.

L'un des reflets les plus marquants de cette improvisation permanente que nous fait subir le Gouvernement, restera sans doute la réforme territoriale et son redécoupage incongru de nos régions.

Malgré la bonne volonté évidente affichée par Philippe RICHERT et ses équipes, la démarche visant à donner un nom à la nouvelle région, est en train de tourner à la comédie en mode 2.0. C'était pourtant prévisible : comment peut-on nommer une entité aussi artificielle, n'ayant aucune réalité historique, sociologique ou culturelle ?

C'est pourquoi, je déposerai prochainement avec des collègues, une proposition de loi tendant à donner la possibilité aux grandes régions d'arrêter leur nom après 2017.

Dans cet environnement perturbé que nous connaissons aujourd'hui, je crois pouvoir dire que nous nous distinguons par la permanence de notre détermination à vouloir conduire le vaisseau « Conseil départemental du Haut-Rhin » dans des eaux financières plus paisibles.

Je crois que le BP 2016 en est une bonne illustration. Il s'agit en effet d'un budget d'adaptation à toutes les mutations que nous vivons.

Certaines d'entre elles relèvent de l'évolution normale, et parfois un peu rapide, de notre société. D'autres, en revanche, sont la conséquence de décisions politiques nationales qui nous interpellent sur la réalité du principe de libre administration des collectivités locales, pourtant affirmé par notre Constitution.

Il en est ainsi notamment du financement du rSA dont les modalités restent en discussion avec le Gouvernement.

Nous en attendons évidemment une issue favorable pour les départements. C'est pourquoi, nous proposerons de budgéter aujourd'hui pour 2016, un montant de crédits de 90 M€, soit l'équivalent de celui de 2014, année de référence choisie par l'ADF.

Son président, Dominique BUSSEREAU, considère en effet que c'est à partir de cette année-là que la prise en charge du rSA, prestation décidée et fixée par l'Etat, est devenue insupportable pour la plupart des Conseils départementaux.

Vous l'avez compris, notre budget 2016 est, en quelque sorte, « le budget de tous les défis ».

- Tout d'abord, le défi de la gestion rigoureuse des deniers publics, celle à laquelle nous tenons et pour laquelle nous avons tous été élus. Celle qui nous permettra en 2016 de réduire la dette et l'emprunt. Celle qui préservera également une fiscalité très modérée, la plus faible de la méga région.

Il a fallu ainsi compenser la baisse conséquente des dotations de l'Etat par la réalisation d'économies substantielles. Tous les aspects du fonctionnement de la collectivité ont été concernés.

J'insisterai tout particulièrement sur l'approche très fine qui a été faite de nos besoins en ressources humaines. Ce poste reste stable hors GVT, mais aussi hors augmentation du point d'indice telle qu'annoncée ce jeudi.

Toutes ces économies de fonctionnement permettent au final de préserver un bon niveau d'investissement, puisque celui-ci s'élève à plus de 80 M€, alors que nous pensions devoir le limiter à 70 M€.

L'importance de cet investissement pour nos territoires, pour notre économie et donc pour l'emploi, n'est plus à démontrer.

Deuxième défi à relever, celui de la solidarité et de la proximité comme priorités constantes de nos actions. Notre Conseil départemental se doit en effet d'être présent avec efficacité, aux côtés des Haut-Rhinois à tous les âges de leur vie, mais aussi en cas d'incidents de parcours.

Nous y veillons à travers les crédits inscrits au titre des différents domaines de l'action sociale, mais aussi grâce aux moyens humains mis à disposition de nos concitoyens, dans le cadre de services publics de réelle proximité.

Nous y veillons également à travers une mesure essentielle de solidarité, celle qui consiste à maintenir la gratuité des transports scolaires.

- Troisième défi à relever, celui de l'attractivité de nos territoires, notamment à travers des crédits conséquents dédiés à la culture, au sport, à l'éducation, à l'environnement et à l'aménagement du territoire.

Nous ne pouvons et ne voulons rien lâcher parmi les compétences qui contribuent à ce que chacun puisse s'épanouir, où qu'il se trouve sur le territoire haut-rhinois !

- Quatrième défi enfin, celui du bien le plus précieux dont nous devons tous disposer, celui de la sécurité. Un bien précieux que le Conseil départemental continuera à assurer dans sa sphère de compétence, grâce à des investissements routiers de bon niveau, et à travers son engagement fort dans le fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Après une année de mandature, je pense que nous avons « fait le job ». Nous l'avons même plutôt bien fait, alors que notre assemblée était renouvelée à 70%.

Je dirais même qu'un vent vivifiant souffle dans les voiles du vaisseau Conseil départemental...qui n'a donc rien d'une galère, quoi que certains puissent en dire lorsqu'ils évoquent l'avenir des départements.

Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous, chers collègues, mais aussi l'ensemble de nos collaborateurs et partenaires, d'avoir contribué à ce que cette première année de mandat ait pu se dérouler conformément à notre feuille de route. Et ce, malgré toutes les formes d'instabilité qui ont fait son environnement quotidien.

Nous restons cependant très préoccupés face à un avenir aux contours très incertains, et notamment une année 2017 qui verra l'étau formé par la baisse des dotations de l'Etat et par l'explosion des dépenses sociales, se resserrer encore davantage.

Nous Conseillers départementaux, nous nous sentons parfois comme des navigateurs aux commandes d'un bateau qui doit avancer dans une brume épaisse et sur un océan agité. Nous tenons fermement la barre et nous gardons le cap, malgré des instruments dont la fiabilité est rudement mise à l'épreuve et un équipage très fortement sollicité.

Le vaisseau tangue, mais il ne s'échouera pas. Nous n'échouerons pas, chers collègues !

Au contraire, nous réussirons, car nous prendrons à notre compte cette belle citation de Bertolt Brecht : "Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu."

Et nous continuerons évidemment à nous démenier pour le bien du Haut-Rhin et pour celui des Haut-Rhinois.

Je vous remercie de votre attention.

*Applaudissements.*

Je donne la parole à Raphaël pour l'appel.

*Il est procédé à l'appel.*

### **M. le Président**

Merci. Je donne la parole à la présidente de notre Commission des finances, Lara MILLION, qui a fait un important, un très important travail pour cet exercice budgétaire. Par anticipation, merci pour ce travail. On va t'écouter religieusement.

### **Lara MILLION**

Merci. Nous avons quelques rapports avant de vous présenter le budget. Le premier rapport est la reprise anticipée des résultats cumulés de l'exercice 2015. Évidemment, pour pouvoir vous présenter... non, ce n'est pas cela tout de suite... pour pouvoir vous présenter le budget comme tout à l'heure, il faut bien sûr reprendre les résultats de l'exercice 2015, parce que, si on ne les reprenait pas, on aurait encore pu moins équilibrer les budgets. En sachant que le Compte administratif, nous ne le votons pas aujourd'hui. Nous le voterons au mois de juin. Parce que le temps, évidemment, de faire toutes les vérifications est nécessaire. Ceci étant, nous pouvons d'ores et déjà reprendre des résultats anticipés. Donc, les résultats que nous allons intégrer dans le Budget primitif 2016... Il y a d'abord la section de fonctionnement, où aujourd'hui, nous avons un résultat cumulé. On a un résultat de la section de fonctionnement de 8 M€, 8 275 318,38 €. Il y a un report de plus de 67 M€ et donc un résultat cumulé de 75 445 928,24 €. Cela, c'est pour le résultat de la section de fonctionnement. Le résultat de la section d'investissement : il y a un déficit, mais c'est normal, il y a un déficit de 44 887 220,99 €. Cela, c'est le résultat de l'exercice, auquel il faut rajouter le report de plus de 1 M€. C'est-à-dire que nous avons un déficit de 46 015 637,37 €.

Comment nous reprenons ces résultats ? C'est-à-dire que, sur les plus de 75 M€ d'excédent, nous comblons le déficit de 46 M€. Il nous reste donc 29 M€, un peu plus de 29 M€ d'excédent. Ces 29 M€, on affecte 20 M€ en section d'investissement, parce que, justement, notre ambition, c'est d'avoir une capacité d'investissement et de pouvoir investir au niveau du Département, et nous laissons plus de 9 M€, c'est-à-dire 9 430 290,87 € comme excédent de fonctionnement. Ces chiffres, vous les retrouverez évidemment dans le Budget que je vous présenterai tout à l'heure. Voilà.

### **M. le Président**

Voilà donc, avec un excédent de fonctionnement aux alentours de 8 M€ pour 2015. C'est bien cela ?

### **Lara MILLION**

Tout à fait.

**M. le Président**

On avait, dans le budget initial, 3 M€. Le différentiel s'explique essentiellement par des recettes de droits de mutation, qui sont de 4 M€ plus importantes que ce qui était prévu initialement. Le marché immobilier s'est relativement bien comporté dans le département l'an dernier. On espère qu'il en ira de même cette année, puisque c'est un petit peu une marge de manœuvre, somme toute modeste. Enfin, il vaut mieux que cela aille dans ce sens-là. Voilà. Des questions ? Abstention ? Adopté.

**Lara MILLION**

Bien. Deuxième rapport : c'est la modification des critères du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle pour les communes nouvelles. Je vous rappelle juste que le Département en 2015 a réparti cette dotation pour un montant de plus de 18 M€. Pour 2016, les communes nouvelles seraient pénalisées par ce principe. Donc, nous vous proposons de ne pas remettre en cause ces projets de création de communes nouvelles et donc de modifier ces critères de répartition afin de maintenir leurs dotations pendant trois ans, donc maintenir les montants qu'elles percevaient avant, évidemment, proportionnellement au montant de ce fonds. Si le fonds baisse, évidemment, les montants baisseront. Mais il ne fallait pas pénaliser ces communes nouvelles, bien entendu.

**M. le Président**

Encourager ce type de mariage, et surtout ne pas devenir un prétexte à un éventuel divorce... Raphaël ? ... qui n'est juridiquement pas possible.

**Raphaël SCHELLENBERGER**

Merci, M. le Président. Juste pour souligner : je crois que là, on prouve que, même sur la gestion de nos partenariats avec les autres collectivités, on peut être plus réactifs que l'État qui, là, encore une fois, nous impose des réformes mal préparées, avec des conséquences qui s'avèrent, quand elles vont jusqu'au bout, contre-productives, puisque nombre de communes se retrouveraient, malgré la stabilisation de la DGF, dans une situation financière plus grave après leur fusion qu'avant, si on ne prenait pas cette décision. Je crois qu'avec le recul qu'on commence à voir et auquel vous avez fait allusion, M. le Président, le nombre de cas ne va pas se multiplier dans les prochains mois.

**M. le Président**

Cela, on ne le sait pas, parce qu'à mon avis, des contraintes budgétaires vont devenir tellement lourdes que... En tout cas, est-ce qu'il y a une opposition à cette délibération ? Une abstention ? Adoptée. On poursuit avec la contribution au SDIS.

**Lara MILLION**

Merci. Hier, au bureau du SDIS, j'ai présenté le projet de budget, bien entendu, du SDIS. Vous savez que le SDIS aussi est confronté à des difficultés financières, des difficultés financières dues à plusieurs raisons. C'est pour cela que nous leur demandons de se réorganiser. Nous leur demandons bien sûr d'avoir comme vision principale l'opérationnel, mais de trouver des sources d'économies. Il y aura la mise en place du projet d'établissement. Il y aura une révision du SDACR, qui est piloté

d'ailleurs par Rémy WITH. Ceci étant, si nous ne prenons pas certaines mesures, nous n'arriverons pas à équilibrer le budget du SDIS. Pour cela, nous avons bien sûr une convention, qui était une convention triennale sur trois ans entre le Département et le SDIS. Nous attendons donc ses efforts. Cette convention ne sera qu'annuelle. Cette convention lie le Département et le SDIS et intègre l'augmentation de contributions, parce que nous avons augmenté les contributions de 1 %, que ce soit pour le Département ou que ce soit pour les communes. Donc, dans cette convention, il y a le montant financé par le Département pour le SDIS qui se monte à 23 386 834 €. Par rapport à cette augmentation de 1 % environ plus de 102 000 €.

### **M. le Président**

Des questions là-dessus ? Pour ces trois rapports, on va demander à Fabienne de nous lire les rapports. Et on va formellement passer au vote. D'abord, le premier rapport : la reprise d'anticiper le résultat.

### **Fabienne ORLANDI**

#### **REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS CUMULES DE L'EXERCICE 2015**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- autorise la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 ;
- décide d'affecter de manière anticipée l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de 75 445 928,24 € à la couverture du besoin de financement 2015 de la section d'investissement à hauteur de 46 015 637,37 € (nature 1068 au budget primitif 2016), le solde, soit 29 430 290,87 €, étant inscrit en section d'investissement pour 20 000 000 € (nature 1068 au budget primitif 2016) et en excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 9 430 290,87 € (nature 002 au budget primitif 2016) ;
- précise que le budget primitif 2016, qui est présenté concomitamment, enregistre ces écritures.

### **M. le Président**

Opposition ? Abstention ? Adopté.

### **Fabienne ORLANDI**

#### **MODIFICATION DES CRITÈRES DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE POUR LES COMMUNES NOUVELLES**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide de conserver, pendant trois ans, au profit des communes nouvelles, les montants attribués précédemment aux communes dont elles sont

issues. Le montant ainsi garanti fera l'objet, durant cette période, d'une indexation en fonction de l'évolution du montant global soumis à la répartition.

### **M. le Président**

Opposition ? Abstention ? Adopté.

### **Fabienne ORLANDI**

#### **CONTRIBUTION DEPARTEMENTALE 2016 AU BUDGET DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- fixe la contribution départementale au budget du SDIS, pour l'exercice 2016, à 23 386 834 € (vingt trois millions trois cent quatre vingt six mille huit cent trente quatre euros) ;
- l'inscrit au budget primitif du Département au chapitre 65, fonction 12, nature 6553, programme C 782, opération 46 336 ;
- approuve la convention à conclure avec le SDIS fixant les modalités de versement de cette contribution, jointe à la présente délibération ;
- autorise le Premier Vice- Président du Conseil départemental, M. Rémi WITH, à signer la convention.

### **M. le Président**

Merci. Maintenant, Lara, la grosse partie de cette première Commission.

### **Lara MILLION**

Le Power Point va arriver. Fantastique ! Comme l'a dit notre Président, le contexte économique est dégradé et c'était une équation difficile. Il y a presque un an, on va dire onze mois, lorsque nous avons tous été élus, une équation difficile était devant nous. Effectivement, la baisse des dotations de l'État – on en parlera encore tout à l'heure –, la hausse des dépenses sociales. Et nous nous sommes tous dit qu'il fallait faire face ensemble. Nous avons retroussé nos manches et nous y sommes allés parce que nous sommes des élus responsables, que nous avons été élus pour faire face aux difficultés. Peut-être pas autant, quand même, parce qu'il y a des moments où cela a été beaucoup plus simple. Mais nous faisons face et nous allons vous le prouver. C'est vrai que c'est un budget de tous les défis.

Comme le second slide, je vous rappelle ce que nous avons dit en orientations budgétaires il y a quelques semaines. Tout d'abord, un niveau de recettes très insuffisant, bien sûr, et ce mur budgétaire de 30 M€ à franchir. C'est vrai que, le Président l'a dit tout à l'heure, nous sommes une collectivité territoriale qui relève du principe de libre administration. Mais l'État essaie clairement de nous étouffer financièrement. Car, aujourd'hui plus que jamais, on ne nous finance plus le RSA, les dépenses sociales – on en parlera tout à l'heure. Plus que jamais, en plus, la collectivité



territoriale, le Département, est une collectivité de proximité, garante d'une égalité territoriale, n'oublions pas, et surtout garante de la proximité et des solidarités. Les habitants, les citoyens souffrent, bien sûr, et nous devons être là pour garantir ces solidarités le plus justement possible. On parlait aussi de libre administration. Rapidement, je vous rappelle qu'il y a encore quelques années, nous avions la possibilité d'augmenter plusieurs taux de fiscalité. Nous avions la taxe d'habitation, nous avions la taxe professionnelle, nous avions la taxe foncière. Aujourd'hui, nous n'avons plus cela, nous n'avons plus que la taxe foncière, c'est-à-dire des marges de manœuvre, une impulsion dynamique des taux et de la fiscalité, évidemment, restreintes à la taxe foncière. Oui, l'État nous prend, comme vous pouvez le voir, 14,05 M€ encore en 2016. C'est un total de plus de 33,9 M€ depuis 2014. On continuera en 2017 pour la résorption du déficit national. C'est quand même ce qu'ils affichent pour la résorption du déficit national. Nous pourrions voir tout à l'heure que je ne vois pas où ce déficit national va diminuer, surtout avec les récentes informations que nous avons eues de l'État. Je rappelle aussi, et Rémy WITH le dira tout à l'heure, qu'aujourd'hui, nous avons dû faire des choix concernant les contrats de territoires de vie, alors que l'État vient de créer au niveau départemental une dotation, une nouvelle dotation, cela vient de nous arriver. L'État donne 7 M€ sur le département du Haut-Rhin, 7 M€, une dotation d'investissement, alors qu'on nous prend 14 M€. On nous prend 14 M€, ensuite on donne 7 M€ au niveau du Préfet dans le Haut-Rhin en disant aux communes : « Venez, on vous donne 7 M€. » Pourquoi on ne nous les laisse pas ? Parce que nous, on avait les CTV, on avait les PIL : c'est quelque chose de très intéressant, toujours avec cette garantie de territoire. Eh bien, non : on est un peu, non pas le Père Noël, l'État, mais le lièvre de Pâques. Mais en nous prenant plus de 14 M€ cette année.

De surcroît, on peut voir le slide suivant, je ne vais pas vous refaire toute la démonstration que nous avons faite lors des orientations budgétaires. Mais quand même, les trois allocations individuelles de solidarité aujourd'hui, c'est 168 M€. Et l'État ne finance qu'une petite partie, ne compense qu'une petite partie, et nous sommes aujourd'hui à 92,1 M€ de manque à gagner en faveur des solidarités, c'est-à-dire que c'est le citoyen qui paie bien sûr cette différence, alors que, par exemple, sur le RSA, c'était une compétence transférée de l'État.

Autre chose : la priorité du Département est bien entendu aussi les collèges. Nous avons, depuis 2008, une dotation départementale, nous recevons une dotation départementale d'équipement des collèges de 3,9 M€, qui a été gelée depuis 2008. C'est-à-dire que l'État nous verse 31,2 M€ de dotations, alors que nous, dans cette période-là, nous avons investi pour les collèges 152,3 M€.

Il a fallu, avec toutes ces données, avec cette équation difficile, il a fallu faire des choix. C'est ce que nous avons tous fait, les collègues élus, l'administration, beaucoup de réunions, d'abord sur la section de fonctionnement, parce qu'il fallait trouver des marges de manœuvre financières, ensuite sur l'investissement. Vraiment, je voulais vous dire merci. Merci parce que, bien sûr, seule, avec le Président, on ne serait pas allés loin si vous n'aviez pas tous contribué à cet effort collectif.

Oui, il a fallu s'adapter, et nous avons aujourd'hui un budget opérationnel de 700 M€. Je vous montrerai après le montant total du budget, plus de 870 M€. Mais le budget opérationnel aujourd'hui est de 700 M€, parce qu'évidemment, on y enlève le remboursement d'emprunts, les amortissements, etc. Donc, aujourd'hui, nous investissons financièrement, par rapport à la solidarité, par rapport à toutes les compétences et par rapport à l'investissement, pour un montant de 700 M€ dans le département. Oui, il a fallu s'adapter, et d'abord en interne. Des économies en interne et un effort sans précédent : 2 M€. 2 M€, avec une optimisation des organisations. C'est vrai qu'on peut se dire, 2 M€, on pourrait faire plus. Mais les structures existent, cela ne se fait pas comme cela du jour au lendemain, bien sûr. Il a fallu véritablement travailler le poste de ressources humaines. On sait très bien que le poste de ressources humaines augmente chaque année : c'est ce

qu'on appelle le GVT. Chaque année, il y a une augmentation automatique. Donc, il a fallu, bien entendu – et ce n'est pas Pierre BIHL qui me dira le contraire – travailler sur tout ce volet de ressources humaines, et en plus, on touche à de l'humain. Quand on touche à de l'humain, c'est encore plus difficile, parce que, bien sûr, on n'est pas comptable. Ce budget, ce n'est pas un budget comptable. C'est un budget de gestion financière, c'est un budget, là aussi, d'investissement, de création, de solidarité, et on touche évidemment à de l'humain. Donc, il y a eu la baisse des effectifs, il y a eu la maîtrise des dépenses d'énergie, la diminution des frais de reprographie. Alors voilà, point par point, touche par touche, on a essayé de diminuer chaque poste que nous pouvions diminuer. La baisse des moyens dédiés au cabinet : je ne pense pas qu'il y en a beaucoup qui aient fait cela. Nous, le cabinet du Président, il y a eu une baisse des moyens. Il y a aussi une baisse de la communication. On entend souvent dire : « Ah, la communication. » Eh bien, nous, il y a une baisse de la communication aussi, d'un montant quand même de 164 000 €. La mutualisation du parc auto et une coopération renforcée avec le Bas-Rhin, parce qu'il faut supprimer les doublons – c'est ce que nous avons fait, avec le déploiement de nouvelles stratégies, l'ADT et l'ADIRA.

Il était aussi important que nous soyons une collectivité qui reste aux côtés de ses partenaires, aux côtés de ses partenaires, c'est-à-dire les associations, c'est-à-dire les communes, les EPCI, c'est-à-dire les établissements sociaux, le SDIS bien sûr et les autres. Plus de 275 M€ aux tiers, comme on appelle cela, une collectivité qui accompagne, qui aide évidemment sur notre champ de compétences.

Et puis, nous sommes là pour cela. C'est-à-dire, encore une fois : nous avons été élus parce que nous portons un projet. Le projet, c'est le citoyen. Le projet, c'est tout le monde : les collégiens, les usagers de la route, le maintien à domicile des personnes âgées. On sait que c'est quelque chose de très important. L'accompagnement des personnes handicapées, la sécurité des personnes et la prévention des risques. Voilà, notre projet, c'est cela. Quand nous allons à côté de toutes ces personnes qui sont dans l'attente, il faut bien sûr leur expliquer que nous, c'est dans le bon sens, nous ne faisons pas de clientélisme, parce que nous ne sommes pas élus pour cela, mais nous sommes élus pour être garants de cette solidarité au niveau du département.

Oui, nous avons demandé des efforts, là aussi, bien sûr, comme on le disait en interne, on a demandé aussi des efforts à nos associations – j'en parlais tout à l'heure, des efforts, nous avons diminué quelques subventions, bien sûr, toujours avec, en discussion, en explication, et aussi un effort auprès du citoyen. Je l'ai dit aux orientations budgétaires et j'aimerais vraiment le redire : on n'augmente pas la fiscalité par bonheur. Il n'y a aucun élu qui va aller, demain, dans son canton en disant : « Super ! On a augmenté la fiscalité. Quel bonheur ! » Non, vraiment. Mais il faut faire des choix responsables. Les choix responsables, c'était une fiscalité en augmentation, mais très modérée, parce que nous connaissons les difficultés des citoyens aujourd'hui. + 0,7 point, c'est-à-dire en moyenne 12 € par foyer. Nous sommes aujourd'hui le taux le plus faible de l'ACAL. Nous allons passer de 12,47 à 13,17. Nous serons encore dans les derniers en taux le plus faible à l'ACAL. Le Président le disait tout à l'heure : il y a d'autres Départements qui augmentent de façon assez importante leur fiscalité. Nous, nous avons fait le choix d'une fiscalité modérée.

Ce n'est pas lorsque nous faisons une gestion de rigueur et une bonne gestion budgétaire qu'il faut augmenter l'emprunt. Ce serait complètement suicidaire. Bien sûr, ce serait sûrement très bon en com de dire qu'on fait tant et tant d'emprunts et on investit beaucoup. Mais après, faut-il encore pouvoir le rembourser. Donc, c'est pour cela qu'aujourd'hui, nous avons une dette départementale en nette diminution. Nous sommes passés de l'encours de la dette de 494 M€ en 2015 à 438 M€ pour 2016. Une baisse de l'encours de la dette. Et nous prévoyons de faire un emprunt de 20 M€, une prévision budgétaire de 20 M€ en 2016. Donc, là aussi, nous faisons attention à notre ratio

d'endettement, parce qu'une collectivité qui se respecte et une gestion qui se respecte, c'est bien sûr aussi par rapport à la dette. Du coup, on se compare. Quand on se compare, on voit la dette publique. Vous voyez la dette publique : aujourd'hui, on est à 2 103 Mds€ fin 2015. Moi, je ne comprends pas, je ne comprends pas cette gestion de l'État. Je pense qu'on n'a pas le droit de céder à la tentation de la démagogie, du clientélisme et, en plus, à la tentation électorale. Hier, nous apprenons – c'est bien –, nous apprenons que – c'est bien peut-être pour le fonctionnaire –, mais nous apprenons que les fonctionnaires vont être augmentés au 1<sup>er</sup> juillet de 0,6 % et au 1<sup>er</sup> février 2017 de 0,6 %, c'est-à-dire une hausse de 1,2 %. Juste, entre parenthèses, c'est 750 M€ pour l'État. C'est sûr que, comme cela, on va résorber le déficit public. En plus, pour le Conseil départemental, on ne l'a pas budgété, je tiens quand même à vous le signaler. C'est 215 000 € pour 2016 cette année, et c'est 820 000 € en 2017 qu'il va falloir trouver. Or, c'est bien de dire : « On augmente de 1,2 », mais qui finance ? L'État, donc le citoyen par rapport évidemment à l'État. Mais pour les collectivités territoriales aussi. Je pense que ce n'était pas le moment de cliver encore plus le public et le privé, surtout aujourd'hui qu'il faut faire tous des efforts. Voilà, je pensais que c'était important de vous le dire.

### **M. le Président**

Il y a des élections en 2017.

### **Lara MILLION**

Certes, M. le Président. Mais c'est quand même fou d'en arriver là. C'est quand même... Je vois aujourd'hui tout le monde prendre le bon sens, tout le monde sait qu'il y a des difficultés. Et voilà, on continue.

Oui, nous avons voulu préserver l'investissement. Nous pensions effectivement, il y a quelques mois, pouvoir préserver 70 M€ d'investissement. Vous avez été nombreux, les collègues, à dire : « Attention, il y a les entreprises, les PME, il faut privilégier l'investissement ». Donc, nous avons développé et trouvé des économies pour pouvoir avoir un autofinancement. Aujourd'hui, nous pouvons dire que ce budget est un budget d'investissement également, parce que nous mobilisons 81,6 M€ pour l'investissement. Pour les aides aux communes : 20,23 M€.

Donc, c'est important aujourd'hui de respecter tous nos engagements, de développer comme on le peut nos compétences par rapport évidemment à nos compétences obligatoires et nos compétences partagées. Ces efforts que nous avons faits, les efforts, les économies en interne, les choix responsables, nous permettent justement de préserver cela.

Tout à l'heure, tous les collègues vont présenter leur politique, évidemment, par rapport à leur commission. Donc, ils rentreront dans le détail de chaque commission par rapport à leur politique annuelle. Je pense que c'est très important. Aujourd'hui, je vais juste vous parler rapidement des montants que nous consacrerons dans le budget. C'est-à-dire qu'aux côtés des Haut-Rhinois à tous les âges de la vie, en faveur des solidarités, ce sont 376,51 M€. Les aînés : 80 M€. Personnes en situation de handicap : plus de 98 M€. Famille et protection de l'enfance : plus de 84 M€. RSA et insertion : 107 M€. Et l'habitat, où nous allons prioriser les aides à la réhabilitation thermique et les logements sociaux : 4,92 M€. Voilà pour la solidarité.

Une des priorités, je n'arrête pas de le dire, ce sont les collégiens. Nous nous sommes rendu compte, comme on l'évoquait tout à l'heure, que bon nombre des collèges doit être rénové. Il y a

une vraie rénovation à faire. Tous les collègues élus vont évidemment dans leurs collèges, moi dans les collèges de mon canton.... Parfois, quand on arrive dans certains collèges, on est quand même assez étonné de certaines conditions. Nous avons un réel travail à faire sur le niveau de la rénovation des collèges. C'est pour cela que c'est une des priorités aussi, plus de 77 M€, pour que nos collégiens aient les meilleures conditions de travail et de réussite. Nous avons tous décidé ensemble de la gratuité des transports scolaires. C'est vrai que nous aurions pu la rendre payante, rendre les transports scolaires payants. Nous avons décidé d'un commun accord de ne pas le faire. Pourtant, nous aurions gagné sûrement... Dans la négociation qui nous attend avec la Région, nous aurions gagné plus de 1 M€. Mais il était important de sauvegarder cette gratuité de transports scolaires. Quand je parle évidemment des collèges, tout le monde me le rappelle à chaque fois et c'est important : le bilinguisme, le bien manger et le manger local dans les cantines. Évidemment, on en a parlé encore ce matin.

39,71 M€ pour l'attractivité et l'aménagement du territoire, qui sont expliqués dans les slides qui suivent. C'est-à-dire 7,25 M€ en faveur de la culture et du patrimoine – on en parlera tout à l'heure. La culture, diversifiée, de qualité, je crois que c'est le plus important. 3,2 M€ en faveur du sport : ce sont plus de 800 clubs aidés, ce sont plus de 100 000 licenciés, 1 200 associations que nous aidons.

20 M€ pour l'aménagement du territoire. Nous parlions tout à l'heure du contrat de territoire de vie. Voilà l'explication en montant. 8,9 M€ pour le tourisme et 0,3 M€ pour la coopération transfrontalière, avec un partenariat actif avec nos voisins allemands et suisses.

Nos routes : beaucoup de kilomètres de voirie, n'est-ce pas, Alain GRAPPE ? Beaucoup de kilomètres de voiries. Même avec 31 M€, et pourtant c'est un budget très important, même avec 31 M€ pour des routes belles et sûres, il va falloir faire avec. Mais c'est vrai que c'est aussi pour nous... La sécurité sur les routes, c'est aussi une de nos priorités. Il y a aussi, bien sûr, l'extension du réseau des pistes cyclables, dont on parlera tout à l'heure.

Plus de 14 M€ en faveur de l'environnement et de la montagne. Nous sommes quand même un acteur majeur dans le domaine de l'eau, la préservation des ressources et la gestion des rivières et des barrages.

Le SDIS, je vous en parlais tout à l'heure : plus de 23 M€, avec la révision en profondeur.

Et un budget total de 874 412 075 € pour le Département du Haut-Rhin pour l'année 2016. Voilà à quoi ressemble le budget. Vous avez évidemment les dépenses de fonctionnement pour un montant de 689 068 781,87 €, avec des amortissements pour 59 M€, des recettes de fonctionnement de plus de 689 M€. Les dépenses d'investissements – évidemment, tout cela est équilibré grâce à l'amortissement des 59 M€, mais grâce aussi aux excédents que nous avons reportés par rapport au compte administratif –, des dépenses d'investissement pour un montant de plus de 245 M€.

Oui, c'est un budget opérationnel, c'est un budget de bon sens. Encore une fois, merci à tous, parce que nous y sommes arrivés pour 2016. Le chemin est encore long pour 2017, avec les baisses, encore une fois, de dotations, avec les augmentations avant les présidentielles. On ne sait pas, peut-être que demain, il y aura d'autres augmentations, on ne sait jamais. Je voulais véritablement aussi faire une mention particulière au service des finances, M. BETTER, le directeur, et tous ses collègues, parce que cela a été un travail très important, en lien bien sûr avec tous les services. Ils ont créé un PPI avec vous, un plan pluriannuel d'investissement. Il n'existait pas, ce plan pluriannuel d'investissement. Il existait par direction, mais pas au niveau global. Nous avons

aujourd'hui une vision globale des choses, pour pouvoir préparer au mieux l'avenir. Nous avons relevé ce défi cette année. Merci encore à vous.

### **M. le Président**

Merci. On remercie aussi le directeur général des services, qui a coordonné l'ensemble de ce travail. Merci beaucoup à toi, Lara, pour ce budget. Est-ce que vous avez des questions sur ces grandes masses budgétaires ? Raphaël ?

### **Raphaël SCHELLENBERGER**

Merci, M. le Président. Une petite intervention. M. le Président, mes chers collègues. Si le vote du budget est le temps fort de la vie politique d'une collectivité, nous vivons aujourd'hui un tournant pour le Département à plusieurs titres. D'abord, ce budget est l'aboutissement d'une année d'assimilation du fonctionnement de notre collectivité par une assemblée neuve à plus de 70 %. Je pense qu'il faut mesurer l'ampleur de ce changement pour comprendre l'implication quotidienne des 34 élus départementaux. Ce budget est aussi le premier budget à prendre en compte d'importants changements imposés par la loi NOTRe, que ces changements soient déjà en application comme pour certaines compétences volontaires ou que nous ayons à les connaître d'ici 2017, comme par exemple pour les transports. Ce budget nous permet donc d'anticiper certains mouvements de fond.

Ce budget, c'est d'abord et surtout un budget d'austérité. Une austérité qui n'est pas de notre volonté, mais liée à la fois à la volonté du gouvernement d'opérer un mouvement de recentralisation sans précédent depuis 1982, tout en affirmant jour après jour son incapacité à proposer des solutions utiles ou efficaces pour redresser la situation économique de notre pays. Son incapacité, encore une fois, avec la proposition de loi El Khomri, à légiférer dans le seul intérêt de la France et de son développement, cette incapacité qui s'est révélée devant des considérations électorales, des lobbys qui lui sont trop proches. Avec tous ces éléments, nous avons dû et su proposer et réagir devant l'urgence budgétaire que la baisse des dotations et l'augmentation du RSA nous font connaître. Moratoire de deux ans sur tous les projets, baisse des subventions. Il faut du courage à une nouvelle assemblée pour assumer des choix aussi rigoureux. Ce courage, c'est celui d'anticiper sur les problèmes financiers, de donner un coup de frein pour préserver notre capacité à agir dans le futur. Bien sûr, ce courage sera peut-être parfois difficilement compris par nos partenaires, qui voient leurs subventions diminuer, qui voient nos exigences augmenter. Mais les voilà eux aussi confrontés à notre dure réalité de service public : faire plus avec moins. C'est ce que nous faisons dans nos compétences en régie. C'est normal que nous demandions le même effort à nos partenaires. Avec ces choix, nous nous positionnons résolument dans une position de gestionnaire, de bon gestionnaire, agissant en bon père de famille.

Mais ce coup de frein budgétaire ne suffit pas. Et je ne parle pas seulement de l'effort supplémentaire à venir pour la préparation du budget 2017, mais notre nécessité de ne pas être seulement des gestionnaires. Un budget n'est pas seulement de l'arithmétique ; c'est aussi le reflet de choix et d'orientations politiques. Notre rôle d'assemblée dans la collectivité est bien sûr d'être responsable, de bien gérer. Il est aussi celui de définir des orientations et des ambitions pour le territoire.

Alors, aujourd'hui, nous sommes tous dans l'attente de la présentation et de la discussion d'un plan pluriannuel d'investissement départemental agrégé. Car nous avons besoin de lisibilité, besoin de

savoir ce que nous pourrons faire et quand nous pourrons le faire. Car bien qu'équipé, notre territoire souffre encore de nombreux besoins, qu'ils soient routiers, en collèges, tu l'as très bien dit Lara, ou pour les propres locaux du Département qui ne reflètent pas seulement sa sobriété.

Je souhaite pousser un peu plus loin la réflexion, car ce PPI dont j'attends une présentation de façon impatiente n'est en fait pas une fin en soi. Il n'est qu'un outil. Si notre priorité budgétaire est de favoriser notre capacité d'investissement pour soutenir l'économie locale, améliorer nos équipements pour en réduire le coût et en augmenter le niveau de services, cela doit être affirmé, mais cela n'en donne pas davantage de sens à nos investissements. Les programmes d'investissements sont d'abord au service d'un projet politique pour le territoire. Ce projet politique, je crois qu'est venu le temps de le formaliser, après un an de mandat, car il n'est pas de meilleur moment que celui des troubles pour verbaliser un cap et le poursuivre. Il s'agit de définir ce cap, de pouvoir l'afficher formellement pour donner du sens à notre action et ensuite le décliner avec tous les outils de la collectivité, le PPI et le budget en étant. Je pense que ce n'est pas idéaliste comme mode de fonctionnement, c'est juste exigeant. Quand je constate la situation dans laquelle nous mène le gouvernement qui navigue à vue depuis quatre ans, j'en deviens certain que c'est la seule façon de faire de la politique de façon raisonnable.

Ce cap, il est venu le temps de le définir. Notre assemblée, qui connaît maintenant bien le fonctionnement de la collectivité, la loi NOTRe, cette grande région manifestement trop grande, dont pour preuve personne n'arrive à énoncer de nom, tout cet environnement crée pour nous une opportunité. Quels outils pouvons-nous mobiliser pour le développement de notre territoire, qu'il soit économique, éducatif, culturel ? Quel rayonnement pour notre département, à l'international ? Quelle capacité à offrir à nos jeunes un avenir heureux ? Quelle ambition pour le bilinguisme et notre culture alsacienne ? Surtout, quel choix en matière de rapprochement avec notre collectivité sœur du Bas-Rhin ? Comment ancrer notre Alsace sur le plan institutionnel aussi dans l'innovation propre au XXI<sup>e</sup> siècle ?

Pour répondre à toutes ces questions et avec comme point de départ le vote de ce budget, je vous propose de produire dans les six prochains mois un projet départemental. Ce projet, je vous propose que nous nous y attelions tous autour du groupe majoritaire qui fonctionnerait en intergroupes pour organiser les travaux. C'est donc un point de départ de cette réflexion qui repositionnera notre nouvelle collectivité au centre du jeu dans le territoire que je soutiens ce budget, en quelque sorte, en première étape gestionnaire qui nous permettra de définir un projet politique avant d'en décliner les outils, parmi lesquels le PPI prendra une place primordiale. Merci.

## **M. le Président**

Merci Raphaël. Nicolas.

## **Nicolas JANDER**

M. le Président, mes chers collègues. Je reprends en quelque sorte la balle au bond de Raphaël. Le groupe UDI et indépendants, composante de la majorité départementale autour d'Éric STRAUMANN, participera avec plaisir avec nos partenaires du groupe Uni pour le Haut-Rhin à la réflexion pour l'élaboration d'un projet pour l'ensemble du territoire du département, département qui, je le rappelle, n'est pas l'addition simple de nos 17 cantons. Nous travaillerons ensemble en

intergroupes pour l'élaboration d'un plan pluriannuel agrégé pour les investissements futurs, car c'est quelque chose qui nous préoccupe toutes et tous.

Le Président a épuisé, dans son propos introductif, toutes les formules du champ lexical de la navigation en haute mer. Donc, je resterai en ce qui me concerne très terre-à-terre, puisque je suis élu d'un territoire rural. Je n'ai pas dit que j'étais un bon paysan. Nous saluons tous les efforts réalisés par Lara MILLION et les services pour équilibrer un budget de fonctionnement dans le contexte que nous connaissons qui nous a été exposé il y a quelques instants. Donc, nous saluons le fait que le défi ait été relevé, et brillamment relevé.

Aujourd'hui encore plus qu'hier, je l'ai déjà dit, chaque euro dépensé doit être utile à nos concitoyens. Et je constate que c'est le cas avec la politique du transport scolaire gratuit pour nos collégiens. C'est un exemple parmi d'autres.

Dans la période de crise que traverse le pays depuis plusieurs années, les investissements privés se font plus rares. Donc, je me réjouis de ne pas ajouter de la crise à la crise en stoppant ou en diminuant de façon exagérée les investissements du Département. Je l'avais dit : il faut se concentrer sur les investissements et choisir les plus structurants pour nos territoires, les plus porteurs d'avenir, ce qui est le cas dans ce budget primitif avec le déploiement – et c'est un exemple que nous citons – du très haut débit sur tout le territoire d'ici 2022.

Enfin, il nous paraît important de rester les interlocuteurs et partenaires privilégiés de nos communes et de nos comcom, afin qu'elles puissent elles aussi continuer à investir ce qu'elles ont pu faire par le passé grâce à l'effet levier que constituaient les aides du Département. Nous devons continuer à œuvrer pour la solidarité territoriale, notamment avec les communes rurales qui, je le rappelle, représentent quelque 80 % du territoire. Pour reprendre une formule qui a été utilisée par Raphaël SCHELLENBERGER à l'instant, la politique du Département ne saurait – on en a tous conscience – se limiter à une arithmétique financière. Je vous remercie.

## **M. le Président**

Yves.

## **Yves HEMEDINGER**

M. le Président, mes chers collègues, avant d'aller plus loin dans la position que j'aurai par rapport à ce budget, j'aurai deux questions à poser. La première, c'est qu'on parle d'augmentation de taxe foncière. Mais il y a une augmentation qui est à peu près passée inaperçue, sauf pour celles et ceux qui vont être amenés à la payer. C'est l'augmentation du taux départemental de la taxe d'aménagement, qui passe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 de 1,12 à 1,9 %, c'est-à-dire 69,64 % d'augmentation. Cela va grever fortement toutes celles et tous ceux qui vont déposer des permis de construire en 2016. J'aimerais savoir quelle est la recette escomptée pour le budget départemental pour cette année 2016.

Deuxième point. On nous parle d'économies et d'efforts considérables qui ont été faits, et c'est vrai d'ailleurs, sans doute, sur le fonctionnement pour parvenir à boucler le budget qui nous est proposé aujourd'hui. J'aimerais bien savoir, mais j'ai l'impression d'avoir la réponse d'ailleurs : est-ce que l'on compare le budget primitif 2015 au budget qui nous est proposé aujourd'hui 2016 ? Ou est-ce que l'on compare en termes d'effort ce qui a été réalisé et effectivement consommé en 2015 par

rapport à ce qui est proposé en 2016 – ce qui serait d'ailleurs beaucoup plus transparent et surtout beaucoup plus pertinent pour qu'on puisse véritablement évaluer les efforts réellement faits par rapport à ce qui a été fait en 2015 ? J'aimerais bien avoir la réponse sur ces deux points. Merci.

### **M. le Président**

Marie-France.

### **Marie-France VALLAT**

Merci, M. le Président. Lors de la présentation des orientations budgétaires, je m'étais déjà prononcée quant aux efforts très importants qui ont été réalisés pour maîtriser ce budget de notre collectivité et éviter de creuser le déficit de celui-ci. Je ne rentrerai pas dans la question de politique nationale dans cette assemblée. Néanmoins, je pense que ce déficit résulte aussi d'une politique moins soucieuse du maintien d'un équilibre budgétaire, probablement parce que la situation était plus facile précédemment. En tout cas, la dette importante qui a été relevée est également un des aspects... un des problèmes que nous avons à relever aujourd'hui et qui limite les marges d'action. Par ailleurs, il faut également relever – et c'est noté dans le document que nous avons reçu – que l'évolution de la fiscalité date également des années 2010 et 2011 et que celle-ci a également des conséquences importantes sur notre budget. Même si cela est rappelé fréquemment dans notre instance, l'incidence de la hausse des dépenses de solidarité, en particulier du reversement du RSA et de la diminution de la dotation globale de fonctionnement, est indéniable. Les dépenses de solidarité représentent près de 43 % de notre budget. Bien sûr, il faut régler la question de ce versement du RSA, qui constitue une difficulté majeure en raison de son évolution et de la référence de 2008 qui a été prise en compte. Il n'empêche, je l'ai déjà dit, l'évolution des autres dépenses de solidarité obligatoires, familles, enfants, seniors et handicap, ne va pas être neutre dans les années à venir. Il va falloir être inventif pour maintenir la qualité de vie de nos concitoyens et les offres de services, [ce qui] va être une gageure. Je suis donc très satisfaite de lire que notre assemblée s'inscrit dans le maintien de la proximité et de la solidarité. Je sais que les choix budgétaires sont difficiles, leur arbitrage et leur priorisation appartiennent au groupe majoritaire, même si les discussions dans les commissions se font véritablement. Je tiens à le dire. J'apprends que cette discussion, qu'une discussion concernant le **PPI** aura lieu en intergroupes. J'espère que l'extension à la seule élue socialiste que je suis dans cette assemblée sera autorisée. En tout cas, je ne fais pas miens tous les arbitrages de ce budget, et je m'abstiendrai donc.

### **M. le Président**

Lucien.

### **Lucien MULLER**

M. le Président, merci. Je n'ai pas préparé d'intervention, mais, comme beaucoup d'entre vous, j'ai travaillé, j'ai été pratiquement présent à toutes les commissions quand on a travaillé sur ce budget. Si, au cas par cas, effectivement, on peut peut-être ne pas être d'accord sur une décision qui a été prise, moi aussi, j'ai des décisions comme cela, je l'admets. Mais il faut souligner le travail qui a été fait, parce qu'on aurait très bien pu se gargariser en disant : « On n'augmente pas notre budget, notre taux de 0,7 point, donc on maintient la fiscalité tout en continuant à vivoter de cette



manière. » Mais, au contraire, on a fait ce choix, ce qui nous rassure un petit peu, je dis bien un petit peu, parce qu'il n'y a rien qui est gagné, pour pouvoir quand même financer de l'investissement, et surtout, l'augmentation nous permet, contrairement à l'État, de rembourser une partie de notre dette. Je crois aussi que cette option qui est prise est une bonne option. Maintenant, il est vrai qu'à l'avenir, il faudra voir ce que ça donnera avec le RSA et tout cela. Mais je pense effectivement qu'avec les taux que nous avons... Et la décision qui a été prise est une bonne décision. Je l'ai déjà dit et je le redis : je voterai bien sûr ce budget.

### **M. le Président**

Merci Lucien. Lara va répondre sur des aspects techniques. Simplement, pour cette question des taux, on aurait pu augmenter de 14 %, dire qu'on compense la baisse de l'État. J'ai les Départements voisins qui augmentent tous de 2 points, enfin de deux chiffres. On a souhaité rester extrêmement modérés dans cette évolution, parce qu'on sait bien que le pouvoir, que nos concitoyens sont dans une situation économique difficile, que le pouvoir d'achat aujourd'hui ne progresse pas. Il ne faut pas perdre de vue qu'à l'avenir, que ce soit le gouvernement, les discussions avec l'État porteront aussi sur la mobilisation du potentiel fiscal. Aujourd'hui, si on nous prend 14 M€, si on prend plus qu'ailleurs, c'est parce qu'on nous dit : « Vous avez des taux trop faibles. » Il faut faire aussi attention à l'effet induit de taux vraiment trop faibles. C'est une décision nationale. Je pense que, quelle que soit la couleur politique du gouvernement, chacun va essayer de tendre à une mobilisation d'une moyenne de potentiel fiscal par un souci d'égalité ou d'égalitarisme, peu importe, mais c'est une préoccupation dont il faut tenir compte. Lara, si tu veux répondre plus techniquement, on peut revenir plus politiquement si tu veux après.

### **Lara MILLION**

Je vais faire les deux sinon. Je rigole ! Je répondrai aux questions d'Yves sur la taxe d'aménagement. Effectivement, nous l'avons tous votée il y a quelques mois. On était là, on était tous là, on l'a votée. C'est passé de 1,12 à 1,90. Effectivement, c'est une augmentation, comme tu l'as dit. Ceci étant, aujourd'hui, elle va... Déjà, on est dans la moyenne nationale. On était largement inférieur. Cela ne doit pas nous consoler, mis au moins on est dans la moyenne nationale. C'est le premier élément de réponse. Pour 2016, la prévision est de 6 M€, 6,1 M€, mais je rappelle que cette taxe d'aménagement est affectée aux espaces naturels sensibles, et qu'aujourd'hui, les espaces naturels sensibles, c'est une affectation. La taxe d'aménagement sert à cela, d'accord ? Les espaces naturels sensibles aujourd'hui, nous payons, nous, Département, 7 M€. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, la taxe d'aménagement ne couvre pas ce que nous payons pour les espaces naturels sensibles. Voilà la première réponse.

La deuxième question, c'était : est-ce qu'on a comparé le BP 2016 au BP 2015 ? Cela, quand même ! Pas à moi ! Évidemment, ce qui est important, c'est la réalisation, bien sûr. Quand on voit... Évidemment, article par article et chapitre par chapitre, ce qu'on a prévu en 2015, ce qu'on a réalisé, en sachant que le compte administratif n'a pas encore été voté... Donc, on a encore des vérifications à faire. Mais il est clair que, évidemment, cette comparaison, c'est une comparaison par rapport au CA. Mais, dans cette comparaison, il y a aussi des augmentations sur la section de fonctionnement. Évidemment, par rapport à l'APA par exemple, il y a des augmentations par rapport au CA et une augmentation du budget quand même. Parce que les augmentations des dépenses sont là, le RSA est là, l'APA est là, etc. Les recherches d'économie ont été faites sur les dépenses ou nous avons des possibilités de diminuer ces dépenses. Voilà mes réponses techniques.

**M. le Président**

Pour la taxe d'aménagement, effectivement, il y a une évolution, mais le contribuable paye une fois au moment du dépôt du permis de construire. Beaucoup de Départements maintenant sont au maximum de 2,5 %, simplement parce qu'il faut trouver les recettes. Les communes aussi encaissent cette taxe à hauteur de 4 %... 5 %, c'est le maximum. Ma commune, on était tout de suite immédiatement passé à 5. À Colmar, on est à 4 sur 5, par exemple. C'est un choix politique qui a été fait à un moment donné. Nous, on ne mobilise de loin pas... Si on est à 4, 4/5<sup>e</sup>, à 80 % à Colmar par exemple, vous mobilisez 80 % du plafond. Nous, c'est un tout petit moins. Mais on ne peut pas dire que c'est une évolution pour le contribuable puisqu'il le paye d'un coup au moment où il dépose le permis, cela ne varie pas d'un exercice à l'autre. Ensuite, cela concerne d'ailleurs, sur les grands projets, je crois que c'est au-delà de 100 m<sup>2</sup> d'augmentation ou d'extension, très souvent on nous demande des mesures compensatoires, des zones aussi qu'on finance permettent d'offrir ces mesures compensatoires. De toute façon, il ne faut pas se faire d'illusions : d'ici trois, quatre ans, tous les Départements seront à taux de 2,5 %. C'est un mouvement général qui... D'ailleurs, les communes aussi progressivement veulent voir... elles atteignent toutes les 5 %. C'est l'un de nos derniers leviers fiscaux, malheureusement.

**Rémy WITH**

Mais, Président, avec une contrepartie, une obligation de faire des ENS.

**M. le Président**

Effectivement, il y a une obligation en face d'investir dans de l'environnement, ce que nous faisons d'ailleurs largement plus par rapport à ce qu'on encaisse. On paye pratiquement le double à destination des dépenses d'environnement. Je ne sais pas si on a répondu à toutes les questions ? C'est bon ? C'est bon.

**Yves HEMEDINGER**

Au moment de... Je vais donner une explication de mon vote. C'est vrai que je suis un peu embêté. J'ai beaucoup réfléchi pour choisir ma position que je vais avoir aujourd'hui. Bien sûr, j'aurais pu voter contre le budget. Avec la hausse de la fiscalité... On a beau dire, on enrobe cela un peu en matière de com. On dit 0,7 point. Cela va faire quelques euros en plus par habitant. Il n'empêche que c'est 5,6, 5,7 % d'augmentation et que cela se rajoute à quelque chose qu'on a certes voté, mais qui ne supposait pas à l'époque l'augmentation des taxes foncières, c'est-à-dire la taxe d'aménagement. Quand même pour le contribuable, cela fait plus, plus, plus, à un moment où les gens – j'y reviendrai – en ont vraiment ras-le-bol de payer toujours plus d'impôts parce que, tout simplement, ils n'ont pas les moyens d'en payer toujours plus. J'aurais pu voter contre aussi parce qu'il y a quand même une baisse assez significative du soutien aux associations sportives, culturelles, sociales, dans certains cas. Souvent, les mêmes associations viennent vers les collectivités et vers les mairies pour nous dire que le Département nous baisse, la Région parfois aussi. Compenser, évidemment, ce n'est pas possible. J'aurais pu le faire aussi parce que le budget, qui n'est pas un budget important pour le bilinguisme, même si j'espère qu'on y reviendra lors de la modification, est également en baisse, alors que dans la grande région, on a véritablement intérêt au contraire à promouvoir ce type de budget. Et on peut regretter qu'il soit plutôt en baisse. Mais on peut espérer que la baisse ne soit que passagère. J'aurais pu également voter contre parce qu'il y a

une baisse du soutien aux communes. La suppression des PIL, alors qu'il avait été expliqué ici à diverses reprises que... enfin la suppression des PIL pour certaines communes... que c'était indispensable pour le soutien à l'activité économique. Je pense que l'activité économique, on en a encore grandement besoin aujourd'hui, plus que jamais d'ailleurs. J'espère que cela ne pèsera pas trop sur justement la situation de nos entreprises du bâtiment et des travaux publics, parce que ce serait créer du RSA dans un deuxième temps, s'il devait y avoir des licenciements massifs. On sait que le secteur souffre dès à présent. J'arrête mon inventaire là, parce que je suis conscient des difficultés, de la situation qui est très difficile et que ce ne serait pas raisonnable ni responsable d'être le monsieur Plus que je ne veux pas être ici, parce que chacun doit prendre effectivement – c'est un mot que j'ai entendu à diverses reprises aujourd'hui –, chacun doit prendre ses responsabilités, chacun doit être raisonnable et chacun doit être conscient de la situation très difficile, bien sûr, dans laquelle nous sommes.

Alors, j'aurais pu aussi voter pour, parce que, cela a été dit, un certain nombre d'efforts – du coup, je donne mon vote – ont été faits, et cela a été dit par divers collègues. Je m'y associe totalement parce qu'il faut dire que cela n'était pas évident. Le travail qui a été fait est très important, très périlleux, très difficile. Mais il a été fait. Il faut le saluer. On a également supprimé un certain nombre de doublons dans les agences économiques, dans les agences touristiques. C'est très bien. La politique de contrôle, également, du RSA pour mieux gérer l'argent public va également totalement dans le bon sens, et on ne peut que s'en réjouir. De même que le maintien et le développement de certaines politiques avec lesquelles je suis en accord total vont dans le bon sens. Tout cela aurait pu parfaitement m'amener à voter pour.

Mais j'ai décidé de me prononcer avec mes convictions, avec mes engagements, avec ma déontologie, et il ne faut vraiment rien chercher d'autres dans mon vote d'abstention aujourd'hui. Tout simplement parce que je ne me sens pas le droit de faire quelque chose que je n'avais pas annoncé aux électeurs qui ont voté il y a à peine un an pour moi, et même à la limite de faire l'inverse de ce à quoi je m'étais engagé. Je m'étais, entre autres, engagé à ne pas augmenter la fiscalité. Je ne l'avais pas fait à la légère, parce qu'on se souvient tous ici des documents qui nous avaient été distribués, aux uns et aux autres, vantant la situation plutôt positive du département. On nous avait dit : « Faites attention dans vos projets, ne vous engagez pas à soutenir des projets qu'on n'aurait pas les moyens de payer ». C'est vrai, on nous l'a dit. Mais personne ne nous a alertés en disant... Personne d'entre nous n'a d'ailleurs fait campagne en disant : la situation dramatique l'était déjà, puisqu'on donne l'impression aujourd'hui que la situation est devenue... s'est aggravée ces derniers mois, cette dernière année. Ce n'est pas vrai. Le problème de financement du RSA, les baisses de dotations de l'État, la situation dans laquelle sont les Départements... C'était déjà le cas avant. Mais à aucun moment, on n'a été amené à dire que la situation était terrible et qu'on serait amené à demander des efforts supplémentaires aux contribuables. Sinon je n'aurais sans doute pas mis cela dans mes engagements et je serais beaucoup moins gêné aujourd'hui d'avoir la position que j'ai aujourd'hui.

Au-delà de ma personne, parce que je crois qu'en politique, il faut toujours être conséquent avec ce qu'on dit, pour moi, un engagement c'est quelque chose auquel je n'entends pas déroger, quelle que soit la situation, parce que cela va au-delà de la solidarité. Quand on s'engage à quelque chose, il faut respecter ses engagements. Il y a trop de gens qui nous disent : mais les politiques ne font pas ce qu'ils disent et quand ils sont élus, ils font l'inverse de ce pour quoi ils ont été élus. Je ne souhaite pas m'inscrire là-dedans et je ne le ferai pas.

Mais au-delà de ma personne, c'est la situation économique du département qui m'inquiète, la situation économique des ménages, la situation économique des entreprises. Je crois qu'il faut

arrêter d'augmenter sans cesse les taxes. C'est de la folie. Il faut arrêter d'augmenter la fiscalité. On n'en peut plus, les gens n'en peuvent plus, les entreprises n'en peuvent plus. C'est le choix de ne pas augmenter la fiscalité qui est un choix responsable. C'est possible. J'appartiens à une collectivité, Colmar, qui subit les mêmes désengagements de l'État, qui subit les mêmes augmentations de dépenses obligatoires, qui subit les mêmes contraintes et qui, néanmoins, a fait le choix, depuis quatre ans – c'est pour cela que je n'ai pas l'habitude de voter des augmentations d'impôts, je ne l'ai quasiment jamais fait et je ne l'ai pas fait depuis quatre ans. Je n'ai pas envie de déroger à cette règle-là. Il y avait sans doute des pistes à trouver pour parvenir à cet objectif. Notamment, pourquoi faire toujours du contribuable, en l'occurrence ici le contribuable haut-rhinois, une variable d'ajustement ? Pourquoi ne pas résister à ce qu'on nous impose ? Pourquoi faire payer le contribuable haut-rhinois à cause des errements de l'État ? Je crois que ce qui est fait en matière de... pour le RSA, ce qui était annoncé et ce qui est fait, ce qui a été proposé, va dans le bon sens, parce que cela montre qu'on résiste et qu'on n'accepte pas le diktat venant de Paris et qu'on n'accepte pas de faire payer ici localement aux Haut-Rhinois les problèmes liés à la politique nationale. Je crois qu'il y a moyen de résister à cela. Je pense que c'était faisable.

Pour toutes ces raisons-là, j'ai choisi, en conscience et par rapport à mes engagements et par rapport à la vision de la fiscalité que j'ai, de m'abstenir sur ce budget.

## **M. le Président**

Rémy.

## **Rémy WITH**

Je voudrais apporter un petit élément de réponse. J'entends très bien M. HEMEDINGER, son explication. Nous sommes tous, je pense, dans la situation de ne pas vouloir augmenter. Évidemment, on ne le fait pas avec plaisir. Lara MILLION l'a dit tout à l'heure. Je rappellerai quand même que le Département du Haut-Rhin n'a pas augmenté ses impôts pendant plusieurs années consécutivement précédemment, malgré la baisse des dotations qui avait commencé, malgré les dotations du social qui n'étaient pas au rendez-vous par l'État, parce que nous pensions que chaque année, cette progression du déficit de couverture par les dotations de la dépense sociale allait peut-être en diminution. Malheureusement, cela s'est toujours aggravé, cela a toujours augmenté. Donc, même aujourd'hui, nous faisons un budget 2016 : personne ici n'est en mesure de dire quelle sera l'incidence du social en 2017, quel sera le contrecoup de l'explosion du RSA en 2017. Nous espérons tous, à l'heure qu'il est, qu'il soit moindre que ceux qu'on a connus en 2016, pour pouvoir maintenir un budget à peu près acceptable. Mais cela, les meilleures prévisions ne peuvent pas le dire aujourd'hui. Donc, je crois qu'il faut aussi parfois relativiser. C'est vrai que, pendant quelques années, nous avons essayé de ne pas toucher à la fiscalité, tout en nous disant qu'on allait pouvoir absorber ce manque de l'État, et pouvoir passer ce cap difficile qui ne durera peut-être que quelques années. Malheureusement, cela perdure, et c'est là que, maintenant, nous sommes devant les difficultés. Le moindre contrecoup a des incidences budgétaires. Il va falloir que l'on déploie une énergie féroce pour trouver les économies pour y faire face.

Ensuite, je voudrais qu'ici on arrête de comparer, je dirai, les dotations, certes qui baissent pour les collectivités locales et les communes, et, pour la collectivité territoriale départementale. Autant les collectivités locales ont une mâchoire dans l'étau qui les sert, autant le Département en a deux – et le Président l'a très bien dit dans son discours liminaire. Nous sommes pris dans l'étau, dans le double étau, dans les deux mâchoires : à la fois l'explosion du social qui est une compétence

obligatoire qu'on ne maîtrise malheureusement pas, ou difficilement, et la baisse des dotations qui, elle, impacte toutes les collectivités locales et territoriales. Donc, je crois que ces deux aspects... Je voudrais apporter ce bémol.

Sinon sur le reste, on peut partager effectivement la remarque, la réflexion. Mais personne n'est en mesure de dire ce que sera demain. Si on regarde la vitesse à laquelle les choses ont évolué ces dernières années, on n'est pas en mesure de pouvoir faire des plans sur la comète demain, ou on fera plutôt des plans sur la comète parce qu'on n'est pas en mesure de savoir la réalité.

### **M. le Président**

Yves, rapidement.

### **Yves HEMEDINGER**

On ne va pas faire un débat sur qui subit le plus les baisses de dotations. Ce n'est pas l'objet. Mais quand même, pour le Département, c'est sans doute la double peine ; pour les communes, c'est la triple peine. Première peine : baisse de dotations de l'État, pour les communes, on le sait bien, et elle est très forte. Deuxième peine : augmentation des dépenses obligatoires. Pour le Département aussi, il l'a dit, Rémy. Troisième : la baisse... Nos partenaires institutionnels sont eux-mêmes en situation difficile, les Régions, les Départements... Ils baissent les aides aux communes. Donc, c'est la triple peine pour les communes.

### **M. le Président**

Oui, mais les dépenses obligatoires dans les Départements augmentent dans une proportion qui n'a rien à voir avec ce qui [se passe] dans les communes. Dans les dépenses sociales, cela n'a rien à voir. On n'est pas dans les mêmes proportions. J'ai compris, on a compris le débat. Un certain nombre d'autres veulent s'exprimer. J'ai bien compris que tu es pour ce qui est bien et que tu es contre ce qui est mal. Mais cela... Raphaël.

### **Rémy WITH**

Président, juste ajouter : nous aurions encore pu aussi avoir un argument pour ne pas voter pour ce budget, pour protester contre justement les baisses de dotations.

### **M. le Président**

Il n'empêche, il faut quand même qu'on remplisse nos missions et qu'on assume nos responsabilités. Raphaël.

### **Raphaël SCHELLENBERGER**

Merci, M. le Président. Je crois que ce qui ressort de ce budget, c'est d'abord la responsabilité d'élus qui font le choix de ne pas faire cette politique politicienne qui est tant décriée. C'est-à-dire qu'on présente un budget sincère, de vérité, courageux, parce qu'on assume aujourd'hui, on propose

aujourd'hui d'assumer une hausse de fiscalité. Ce n'est pas forcément dans cette optique-là qu'on s'est présenté aux élections. En même temps, quand on prend des engagements, ce n'est pas un « on » généralisateur derrière lequel il faut se réfugier. Les engagements qu'on prend, on a été tous élus sur notre nom propre. C'est nous-même, proprement, directement, qui les avons pris. Et c'est nous-mêmes qui sommes responsables de nos propres engagements, pas un « on » généralisateur d'un certain nombre de personnes qui nous auraient donné des informations qui, de surcroît, sont publiques et que tout le monde peut connaître.

L'augmentation des impôts, elle n'est pas acceptable à tous les prix. Elle est acceptable, à mon sens, à une seule condition : c'est celle qu'il y ait un projet derrière. Ce projet, dont je pense qu'il faut qu'on travaille en partie... Mais un projet qui a été déjà aussi en partie présenté, à la fois par le Président et par la Vice-présidente en charge des finances, en soulignant les nécessaires besoins d'investissements dans les collèges, les nécessaires besoins d'équipements de notre territoire. À cette seule condition que cette augmentation des impôts soit acceptable.

Je suis un peu surpris, parce que j'aurais compris qu'on vote contre un budget, mais qu'on s'abstienne, c'est quelque chose que je ne peux pas comprendre. On s'abstient pour dire quoi ? Pour dire quoi ? L'abstention, c'est juste un non-choix, et je crois que c'est justement cela dont aujourd'hui les citoyens n'ont plus envie. Ils ont envie d'avoir des élus qui s'engagent et qui assument leurs choix et pas qui se cachent derrière des éléments discursifs déresponsabilisants.

Le diktat parisien, c'est le souhait d'enterrer les Départements. Ce n'est pas celui de l'augmentation de la fiscalité. Celui de l'augmentation de la fiscalité, c'est celui de porter les Départements, justement, et de proposer aujourd'hui un rôle, et d'affirmer que le Département a encore un rôle, notamment avec cette grande région que personne n'a voulue, dont personne ne comprend comment elle fonctionne, dont personne ne comprendra le fonctionnement. Je crois que le budget qu'on propose aujourd'hui, c'est bien celui-là : c'est de réaffirmer que le Département a un rôle dans l'organisation territoriale de notre région et que, pour assumer ce rôle, nous avons besoin des moyens pour le faire.

### **M. le Président**

Yves, encore. Pour ? Contre ? Non, abstention, tu n'as pas changé d'avis, si ?

### **Yves HEMEDINGER**

Ce n'est pas la question. Raphaël, tu passes ton temps à donner la leçon.

### **M. le Président**

Il y en a d'autres.

### **Yves HEMEDINGER**

J'aime bien tes interventions. Elles nous éclairent souvent et régulièrement, parce que tu as un avis toujours très éclairé, très intéressant et sur tout. C'est très bien. Au fur et à mesure que les années vont venir, tu l'affineras, tu as un potentiel gigantesque, et cela m'impressionne vraiment. Après, la leçon, garde-la un peu pour toi, quand même. Tu as ton avis : je le respecte. Quand tu parlais tout à

l'heure de budget en bon père de famille : un bon père de famille, c'est quoi ? C'est qui ? C'est un ménage. Les ménages, quand ils ont fini la fin du mois, ils ne peuvent pas lever des impôts pour payer quand ils ne peuvent plus payer. Les entreprises, à la fin de l'année, elles ne peuvent pas lever d'impôts pour payer leur budget. Donc, une gestion en bon père de famille, il faut savoir ce qu'on utilise quand on utilise ce terme, ce genre de termes, il faut savoir comment on les utilise.

Ensuite, en ce qui concerne ma position, oui, j'ai été élu, j'ai la même légitimité, on a tous la même légitimité ici, les uns que les autres. On a le droit d'avoir nos positions. Je le fais en conscience. Je n'ai pas voulu voter contre ce budget parce qu'encore une fois, il y a des choses qui sont intéressantes, et je fais partie d'une majorité et j'assume parfaitement en faire partie. Il n'empêche, j'ai le droit d'avoir mes propres convictions, mes propres façons de voir les choses. Encore une fois, je ne me sens pas le droit de faire aujourd'hui quelque chose que je n'avais pas annoncé il y a à peine un an. Et si je ne l'avais pas annoncé, c'est parce que personne nous avait dit que la situation était aussi grave. D'ailleurs, ce qui a pu être fait ces dernières années, dans la même situation, sans augmenter les impôts, comme l'a dit Rémy WITH, est toujours d'actualité aujourd'hui. Je suis un élu colmarien. On agit, on a un projet, mais on peut le faire sans augmenter les impôts, sans systématiquement demander aux autres des efforts qu'il faut faire pour soi-même. C'est tout.

## **M. le Président**

Philippe.

## **Philippe TRIMAILLE**

Merci, M. le Président. Je n'avais au départ pas l'intention d'intervenir, mais les propos de mon collègue Yves HEMEDINGER m'amènent à le faire. Parce que je trouve que sa position interpelle finalement tout élu dans son engagement. Dans tes propos, Yves, tu as rappelé que, c'est vrai, il peut arriver à certains de prendre devant les électeurs des engagements qu'ils ne sont pas sûrs de pouvoir tenir. Mais au-delà de cela, je crois que, dans notre engagement d'élus, il y a un principe de responsabilité fondamental, qui fait qu'on est en devoir de tenir compte de la réalité et que la réalité est changeante. C'est-à-dire que, quels que soient les engagements pris, si la réalité a changé de telle sorte qu'il faut s'y adapter, je pense qu'il faut en avoir le courage. Cela est quelque chose d'important. Je pense aussi qu'il peut être utile, en termes de message qu'on fait passer à nos concitoyens, d'arrêter avec la démagogie fiscale. Ce que tu as dit sur l'impôt, tout le monde le partage, bien évidemment. Et cela se résume simplement au fait que personne n'aime payer des impôts. Cela, on le sait. Par contre, ce qui est important, c'est ce qui est fait avec l'argent du contribuable. Et c'est le sens que prend la politique qui est proposée ici à travers le budget que nous avons à voter. L'effort qui est demandé au contribuable dans le cadre de cette politique est à envisager à mon sens comme un véritable investissement dont le retour bénéficiera directement aux habitants. C'est tout d'abord un investissement en faveur du pouvoir d'achat, car il finance les services publics qui servent à tous et même parfois gratuitement, comme par exemple dans le cas du transport scolaire. Je veux dire, cela, c'est quelque chose d'important. Là, cela a du sens. Cela rapporte quelque chose à l'habitant. Par ailleurs, c'est un investissement en faveur de l'emploi, tout particulièrement à travers les investissements, qui contribuent au dynamisme économique local. Cela aussi, c'est quelque chose d'important : l'emploi. Si l'impôt contribue à générer de l'emploi, il prend un tout autre sens. Enfin, dans le cadre de notre collectivité, bien entendu, c'est un investissement aussi en faveur de la solidarité, pour accompagner les plus fragiles. Donc la politique que finance le budget qui est proposé aujourd'hui s'inscrit dans ce que je considère comme un pacte fiscal qui garantit la bonne utilisation de l'argent public, c'est-à-dire une utilisation

qui profite directement aux habitants, je dirais à l'euro utile. J'irai même plus loin, parce que je pense que ce pacte fiscal de fait intègre l'idée que certaines améliorations futures de la conjoncture que l'on peut et que l'on doit espérer puissent directement s'adresser et prioritairement au contribuable en donnant lieu, si un jour cela devient possible, à une diminution d'impôt, ce qui serait le juste retour de l'effort qu'on demande aujourd'hui au contribuable, parce que les temps font que cela est nécessaire.

Tout cela pour dire que, moi, je vais voter ce budget. Je vais le voter en le revendiquant, parce que je considère que c'est de ma responsabilité d'élue de prendre position solidairement avec la politique qui est proposée à travers ce budget.

## **M. le Président**

Olivier.

## **Olivier BECHT**

Merci, M. le Président. Évidemment, on peut tous avoir un certain nombre d'états d'âme lorsqu'on est amené à augmenter la fiscalité. Je comprends bien sûr ceux d'Yves. En même temps, je pense qu'il ne faut pas oublier trois choses. La première, c'est que ce n'est pas un coup de massue fiscale. Cela représente 12 € en moyenne par foyer et par an, c'est-à-dire 1 € par mois, par foyer. Cela ne concerne d'ailleurs que la taxe foncière, c'est-à-dire les gens qui la payent, et ce n'est pas la majorité de nos concitoyens. D'autre part, il y a, derrière, effectivement, un certain nombre de Départements qui se retrouvent aujourd'hui en situation de faillite, et donc c'est un choix que nous aurions pu faire aussi : laisser filer les choses et se retrouver dans une impasse budgétaire. Nous avons fait le choix de faire des efforts en matière de réduction de dépenses de fonctionnement. Nous le faisons également sur la fiscalité, mais nous faisons le choix de la responsabilité, cela a été dit à de nombreuses reprises, parce que nous faisons le choix de pouvoir continuer à faire fonctionner les services de notre Département. C'est la troisième chose qu'il ne faut pas oublier. C'est que, derrière la dépense – et cela, je pense que nos concitoyens le savent et le comprennent –, derrière la dépense, il y a des services directement pour les habitants. Laisser filer le budget, c'est prendre le risque, à un moment ou à un autre, de ne plus pouvoir assumer ces dépenses-là. Et si demain, nous ne sommes plus capables de faire face notamment à l'allocation personnalisée d'autonomie, cela veut dire que nous allons laisser des personnes âgées dépendantes dans une situation de grande précarité. Cela ne serait pas non plus un choix responsable. Nous faisons le choix de la responsabilité : celui de pouvoir continuer à faire fonctionner les services du Département à la population, et l'investissement, 89 M€ d'investissement, ce n'est pas rien, quand même. C'est ce qui permet de faire vivre derrière l'économie locale. Si on supprime également cet investissement, derrière, ce sont des entreprises du bâtiment et des travaux publics qui font faillite, ce sont des milliers de chômeurs supplémentaires qui feront la queue devant Pôle emploi. Je ne suis pas sûr que cela soit particulièrement responsable. C'est un budget de responsabilité. Je pense qu'il faut le voter en responsabilité. Merci.

## **M. le Président**

Et cette petite augmentation va dans l'investissement, puisque c'est notre petit excédent qui est lié à l'augmentation. C'est un euro investi dans le territoire. Je ne vais pas dresser un tableau trop noir, mais au niveau national, j'ai des collègues qui augmentent... 5 %, cela fait sourire. Ils augmentent



de 60 % pour faire face à leurs engagements. On en est loin. On reste, je le rappelle quand même, dans le Grand Est, le territoire le plus attractif et le moins cher. Il ne faut pas perdre cela de vue, faire un peu de benchmarking, regarder ce qu'il se passe ailleurs. Je pense que Lara et moi-même remercions tous les collègues qui nous font confiance dans cette passe difficile. 2017 sera encore plus difficile. On a trouvé 30 M€ d'économies cette année, et il faudra en trouver 20 M€ l'an prochain. Cela devient un exercice extrêmement compliqué. Cela devient extrêmement compliqué. Il y a une accumulation de baisses de dotations, d'augmentations de dépenses. On espère tous évidemment que le RSA va être renationalisé, entre guillemets. Aujourd'hui, le dossier n'évolue pas dans la bonne direction. VALLS avait pris un engagement en nous disant d'accord pour 2014, en sortant de la négociation. Aujourd'hui, Bercy n'est plus sur cette ligne. Je ne sais pas ce que cela va donner au-delà de 2017. On peut aussi s'interroger tout à fait sur l'avenir des Départements. Je rappelle quand même que le Président de la République, à un moment donné, a annoncé la fin des Départements. Cette asphyxie financière peut être un instrument pour faire disparaître le Département, mais qui peut difficilement se dissoudre dans un ensemble plus large que constituent ces grandes Régions. Le conseiller territorial redevient aujourd'hui d'actualité. Pourquoi pas ? Mais on ne peut pas l'imaginer dans le cadre de ces grandes Régions.

Voilà, si tout le monde a pu s'exprimer, on va passer au vote. Non, lecture du rapport, pardon. Alors, on va essayer d'être synthétique, parce qu'il y a trois pages. Tu peux ne pas lire... C'est difficile d'ailleurs de synthétiser. Tu dis simplement... Vous avez tous le rapport sous les yeux. M. LIONS, est-ce qu'il faut le lire, réglementairement ? Lire les deux feuilles ? Vas-y, pour pas qu'on ait encore des recours parce qu'on n'a pas lu la page. Allez, on y va.

**Fabienne ORLANDI**

## **DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide :

- d'inscrire à la section de fonctionnement un montant de 9 430 290,87 M€ (nature 002), ainsi qu'un montant de 20 000 000 € (nature 1068) à la section d'investissement, correspondant globalement au solde de 29 430 290,87 € disponible à la clôture de l'exercice 2015 sur le budget principal,
- d'inscrire une recette d'investissement de 46 015 637,37 € (nature 1068) en prévision de la couverture du besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice 2015,
- d'arrêter le volume du budget 2016 au montant global de 878 581 708,31 €, dont 874 412 075,31 € pour le budget principal et 4 169 633 € pour le budget annexe de la Cité de l'Enfance, et de confirmer le vote par chapitre,
- d'augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, soit un nouveau taux de 13,17 % au lieu de 12,47 %,
- de prendre acte des taux en vigueur pour les droits d'enregistrement annexés au rapport (annexe 1),
- de reconduire les exonérations concernant la taxe d'aménagement annexées au rapport (annexe 2),
- de fixer le montant du financement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) à hauteur de 60 K€ en 2016, soit 0,02 % du produit perçu au titre de la taxe d'aménagement en 2015,

- d'approuver la réinscription à concurrence de 478 078,22 € des restes à réaliser de fonctionnement 2015 conformément à l'annexe n° 3 jointe à la présente délibération,
- d'inscrire un complément de provision pour indus RSA, RMA, RMI, d'un montant de 130 436,17 € portant ainsi la provision à 990 649,39 € conformément à l'annexe n°4 jointe à la présente délibération. Ce montant constitue le total n'ayant pu être recouvert par le payeur au 31/12/2015,
- d'inscrire un complément de provision de 1,1 M€ pour risque juridique conformément à l'annexe n° 4 jointe à la présente délibération,
- d'arrêter le volume des autorisations de programme à ouvrir en 2016 à 45,56 M€ maximum en dépenses d'investissement,
- d'arrêter le volume des autorisations d'engagement à ouvrir en 2016 à 6,093 M€ maximum en dépenses de fonctionnement,
- d'adopter, pour les dossiers non encore votés, les nouvelles modalités de versement des subventions d'investissement aux établissements pour personnes âgées dépendantes, telles que précisées ci-après :
  - pour les subventions inférieures ou égales à 100 000 € : un versement unique effectué en fin d'opération, sur la base des justificatifs visés à l'article 6.2 du règlement financier,
  - pour les subventions supérieures à 100 000 € : versement d'une avance de 25 % sur présentation d'une attestation de démarrage des travaux puis, à partir de l'année suivante, trois acomptes fixes annuels de 25 %, conditionnés à la production des justificatifs visés à l'article 6.2 du règlement financier, attestant l'avancement correspondant des travaux. Le dernier acompte sera versé dans la limite des dépenses réelles justifiées,
- de modifier en conséquence l'article 6.1.2 « Cas particulier », de la deuxième partie du règlement financier, pour les paragraphes concernant les établissements pour personnes âgées dépendantes,
- de proroger jusqu'à fin 2019 le délai de validité des subventions allouées au Centre Hospitalier de Mulhouse, par délibération du 13 décembre 2012, pour un montant de 3 297 000 € (réhabilitation de 157 lits) et au Centre Hospitalier de Cernay, par délibération du 12 décembre 2013, pour un montant de 1 680 000 € (réhabilitation de 80 lits), et de préciser qu'en conséquence seront appliquées à ces dossiers, dans le cadre de cette prorogation, les nouvelles modalités de versements des subventions d'investissement aux établissements pour personnes âgées dépendantes,
- d'affecter du budget principal au budget de la régie départementale un complément de dotation de 369 356,29 €, portant ainsi le montant de la dotation de la régie à 1 711 469,74 €, conformément à l'annexe n° 5 jointe à la présente délibération,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour examiner et suivre l'ensemble des décisions liées au vote du budget.

**M. le Président**

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Trois abstentions, très bien. On poursuit avec la deuxième Commission. Merci beaucoup Lara pour ce formidable travail. Deuxième Commission. Je donne la parole à Nicolas.

**Nicolas JANDER**

C'est difficile de succéder à Lara, mais c'est mon destin puisque je suis en deuxième Commission, et qu'après la première Commission, il y a la deuxième.

Le budget en faveur de l'attractivité des territoires et du développement touristique tient compte de l'évolution institutionnelle en lien avec la loi NOTRe – on va beaucoup en parler – et du contexte budgétaire auquel le Département doit faire face. Malgré une situation économique particulièrement difficile, il traduit la volonté du Département de renforcer son rôle d'acteur majeur de proximité sur des secteurs qui restent des enjeux forts de développement et de création de richesse.

S'agissant tout d'abord du volet économique, la clause générale de compétence des Départements est supprimée, les Départements pouvant uniquement intervenir dans les domaines de compétences attribués par la loi. En matière de développement économique, les attributions des Régions sont renforcées, les aides à l'investissement immobilier des entreprises relèvent des communes et des EPCI à fiscalité propre et toutes ces dispositions nécessitent au préalable l'accord des Régions dans le cadre des schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation qu'elles devront élaborer.

Par conséquent, cela se traduit dans le budget primitif 2016 par les conséquences suivantes : les aides directes aux entreprises et aux organismes de développement économique ne peuvent plus être accordées par le Département à compter du 1<sup>er</sup> janvier ; le Département ne pourra plus intervenir sur les politiques sectorielles comme le fonds départemental d'aide à l'industrialisation, la politique d'aide en faveur du secteur artisanal ou encore les fonds de garantie mis en place pour faciliter l'accès au crédit bancaire des TPE ; le Département devra également se retirer de tout ou partie du capital d'Alsabail.

Par ailleurs, la loi NOTRe restreint les prises de participation d'un Département actionnaire, d'une société d'économie mixte locale, dont l'objet s'inscrit dans le cadre d'une compétence que la loi attribue à un autre niveau de collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales. S'agissant de la SODIV, par exemple, le Département sera amené à céder l'intégralité de ses parts. La loi NOTRe prévoit que le Conseil départemental peut maintenir les financements aux organismes qu'il a créés ou auxquels il participe pour concourir au développement économique de son territoire jusqu'à la fin de l'année 2016. Le soutien en faveur du CAHR pourra être maintenu en 2016.

Le budget total de ce volet économique s'élève donc en 2016 pour le Département à 3 086 350 €, qui se répartissent de la façon suivante : 1 640 250 € en investissement et 1 446 100 € en fonctionnement.

S'agissant du volet enseignement supérieur, recherche, la compétence reste partagée pour le financement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche avec la Région. Le budget consacré par le Département en 2016 s'élève à 1 786 086 €, à savoir 1 350 636 € en investissement et 435 450 € en fonctionnement.

S'agissant du volet tourisme, le tourisme, vous le savez, reste une compétence également partagée entre les collectivités territoriales. Le Département, toutefois, ne pourra plus soutenir les investissements des entreprises du secteur. Le tourisme, je le rappelle, contribue par son poids économique : c'est plus de 6 % du produit intérieur brut régional, 900 M€ de valeur ajoutée pour les entreprises touristiques haut-rhinoises. Ses emplois : 14 000 emplois, salariés et non salariés. Donc, le tourisme contribue à la valeur ajoutée du Département. Ce secteur économique créateur d'emplois et vecteur de valorisation de notre territoire, de nos richesses naturelles, patrimoniales et de nos équipements touristiques pourra attirer une clientèle touristique nombreuse : quelque 5,4 millions de touristes en 2014. Les dernières années ont été des années exceptionnelles en termes de fréquentation. Forts de ces constats qui ont été rappelés par, notamment, Max DELMOND, notre collègue, la Région Alsace, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont construit depuis 2012 une stratégie commune de développement touristique à l'échelon de la destination touristique, c'est-à-dire de l'Alsace, tout en tenant compte des spécificités locales et départementales. Cette stratégie se terminant au 31 décembre 2016, les réflexions autour de l'élaboration d'une nouvelle stratégie commune auront lieu en 2016. Je rappelle, pour finir, qu'une nouvelle structure de développement d'économie touristique des territoires au service de la destination Alsace sous forme d'une association de droit local dénommée Alsace destination tourisme (ADT) – on reprend le même acronyme que précédemment – a été créée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 suite à la fusion des deux agences touristiques du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Elle est en train d'être mise en place, courant 2016. Le budget total au titre du volet tourisme s'élève à 4 031 397 €, à savoir l'investissement (1 382 047 €) et le fonctionnement (2 649 350 €).

S'agissant de la politique de l'urbanisme et de l'aménagement, le budget consacré – c'est le deuxième rapport – à la politique de l'urbanisme et de l'aménagement s'élève en 2016 à 1 903 726 € de crédits de paiement, dont 30 296 € en investissement pour les subventions aux documents d'urbanisme et la participation aux études de Dreiland, et 1 873 500 € en fonctionnement, dont l'essentiel, 1 852 500 € de subventions, à l'ADAUHR, et 20 000 € de subventions au syndicat mixte d'aménagement du Technoport.

Le slide qui vous est présenté concernant la deuxième Commission aménagement du territoire et économie prend en compte, par conséquent, tous les chiffres que je viens de vous énumérer. Le budget global 2016 en faveur de l'aménagement du territoire et de l'économie, c'est donc en fonctionnement 6,4 M€, en investissement 4,4 M€. Vous avez le slide sous les yeux, à la place de ma bobine. Les principales priorités sont énumérées également et rappelées : les agences de développement uniques, économie et tourisme ; le soutien à l'enseignement supérieur ; des projets stratégiques (Dreiland et Technoport) ; l'accompagnement du secteur touristique ; et le déploiement de la stratégie touristique en Alsace.

## **M. le Président**

Merci. Des questions ? Je crois que c'est Yves le rapporteur. La synthèse n'est pas interdite.

**Yves HEMEDINGER**

## **POLITIQUE DE L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES ET DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- ❖ Décide d'inscrire, au titre du BP 2016, pour la politique départementale en faveur de l'attractivité des territoires (F02),

*- En dépenses :*

- \* en investissement : un montant de 2 990 886 € en crédits de paiement sur autorisations de programme anciennes,

- \* en fonctionnement : un montant de 393 000 € en autorisation d'engagement et un montant de 1 881 550 € en crédits de paiement, dont 406 500 € de crédits de paiement sur autorisations d'engagement et 1 475 050 € de crédits de paiement hors autorisation d'engagement,

*- En recettes :*

- \* en investissement : une autorisation de programme de 102 068 € et une recette à hauteur de 102 068 €.

Soit :

- EN DEPENSES :

- Programme F021 - Fonds départemental d'aide à l'industrialisation

- En investissement : un crédit de paiement de 1 500 000 €

- Programme F023 - Secteur Artisanal

- En investissement : un crédit de paiement de 115 250 €

- Programme F024 - Aides aux entreprises et organismes divers

- En investissement : un crédit de paiement de 25 000 €

- En fonctionnement : un crédit de paiement de 1 446 100 €

- Programme F025 - Enseignement Supérieur et Recherche

- En investissement : un crédit de paiement de 1 350 636 €

- En fonctionnement : une autorisation d'engagement de 393 000 € et un crédit de paiement de 435 450 €

- EN RECETTES :

- Programme F024 - Aides aux entreprises et organismes divers

- En investissement : une autorisation de programme de 102 068 € et une recette de 102 068 €

- ❖ Décide d'inscrire, au titre du BP 2016, pour la politique départementale en faveur du développement touristique (F04),

- En dépenses :

- \* en investissement : un montant de 100 000 € en autorisation de programme et un montant de 1 382 047 € en crédits de paiement sur autorisations de programme anciennes,

- \* en fonctionnement : un montant de 2 649 350 € en crédits de paiement, dont 3 360 € de crédits de paiement sur autorisations d'engagement et 2 645 990 € de crédits de paiement hors autorisation d'engagement,

- En recettes :

- \* en investissement : une autorisation de programme de 1 000 € et une recette à hauteur de 1 000 €,

- \* en fonctionnement : une recette de 480 000 €,

Soit :

- EN DEPENSES :

- Programme F041 - Promotion touristique

- En investissement : une autorisation de programme de 100 000 € et un crédit de paiement de 1 363 936 €

- En fonctionnement : un crédit de paiement de 2 339 350 €

- Programme F042 - Maison de l'Alsace à PARIS

- En fonctionnement : un crédit de paiement de 310 000 €

- Programme F043 - Convention Interrégionale du Massif des Vosges
    - En investissement : un crédit de paiement de 18 111 €
  - EN RECETTES :
    - Programme F041 – Promotion touristique
      - En fonctionnement : une recette de 150 000 €
    - Programme F042 - Maison de l'Alsace à PARIS
      - En investissement : une autorisation de programme de 1 000 € et une recette de 1 000 €
      - En fonctionnement : une recette de 330 000 €
  - ❖ Constate, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, suite à l'intervention de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, la caducité de la politique commune d'aide à la création-reprise d'entreprises artisanales en Alsace entre la Région Alsace et les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et donc la caducité de la convention de mise en œuvre de ce dispositif commun d'aide signée le 22 avril 2014,
  - ❖ Constate, en application des dispositions de la loi NOTRe, laquelle attribue à d'autres échelons de collectivités locales la compétence en matière d'aides économiques aux entreprises, la caducité, depuis le 1er janvier 2016, des dispositifs départementaux suivants :
    - aide à l'hôtellerie, dispositif résultant des délibérations n° CG-2013-3-2-3 du 21 juin 2013 et n° CG-2013-5-2-3 du 5 décembre 2013,
    - aide aux campings et parcs résidentiels de loisirs associatifs et privés, dispositif résultant des délibérations n° CG-2009-5-2-8 du 9 décembre 2009 et CG-2010-3-5-1 du 5 novembre 2010,
    - aide à la restauration, dispositif résultant des délibérations n° 2005/III-2e/09 du 24 juin 2005 et n° CG-2013-5-2-1 du 5 décembre 2013,
- et rappelle, qu'en conséquence, plus aucune aide départementale ne peut être attribuée au titre de 2016 en la matière,
- ❖ Abroge, à compter du 31 mars 2016, la délibération n° CG-2008-5-2-5 du 12 décembre 2008, créant le dispositif d'aide aux meublés de tourisme et chambres d'hôtes, et les délibérations n° CG 2009-5-2-8 du 9 décembre 2009 et CG-2010-3-5-1 du 5 novembre

2010, mais uniquement dans leurs dispositions modifiant ce dispositif d'aide, et en conséquence met fin à ce dispositif d'aide à compter du 31 mars 2016 selon les modalités suivantes :

- aucune nouvelle demande ne sera acceptée à compter de cette date,
  - pour les demandes reçues avant le 31 mars 2016, les dossiers complets devront être réceptionnés avant le 1er juin 2016 et seront instruits sous l'empire du dispositif en vigueur avant le 31 mars 2016, sans préjudice de l'application des dispositions du présent rapport en ce qui concerne la date de dépôt des dossiers complets et l'attribution des aides dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets,
  - les dossiers réceptionnés à compter du 1er juin 2016 seront considérés comme non recevables,
  - l'attribution des subventions se fera suivant l'ordre d'arrivée des dossiers recevables réceptionnés complets et dans la limite des crédits inscrits au BP 2016, à savoir 84 750 €,
- ❖ Abroge en conséquence l'ensemble des délibérations afférentes aux dispositifs listés ci-dessus qui sont supprimés dans les conditions précitées.

## **M. le Président**

Merci. Donc, plus d'aides directes aux entreprises, aux particuliers en matière économique et touristique. On a déjà eu un certain nombre de débats là-dessus qui sont aujourd'hui caduques. L'État a décidé d'appliquer avec toute sa rigueur la loi NOTRe. Qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Adopté.

On poursuit. La politique de l'urbanisme et de l'aménagement. Tu l'as évoquée.

## **Yves HEMEDINGER**

### **POLITIQUE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- Décide d'inscrire au BP 2016, les recettes et dépenses suivantes :

Programme F015 – Prospective et aménagement

#### En recettes :

- 296,27 € au titre du remboursement par l'Eurodistrict trinational de Bâle (ETB) du reliquat dégagé par ce dernier sur le projet B50 3Land

#### En dépenses d'investissement :

- 10 296,27 € en autorisation de programme



- ❑ 30 296,27 € en crédits de paiement

En dépenses de fonctionnement :

- ❑ 1 852 500 € en crédits de paiement pour l'ADAUHR
- ❑ 20 000 € en crédits de paiement pour le Technoport
- ❑ 600 € en crédits de paiement pour l'achat de données

400 € en crédits de paiement pour les frais de traduction.

**M. le Président**

Qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Adopté. Merci. Je donne la parole à Alain.

**Alain GRAPPE**

Merci, M. le Président. Trois rapports pour cette troisième Commission qui, comme pour toutes les commissions, a contribué à la réduction des budgets du Département, mais tout en maintenant un bon niveau d'entretien du réseau routier pour garantir durablement aux usagers des conditions de circulation sûres et fluides. Les crédits de maintenance du patrimoine routier et cyclable, notamment pour les chaussées et les ouvrages d'art, sont confortés pour éviter les dépenses inconsidérées dans les années futures. Il tient à contribuer aussi à terminer les nombreuses opérations d'investissement engagées pour la modernisation et la sécurisation du réseau départemental routier et cyclable, avant d'engager de nouvelles opérations lourdes. Poursuivre ou lancer les études pour les projets d'aménagement du territoire en priorisant les opérations ayant un effet levier sur l'économie ou bénéficiant de financement de tiers. Assurer le transport des 30 000 élèves haut-rhinois dans les meilleures conditions, et notamment de sécurité. L'offre de services sera optimisée tout en maintenant la gratuité des transports pour les collégiens. Cela a été dit et répété, mais je crois que c'est important. Proposer aux Haut-Rhinois une offre de transports interurbains performante, mais maîtrisée financièrement. Cela va être une des parts de mon intervention : sur la modification du règlement des transports interurbains. Enfin, le troisième rapport, c'est sur les grands équipements. Je l'évoquerai rapidement.

Concernant les transports et les déplacements, les lignes régulières et les services spéciaux scolaires et RPI, un certain nombre de modifications... Je voudrais rendre hommage aux services de la DRT, en particulier les transports, qui ont fait un gros travail sur le règlement. On a passé pratiquement quatre heures en Commission pour essayer d'expliquer les modifications, et elles sont nombreuses. Suppression de certains services de lignes régulières à l'année pour les horaires de faible fréquentation, soit moins de 20 personnes par semaine aux heures creuses et certains samedis. Les usagers scolaires ne sont pas impactés par cette modification, et l'économie annuelle est de l'ordre de 180 000 €. L'arrêt des services de transport scolaire avant la fin de l'année scolaire, en fonction bien sûr des décisions de fermeture des établissements au cas par cas. Refonte de la participation départementale pour les élèves choisissant un établissement public hors sectorisation ou privé sous contrat. Depuis 1989, le Département verse une participation aux transports dans la limite de 14 km de distance domicile-école. Il s'agit de plafonner la prise en charge des frais de transport dans la limite de 10 km. Cela concerne 1 900 collégiens et 450 lycéens. La diminution des dépenses représente 330 000 € par an, soit 100 000 € en 2016. Le budget départemental consacré au RPI représente environ 2,1 M€ par an. Le passage du taux actuel de 82,5 % à 70 % représente une

économie de 330 000 € en année pleine. Pour ce qui est des élèves handicapés, pour juguler l'augmentation importante constatée ces dernières années sur cette politique, il est proposé d'une part d'inciter la filière à recourir plus régulièrement au dispositif d'aide individuelle, plutôt que d'avoir recours à un taxi ou, d'autre part, à mettre en place un barème kilométrique unique à 0,38 € du kilomètre au lieu du barème dégressif qui existait auparavant. Le transfert à la Région de la compétence transport, qui est imposé par la loi NOTRe, doit se faire au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les lignes régulières et au 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour les services spéciaux scolaires. Ceux-ci s'accompagneront d'un montant annuel de cotisation sur la valeur ajoutée, la fameuse CVAE, versée à la Région et qui pourra être minorée grâce aux mesures d'optimisation des services de transport dont on vient de parler. Enfin, pour la rentrée de septembre 2016, le Département maintient la gratuité des transports pour les collégiens. Cela a été dit et redit, mais voilà.

En ce qui concerne maintenant le budget des routes, en ce qui concerne l'entretien courant du réseau routier, un budget de 5 110 000 € inscrit dans la section de fonctionnement, 2 M€ pour la viabilité hivernale et 14 768 000 € pour l'investissement. Concernant les travaux neufs, les constructions neuves, un budget de 600 000 € pour les fins de travaux, un budget de 1 282 000 € pour l'aménagement des itinéraires cyclables et, enfin, une opération individualisée, les fameux PPIR, à hauteur de 4 243 000 €. Vous avez sous les yeux, sur les slides, les opérations qui sont prévues.

Enfin, les investissements indirects, investissements pour l'État : 525 000 € pour terminer des opérations notamment la deux fois trois voies sur l'A36. Les aides à la voirie communale : c'est aussi un point important puisque nous allons majorer de 15 % les subventions des amendes de police. Cette majoration favorisera la consommation de la dotation annuelle. La participation du Département à l'achèvement de la voie sud de Mulhouse pour 10 M€ sur dix ans, soit 1 M€ par an. Les opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale concernant les CTV : 1 293 000 € de dépenses pour 535 000 € de recettes.

En ce qui concerne la politique des grands équipements, c'est le troisième rapport, les dépenses relatives aux grands équipements et infrastructures de communication se déclinent de la manière suivante : participation au projet très haut-débit Alsace ; participation aux études d'avant-projet sommaire du raccordement ferroviaire de l'EuroAirport ; et l'aide aux aérodromes de Colmar-Houssen et de Mulhouse-Habsheim.

La demande globale s'établit comme suit : une autorisation de programme pour une enveloppe pluriannuelle sur six ans de 3 337 758 € liés au projet très haut-débit se répartissant de la manière suivante : 75 000 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et 3 262 758 € pour les travaux de déploiement qui, je le rappelle, se feront sur six ans, de 2016 à 2022 ; un crédit de paiement de 462 559 €, soit 372 559 € en investissement et 90 000 € en fonctionnement. Ces propositions budgétaires traduisent notamment les premières actions pour le déploiement du très haut-débit dans le Haut-Rhin qui, je le rappelle, est un produit régional, avec l'ancienne Région Alsace, avec le Bas-Rhin.

Voilà, M. le Président.

**M. le Président**

Juste l'échangeur de Niederentzen, on est régulièrement interrogés dessus. C'est quand même aujourd'hui l'axe est-ouest pour tout le centre Alsace. Il sera ouvert quand, en fin de compte ? Délai raisonnable : qu'est-ce qu'on peut annoncer ?

**Alain GRAPPE**

Vous savez que ce n'est pas de notre fait, puisque les travaux sont terminés. C'est simplement une vérification qui est faite par la DIREST, et qui doit vérifier tous les...

**M. le Président**

C'est l'inspecteur principal général de l'État qui doit donner son autorisation. Chez nous, tout est terminé, c'est bien cela ?

**Alain GRAPPE**

Simplement, je fais une remarque. Vous avez peut-être remarqué, pour ceux qui passent par là, que la RD qui va vers l'échangeur à partir de Rouffach est en travaux et, aujourd'hui, est route barrée. Donc, je me dis que, tant que cette route est barrée, ce n'est pas trop grave.

**M. le Président**

C'est vrai aussi.

**Alain GRAPPE**

Mais une fois que les travaux sont finis, il serait intéressant quand même que cet échangeur puisse être mis en service. J'ai encore le maire de Roggenhouse qui m'a interpellé l'autre jour pour me demander quand est-ce que cela se règle.

**M. le Président**

Mais raisonnablement, qu'est-ce qu'on peut annoncer ?

**Alain GRAPPE**

Avant l'été, me dit le directeur des routes. Non, j'espère quand même que d'ici le mois de mai, on pourra la mettre en service.

**M. le Président**

Avant la fin mai, on espère que ce sera ouvert. Même les Colmariens m'interrogent. Vous savez, il y a quand même des gens qui viennent de la vallée de Munster, qui se rendent vers l'est, vers le Rhin. Ils vont emprunter après cet axe-là. Merci. Lucien. Pardon, excuse-moi. Betty.

**Betty MULLER**

On vient de parler du très haut-débit. J'aimerais juste rebondir là-dessus, mais plus précisément sur un problème qui est quand même soulevé régulièrement, c'est le problème des zones blanches. Il s'agit... L'État vient de s'engager et d'achever la couverture de l'ensemble des communes de France en téléphonie mobile : 30 M€ y sont dédiés. 268 communes ont été recensées en zone blanche. Pourtant, un bon nombre de communes rurales n'a pas été retenu, et les habitants doivent se livrer à des acrobaties pour passer un coup de fil – quand on a la chance que cela fonctionne. Ma demande est donc la suivante. Que pouvons-nous faire afin que nos concitoyens soient entendus et que les communes soient toutes classées en zone blanche et puissent bénéficier d'une couverture normale de téléphonie ? Merci

**M. le Président**

Alain.

**Alain GRAPPE**

Pour avoir participé il y a une quinzaine de jours à une réunion au ministère de l'Économie sur le sujet, effectivement, dans une première phase, 2016, il est prévu de mettre des relais pour les communes qui sont en zone blanche. Pour l'État, la zone blanche, c'est les bourgs-centres qui ne sont absolument pas desservis par le réseau mobile, c'est-à-dire zéro.

**Betty MULLER**

*(Hors micro.)* Les autres, c'est 50 %. Il reste quand même 50 % de la population qui ne l'est pas.

**Alain GRAPPE**

Voilà. Il y a, de mémoire, 248, je crois, communes en France qui vont être... ou 268, qui vont être couvertes. Dans le Haut-Rhin, il y en a trois qui sont prévues : c'est Wasserbourg, Murbach et Rimbach-près-Guebwiller. Ce sont les trois communes qui sont prévues aujourd'hui. Il y a une commune qui a été, je dirais presque, oubliée, mais pour des raisons, je crois, de difficulté à mettre un relais parce qu'il y a de la contestation par rapport aux habitants : c'est Golbach-Altenbach, mais qui devrait être prise en charge dans le cadre de la deuxième phase, qui sera en 2017. Dans cette deuxième phase, en 2017, normalement, il y a une partie des communes, comme celle que tu viens d'évoquer, qui sont couvertes partiellement, qui devraient être couvertes par un deuxième investissement dans le courant de l'année 2017. Voilà ce qu'on nous a dit.

C'est un projet qui... Cela me donne l'occasion d'en parler. Je crois que le Président devrait avoir une note à ce sujet. C'est le problème de la participation des communes et de la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage pour les trois communes aujourd'hui qui sont concernées, c'est-à-dire Wasserbourg, Murbach et Rimbach-près-Guebwiller. Parce que les communes, c'est un investissement d'environ 100 000 €, qui sera pris en charge de toute façon par l'État. Mais il faut avancer l'argent. Donc les communes me disent aujourd'hui, notamment les petites communes comme Rimbach et Murbach, et Wasserbourg également... C'est vrai, pour eux, c'est une difficulté. Donc, il faudra qu'on statue : savoir si, en l'occurrence, le Département pourrait prendre la maîtrise d'ouvrage qui, je le rappelle, n'est qu'une avance de l'argent qui sera ensuite remboursé par l'État.

### **M. le Président**

On n'a pas de problème de trésorerie. Si l'État nous rembourse, je pense qu'on peut accepter, en principe, la maîtrise d'ouvrage. Je ne sais pas ce qu'en pensent les collègues ? Parce que ce n'est pas une dépense. Simplement, qu'on soit bien bordé juridiquement.

### **Alain GRAPPE**

Bien sûr. C'est bien prévu comme cela. Mais cela permettrait de globaliser l'intervention sur le département du Haut-Rhin. Au lieu d'avoir trois maîtrises d'ouvrage séparées, l'État s'est engagé à soutenir dans ce sens-là.

### **M. le Président**

Merci. Lucien, qui a également le droit d'être très synthétique.

### **Lucien MULLER**

## **POLITIQUE DES ROUTES, DES TRANSPORTS ET DES DEPLACEMENTS**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- Autorise l'inscription budgétaire des Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiements au Budget primitif 2016, tant en dépenses qu'en recettes, tant en investissement qu'en fonctionnement, tels qu'ils figurent en annexe n° 1 de la délibération ;
- Autorise l'application des taux de subvention des communes comme détaillés en annexe n° 3 pour les dossiers relevant des rubriques « Aménagements des routes départementales en agglomération » et « Amendes de police » qui seront examinés en 2016 ;
- Approuve l'actualisation des fiches rubriques « Amendes de police » et « Aménagement des routes départementales », telles qu'elles figurent en annexe n° 4 et 5 ;
- Autorise le versement, au titre de 2016, de la participation versée à la Ville de MULHOUSE au titre de l'entretien des sections de routes départementales comprises dans l'agglomération de MULHOUSE, estimée à hauteur de 145 000 € par an et imputée au budget du Département au Programme A739, chapitre 65, Fonction 621, Nature 6568 ;

- Approuve les mesures proposées en matière de transports publics évoquées dans le rapport budgétaire ci-joint et donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi ;
- Abroge la délibération du Conseil Général n° CG-2011-3-3-2 du 23 juin 2011 relative à la politique de mise en place de panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération bilingues ;
- Approuve la nouvelle politique autorisant la mise en place, sur les routes départementales, de panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération bilingues (appellation traditionnelle et langue régionale) selon les nouvelles règles de financement suivantes :
  - investissement initial ou remplacement d'un ensemble de signalisation (dégradé, volé, ou ayant plus de 15 ans) : prise en charge par le Département des frais d'investissement supplémentaires par rapport à un panneau classique ;
  - dans les autres cas : prise en charge de l'ensemble de l'investissement par la commune demandeuse.

Les dépenses du Département seront imputées sur le programme A141, chapitre 21, fonction 621, nature 2152 ;

- Acte l'abandon de la déviation de la commune de DANNEMARIE.

#### **M. le Président**

Des abstentions, des oppositions ? Adopté.

#### **Lucien MULLER**

### **REGLEMENT DEPARTEMENTAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES ET REGLEMENT INTERIEUR DES LIGNES REGULIERES DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- Adopte le règlement départemental des transports scolaires ;
- Adopte le règlement intérieur des lignes régulières du Département du Haut-Rhin ;
- Donne délégation à la Commission permanente pour adapter ultérieurement le règlement des transports scolaires et le règlement intérieur des lignes régulières du Département du Haut-Rhin sur les aspects non financiers.

#### **M. le Président**

Des abstentions, des oppositions ? Adopté.

#### **Lucien MULLER**

### **POLITIQUE DES GRANDS EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- Autorise l'ouverture sur le programme A093 d'une enveloppe pluriannuelle de 3 337 758 € pour le projet THD Alsace, dont 75 000 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et 3 262 758 € pour les travaux de déploiement ;
- Inscrit au budget 2016 en crédits de paiement :
  - o En investissement : 372 559 €
  - o En fonctionnement : 90 000 €
- Donne délégation à la Commission Permanente pour le suivi des différents dossiers.

### **M. le Président**

Sujet important. Des oppositions ? Je ne pense pas. Des abstentions ? Encore moins. Adopté. Merci. On passe à la quatrième Commission. Alain.

### **Alain COUCHOT**

Merci, M. le Président. Chers collègues. Notre dépense en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap s'élèvera cette année à 177,8 M€. Notre politique en direction des personnes âgées à hauteur de 79 M€ sera marquée cette année par l'application de la loi d'adaptation de la société au vieillissement qui va impacter nos finances à hauteur de 2,6 M€, du fait de la revalorisation de l'allocation personnalisée d'autonomie, augmentation intégralement compensée pour le moment par une recette équivalente versée par la CNSA. Cette revalorisation est une bonne nouvelle pour nos aînés, mais nous devons par ailleurs faire face à une tendance naturelle à la hausse de nos dépenses sociales dans ce domaine du fait d'une hausse constante des maladies chroniques. Nous avons cherché le meilleur équilibre entre la nécessaire maîtrise des dépenses et l'ajustement de notre niveau de réponse à des besoins toujours croissants. Je salue à cet égard le travail qui a été fait par la direction de l'autonomie et le service de la tarification pour trouver cet équilibre. Nous avons partagé l'effort entre les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie qui verront leurs restes à charge diminuer moins fortement que prévu par la loi, les associations de services à domicile, à qui nous avons demandé un effort sur leur tarif horaire, et le Conseil départemental qui, au final, va voir ce poste de dépense augmenter de 1,5 M€.

L'autre élément marquant dans ce budget est le maintien des subventions d'investissement pour les travaux de constructions neuves et de réhabilitations. Cette aide a pour objectif de protéger le pouvoir d'achat des personnes âgées, puisqu'elle vient au final atténuer les augmentations de tarifs hébergement liées aux travaux. À signaler également l'ouverture d'une centaine de places d'EHPAD qui clôture un programme 2012-2016 de création de 646 places dans le département.

Enfin, le dernier rapport de la loi est de renforcer le rôle du Département comme chef de file de l'action sociale en lui confiant une nouvelle mission : élaborer un programme de prévention de la dépendance. Pour les personnes en situation de handicap : 99 M€. Le Département dispose d'une offre de services et d'établissements dense, solide et bien répartie sur le territoire, complétée par des formules d'accueil innovantes, habitats regroupés, colocations. Notre maison départementale des personnes handicapées joue pleinement son rôle de tête de pont et de guichet unique des aides en

direction des personnes en situation de handicap. On peut signaler, au moment de son départ pour d'autres fonctions, l'action de la directrice à cet égard.

Fort de ces atouts, le Département a été retenu au niveau national comme Département pilote parmi vingt-deux autres pour participer à une autre démarche, dite « réponse accompagnée pour tous », très attendue par les usagers et les associations, qui consiste à adapter l'offre à leurs besoins. Enfin, l'augmentation de la dépense dans le champ d'intervention d'investissement est contenue à 200 000 €. Elle permettrait, grâce à une bonne gestion des coûts de fonctionnement des établissements, d'ouvrir vingt-huit places supplémentaires, soit, sur les huit dernières années, 373 places. Merci.

### **M. le Président**

Merci Alain. Il y a un autre dossier, qui est une véritable bombe à retardement, on le sait : c'est la dépendance, où il faudra trouver, à échéance 2025, de nouveaux modes de financement. Le rapporteur, c'est Karine. S'il n'y a pas de questions sur ce rapport ? Pas de question. Karine.

### **Karine PAGLIARULO**

#### **POLITIQUE DE L'AUTONOMIE EN DIRECTION DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- adopte les orientations du rapport budgétaire 2016 relatif à la politique en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ci-joint,
- modifie les conditions d'éligibilité des subventions d'investissement des établissements d'hébergement pour personnes âgées récapitulées dans le tableau en annexe 1,
- décide de mettre fin au dispositif de subventionnement pour les projets d'investissements des accueils de jour pour personnes âgées,
- acte de la réduction des autorisations de programme pour les projets d'investissement des établissements d'hébergement pour un montant de 10 432 100 €,
- inscrit au budget primitif 2016 au titre des actions en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap des crédits de paiement à hauteur de 179 468 441 € dont :

En fonctionnement : un montant global de 177 866 591 € répartis comme suit :

- 79 037 130 € pour les actions en direction des personnes âgées,
- 98 694 461 € pour les actions en direction des personnes en situation de handicap,
- 135 000 € au titre des frais communs de la Solidarité.



En investissement :

- 1 601 850 € de crédits de paiement pour les actions en direction des personnes âgées,
- inscrit des recettes de fonctionnement à hauteur de 53 961 056 €, dont 36 304 167 € pour la politique d'aide aux personnes âgées et 17 656 889 € pour la politique en direction des personnes en situation de handicap.
- donne délégation à la Commission Permanente :
  - pour toutes décisions à prendre pour la mise en œuvre du Budget Primitif 2016 relatif aux actions en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

**M. le Président**

Merci. Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Merci pour la quatrième Commission. Cinquième Commission, avec Rémy.

**Rémy WITH**

Merci, M. le Président. La cinquième Commission, c'est le patrimoine immobilier, les actions et le territoire – ou les actions territoriales si vous préférez. Le slide vous propose les montants financiers qui concernent la Commission et les services qui fonctionnent autour de cette Commission. Fonctionnement : 11,8 M€, qui se répartissent pour l'action territoriale, 2,8 M€, et pour les bâtiments départementaux, 9 M€, hors collègues. En ce qui concerne l'investissement, 26,4 M€ : 14,9 M€ d'investissements en ce qui concerne l'action territoriale et 11,5 M€ pour les bâtiments départementaux, dont 2 M€ concernent la MAP, c'est-à-dire la Maison d'Alsace à Paris.

Nous nous sommes également fixé des priorités. Nous avons essayé de respecter les objectifs qui nous avaient été fixés. Donc, comme vous le voyez, les contrats de territoires de vie, nous les continuons, puisque, comme je l'ai déjà dit en commissions réunies, nous avons pris des engagements il y a trois ans ou il y a deux ans avec les porteurs de projets, les communes, les intercommunalités et certaines associations dans le cadre des contrats de territoire de vie, que nous allons mener à terme en ce qui concerne cette programmation pour la première moitié de l'engagement initial qui était de six ans et qui, finalement, se terminera au terme de la moitié du programme, donc fin 2016. Il n'y aura pas de révision, selon ce qui a déjà été annoncé il y a quelques mois. En revanche, les contrats qui sont engagés se poursuivront. Donc, nous aurons, même en 2017 voire 2018, encore des crédits à prévoir pour pouvoir finir la programmation qui a été signée. Pas d'engagement budgétaire nouveau.

Les projets d'intérêts locaux, effectivement, contrairement à ce qu'on avait connu il y a un an ou deux ans, des PIL ont été réalisés cette année, ou seront réalisés. Néanmoins, pas à 6 M€ comme la précédente année, mais à 1,5 M€. Je remercie le service des Finances d'avoir pu nous débloquer 1,5 M€ de crédits pour pouvoir faire face à des programmations dont les appels à projets avaient été lancés antérieurement. Nous avons réceptionné quelque 210 projets qui représentaient 53 M€

globalement. Mais face aux moyens qui étaient les nôtres, il a fallu mettre en place, je dirais, des critères de sélection. Je n'entrerai pas dans ce détail. Ces critères de sélection nous ont permis de réduire à 15 M€ le montant des projets et de pouvoir ainsi utiliser les 1,5 M€ qui nous étaient alloués pour apporter un soutien de 10 % aux communes retenues.

Le Préfet a reçu de son côté une enveloppe financière – Lara MILLION en a parlé tout à l'heure lors de la Commission des Finances et la présentation du budget – de 7 M€, qui nous avait paru intéressant à conjuguer avec notre effort pour pouvoir apporter un meilleur soutien, un meilleur partenariat aux porteurs de projets que sont les communes ou les intercommunalités. Nous étions allés le voir. Enfin, j'ai eu l'occasion d'aller le voir deux fois. Nous avons travaillé avec ses services, avec nos services, pour essayer de trouver la meilleure adéquation, et le but était de pouvoir dire que, sur les 7 M€ d'enveloppe du Préfet, il pouvait prendre ce qui répondait aux critères qui avaient été fixés par l'État, notamment l'aide pour les bâtiments, c'est-à-dire la mise en conformité, mais aussi la recherche d'énergies renouvelables, l'isolation ou le recours à des énergies positives. Donc, tous ces éléments, nous avons un certain nombre de dossiers, très exactement 65, qui répondaient à ces critères. Si nous avons pu les transférer sur l'enveloppe du Préfet, ces communes auraient été subventionnées sans doute plus qu'à 10 %. Nous étions également partis pour lui faire parvenir les dossiers qui n'avaient pas pu être retenus et qui répondaient aux critères bâtiment, ce qui aurait permis, effectivement, d'avoir une aide spécifique du côté du Préfet. En ce qui concernait les autres PIL, nous aurions pu doubler le montant de la subvention : au lieu de 10 %, nous aurions pu mettre 20 %, puisque cela représentait à peu près la moitié des 1,5 M€ qui étaient concernés et qu'on économisait de notre côté pour pouvoir mieux apporter, mieux aider ce qui apportait une certitude de réussite et de mise en œuvre de ces projets sur le terrain. Malheureusement, cela ne semblait pas se passer comme cela. Je ne m'étendrai pas là-dessus. Les contraintes que les services du Préfet nous ont opposées ont fait que cela n'était pas possible : il fallait qu'il y ait absolument, d'après les services, une contrepartie des collectivités territoriales pour pouvoir rendre éligible le projet dans le cadre de l'enveloppe spécifique de l'État. Donc, on s'est contentés finalement de rester sur nos 10 %, d'envoyer les notifications aux communes et puis de dire aux communes qui relevaient éventuellement de projets bâtimentaires de s'adresser aussi au Préfet pour avoir l'aide de l'État complémentaire aux PIL. On a également écrit à ceux qu'on a refusés et qui touchaient, qui avaient des sujets concernant les bâtiments. On les a invités à se présenter aussi auprès du Préfet pour voir s'ils avaient une chance d'être retenus sous cette rubrique-là. Donc, on a essayé vraiment de travailler au mieux. L'idéal aurait été effectivement de pouvoir trouver une meilleure adéquation. Malheureusement, cela ne marche pas toujours comme on le souhaite. Cela demande beaucoup de temps et beaucoup d'énergie. C'est parfois un peu dommage. Ceci étant, je pense que les communes qui pourront bénéficier des deux opérations ne se priveront pas et auront raison.

Bien sûr, la Commission va également, tout au long de l'année, vous proposer, dans les commissions permanentes, des ventes et des acquisitions et des locations de terrains au fur et à mesure des besoins, en fonction des locaux qui deviendront disponibles. On va aussi insister tout au long de l'année sur l'optimisation des propriétés départementales. Et puis, je voudrais vous dire aussi que la Commission va essayer de voir, enfin, si le Président en est d'accord, on va peut-être aussi réfléchir courant de l'année pour voir comment on peut s'inscrire dans le cadre de la loi NOTRe dans la solidarité territoriale. Or, vous savez que la loi NOTRe parle de solidarité territoriale, compétence qui reviendrait au Département. Il nous appartient de réfléchir, de voir ce que l'on peut inscrire sous ce vocable de solidarité territoriale et de voir comment on peut peut-être trouver une adéquation. Si cela ne s'appelle plus CTV ou PIL, nous aurions peut-être sous ce vocable-là une ouverture ou une fenêtre de tir concernant certains partenariats et voir ce que l'on y met et ce que l'on peut entendre par cette appellation. En tout cas, c'est un travail que la cinquième

Commission va réaliser au long de l'année, du moins une réflexion qu'on va essayer d'engager. On va aussi bien sûr voir ce que font les Départements voisins pour savoir comment ils s'inscrivent dans cette démarche et ce que cela peut signifier.

Voilà ce que je voulais vous dire, M. le Président. Je voudrais bien sûr remercier les services qui ont fait un travail important, notamment tout l'aspect technique pour les réductions et les économies de crédit en ce qui concerne notamment le fonctionnement de nos locaux. Merci.

### **M. le Président**

Merci. S'il n'y a pas de questions, je vais inviter le rapporteur, Bernadette... qui a le droit également d'être extrêmement synthétique.

### **Bernadette GROFF**

#### **POLITIQUE DE L'ACTION TERRITORIALISÉE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- inscrit les crédits de paiement suivants :

En investissement :

	CP PS	CP PIL
Piémont Val d'Argent Pays Welche	1 797 669	327 696
Colmar Fecht et Ried	765 002	682 391
Florival Vignoble Plaine du Rhin	750 932	331 795
Thur Doller	1 206 676	236 048
Région Mulhousienne	2 391 758	1 247 949
Trois Pays	1 239 245	278 157
Sundgau	2 120 406	869 627
total	10 271 688	3 973 663

Ainsi qu'au titre du guide des aides « associations culturelles et établissements publics du culte » : 563 934 €.

En fonctionnement :

PS Piémont Val d'Argent Pays Welche	471 248
PS Colmar Fecht et Ried	334 718
PS Florival Vignoble Plaine du Rhin	253 523
PS Thur Doller	479 790
PS Région Mulhousienne	495 700
PS Trois Pays	483 385
PS Sundgau	324 780
Journée des secrétaires de Mairie	2 000
Réseau des acteurs des territoires de vie	3 000
total	2 848 144

- inscrit une autorisation de programme de 1 517 324 € pour la programmation 2016 des projets d'intérêt local,
- abroge le dispositif d'aide relatif aux établissements publics du culte et aux associations culturelles, soit :
  - délibération CP 2013-7-5-7 du 5 juillet 2013 en ses dispositions relatives aux établissements publics du culte et aux associations culturelles,
  - délibération CG 2009-5-5-1 du 9 décembre 2009.
- donne délégation à la commission permanente pour la mise en œuvre de ces politiques,
- autorise la modification des lignes suivantes au sein du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried 2014-2019 :
  - réduction de 9 994 € sur la ligne 44-1 "programme GERPLAN - Volet environnemental" Communauté de Communes du Pays du Ried Brun ;
  - augmentation de 9 994 € sur la ligne 44-2 "Insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois"

- autorise la modification des lignes suivantes au sein du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau 2014-2019 :

- réduction de 54 485 € sur la ligne 111-1 "programme GERPLAN - Volet environnemental" CC Ill et Gersbach ;
- augmentation de 54 485 € sur la ligne 111-2 "Insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois"

- donne délégation à la commission permanente pour approuver les avenants aux Contrats de Territoire de Vie correspondants et autoriser le Président à les signer.

### **M. le Président**

Merci. Qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Adopté. Lucien veut prendre la parole.

### **Lucien MULLER**

M. le Président, je voudrais juste poser une question par rapport au deuxième point, justement. Nous avons évoqué à l'instant la stratégie des bâtiments hors collège. Il y a quelque temps, mes collègues et moi-même avons pu constater que nous avons publié un appel d'offres quant à la vente de l'espace Renault à Colmar. Dans le contexte actuel, je souhaiterais savoir si ce dossier comporte des éléments nouveaux et, par rapport à ces éléments, s'ils sont favorables ou pas. Où en est-on ?

### **M. le Président**

Effectivement, vous connaissez l'espace Renault. On était passé devant l'autre jour lorsqu'on a fait le tour des bâtiments départementaux en bus. C'est un bel espace qui est à proximité de la gare, de la préfecture. Donc, on a effectivement lancé un appel d'offres. Pour l'instant, on n'a pas d'éléments financiers, puisque les personnes qui sont susceptibles de répondre le feront au dernier moment, certainement. Et donc, c'est à la fin mars. On mène vraiment une réflexion globale avec les services de l'architecture, Rémy, évidemment, le directeur général. L'idée, c'est effectivement de vendre ce beau terrain, parce qu'on n'a pas aujourd'hui d'affectation. Par le passé, il devait servir de nouvel Hôtel de Département, à l'époque. C'était l'une des hypothèses envisagées. Entre-temps, on n'a jamais eu de projets précis. Donc l'idée, c'est de le mettre en vente aux meilleures conditions possibles. On verra cela le moment venu. On a quand même, dans le prolongement de ce terrain, la Maison départementale du handicap, qui se trouve à cet endroit. On se pose quand même la question : est-ce qu'on le met dans le lot ou pas ? Parce que certains promoteurs nous disent : on prendrait le tout, pourquoi pas, on peut réfléchir. D'autant plus qu'on est en discussion avec l'État sur ce qu'on appelle la nouvelle préfecture, mais qui est un bâtiment des années 1970, qui n'est pas très beau, qui est très mal conçu et avec énormément d'espace perdu, qui aujourd'hui est amianté. Il n'y a pas de risque pour le personnel parce que l'amiante est contenue : cela a été filmé ou peint, pour éviter la dispersion de l'amiante. Mais il faudra quand même un jour éventuellement le mettre à niveau. Rien que le désamiantage, il y en a au minimum pour 2 M€, rien que le désamiantage de ce bâtiment qui appartient au Département. L'État m'a indiqué que, probablement, ils vont se retirer de ce bâtiment, et donc cela va devenir exclusivement un bâtiment à usage pour le Conseil départemental qui, aujourd'hui, loge à peu près 90 agents dans ce bâtiment, essentiellement dans le domaine social. Moi, je m'interroge à haute voix, c'est une réflexion que j'ai avec les services : est-

ce qu'il ne vaudrait pas mieux, tout simplement, démolir ce bâtiment ? Parce que, vraiment, il sera très compliqué à réaménager, il est très mal conçu. Évidemment, c'est une passoire énergétique. On dépense énormément d'argent pour le chauffage. Est-ce qu'il ne vaut pas mieux le démolir, voire, éventuellement – je sais, on va dire « il est en train de vendre des bijoux de famille » –, mais voire carrément, pourquoi pas, le vendre ? Parce que les 90 agents qui sont là-bas, on pourrait éventuellement les rapatrier ici ou au CERTIE à côté. Vous vous souvenez, là aussi, on avait dit : on va rapatrier le service environnement. Mais pourquoi ne pas garder les locaux du CERTIE qu'on a déjà actuellement en location et mettre ce personnel qui est dans... ? Comment est-ce qu'on l'appelle d'ailleurs ? C'est le 51 avenue de la République, non ? C'est le 40, 48 ? 11 ? C'est 11 avenue de la République. Il a quand même un intérêt par rapport au parking qui est en sous-sol. Il y a quand même 200 places de parking. Mais le parking lui-même est encore complètement amianté. Je me vois aujourd'hui difficilement... je ne me vois pas entreprendre de gros travaux. Donc, je crois qu'il faut mener une réflexion assez rapidement, surtout si l'État se retire, pouvoir déplacer rapidement notre personnel. On le garde. Je ne suis pas très convaincu. Et je pense qu'on arrivera à le mettre sur le marché pour qu'il soit cédé à un promoteur immobilier. C'est quand même très bien situé, à un endroit stratégique, entre le centre-ville et la gare. Je pense que, du point de vue architectural, on ne va pas perdre grand-chose, parce que ce n'est pas un bâtiment très beau. Voilà un petit peu la réflexion qu'on est en train de mener. Pourquoi pas, la MDPH, aussi, la rapatrier ici, si, éventuellement on a une proposition intéressante pour tous nous reloger ici au niveau de l'Hôtel du Département ? Il y a le bâtiment CERTIE qui est à côté. Mais ce sont des décisions qu'il faudra prendre assez rapidement, dans l'année qui vient. D'abord, la cession de l'espace Renault. Mais là, je pense qu'il n'y a pas de difficulté. Ensuite, dans un deuxième temps, l'usage qu'on souhaite faire de la préfecture. Vous le savez, les cartes grises aujourd'hui sont dématérialisées. Les permis de conduire vont être dématérialisés aussi. L'État envisage des locaux plus adaptés pour l'accueil des étrangers pour obtenir des titres de séjour.

Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à cette question. Donc, on verra, début du mois d'avril, mai, quelles sont les propositions qui sont faites pour la cession de ce terrain. C'est une recette de plusieurs millions d'euros, qu'on n'a pas budgétée parce que, tant que ce n'est pas vendu, ce n'est pas budgété. Je pense aussi, les promoteurs sont venus nous trouver : ils nous le paieront le jour où le permis de construire sera évidemment accordé. Donc, c'est une opération qui ne se fera pas dans les six mois, à mon avis. Yves ?

## **Yves HEMEDINGER**

Je pense que c'est un enjeu extrêmement important. D'abord, c'est effectivement une recette potentielle intéressante – bon, c'est un *one shot* – pour le Département. Ensuite, c'est effectivement un terrain... Cela fait des années qu'on nous dit : mais qu'est-ce qui se passe là-bas ? Pourquoi c'est un trou béant alors qu'on est presque en face de la gare, qu'on est à proximité du centre-ville ? Donc, il y a vraiment un intérêt, à la fois architectural, mais d'aménagement de l'espace et du territoire. Je crois que c'est bien – on a déjà eu l'occasion d'en discuter d'ailleurs – qu'on collabore, Département et Ville, là-dessus. Parce qu'en plus on est en train de travailler sur le PLU, qu'il y a des demandes qui sont faites par rapport à des hauteurs. Il y a des projets immobiliers qui sont là-bas et qui ont besoin de s'engager par rapport à l'utilisation, enfin par rapport à une utilisation optimale du foncier qui s'interroge donc sur les hauteurs constructibles, etc. Je suis régulièrement relancé sur le sujet. Donc, c'est bien que cela aboutisse, il faut que cela aboutisse. J'allais dire : j'ai une proposition. C'est qu'en attendant, mais je souhaite vraiment que cela puisse aboutir rapidement... Vous savez qu'on a aussi le projet de la construction sur le parking des anciens établissements Bleyle, le parking en ouvrage, avec 700 places, la gare en a bien besoin. Pendant les

travaux, évidemment, les 200 places existantes en surface seront neutralisées, forcément. Donc, il va y avoir des besoins de stationnement importants à court terme et pour une période très courte aussi. Si on pouvait bénéficier de cet espace pour combler un peu les soucis, cela serait également relativement intéressant.

### **M. le Président**

On a déjà eu cette demande. Malheureusement, en journée, il est saturé. Il est saturé. Enfin, toutes les places... On a des locataires qui sont à côté. C'est conventionné. Toutes les places aujourd'hui sont attribuées. De temps en temps, je me fais secouer. Les places qui ont été louées sont occupées par des tiers qui arrivent à... Évidemment, vous arrivez le soir à 18 heures, c'est vide. Mais en journée, c'est occupé, puisque tous les emplacements sont loués.

### **Yves HEMEDINGER**

Mais il n'est pas totalement organisé. En l'organisant mieux, on pourrait gagner à mon avis quelques places, une bonne cinquantaine, voire plus.

### **M. le Président**

On n'est pas propriétaires de l'ensemble non plus. Mais je reçois des réclamations de locataires qui paient un loyer et qui n'arrivent pas à se garer. Alors, c'est en pointe, en journée : je suis d'accord. Évidemment, la nuit, c'est vide.

### **Yves HEMEDINGER**

C'est parce qu'il n'est pas organisé. Je pense qu'en l'organisant, on pourrait gagner des places de stationnement.

### **M. le Président**

Lorsque les gens cherchent à se garer, ils trouvent des places un peu partout. Cela se remplit. Mais cela me paraît difficile... De toute façon, impossible d'accueillir 200 voitures, cela est clair. Mais aujourd'hui, il est saturé. Donc, si la Ville peut accorder les règles d'urbanisme les plus favorables possibles, ce qui permettra au Département d'encaisser le prix de vente le plus élevé possible...

*Intervention hors micro d'un élu.*

Non, mais il n'y a aucune difficulté. Après, nous, on vend. C'est la Ville qui fixe les règles d'urbanisme. Mais cela veut dire quoi ? Au regard des règles de droit de la construction aujourd'hui, cela reste restrictif ? Les projets qu'on nous présente sont au regard des règles actuelles du PLU ? Où ce sont des règles futures qu'on anticipe ?

*Intervention hors micro d'un élu.*

**Yves HEMEDINGER**

J'ai vu passer quelques projets de différents promoteurs qui ont besoin d'avoir des engagements sur la hauteur de constructibilité. D'où l'intérêt de pouvoir échanger. Si les offres doivent être remises à la fin du mois de mars, il faut qu'on puisse avoir un échange là-dessus pour que chacun y retrouve son compte, et le Département [pour] faire la meilleure affaire foncière possible et la Ville pour adapter le cas échéant les règles d'urbanisme à un projet, qui serait un projet forcément intéressant vu l'emplacement du terrain.

**M. le Président**

Cela veut dire... Parce que, en principe, il paiera le prix uniquement lorsque le permis sera accordé, le promoteur. C'est la règle. S'il y a une procédure de PLU en cours, cela risque encore de durer. Ou pas.

**Yves HEMEDINGER**

Le PLU va être arrêté au premier trimestre de l'année prochaine.

**M. le Président**

Donc, cela veut dire que, de toute façon, il n'y aura aucune recette cette année. On en est quasiment sûr : pas de recette cette année ?

**Yves HEMEDINGER**

Cela dépend du projet. Il y a des projets... J'ai vu différents projets : il y a des projets qui rentrent parfaitement dans les règles actuelles. S'il faut passer par une modification, pas que de cette zone, mais de toute la zone, si cela en vaut la peine, il faudra le faire aussi, parce que les enjeux sont importants, en termes d'urbanisme et en termes de recettes pour le Département. C'est pour cela qu'il faut qu'on en discute. Mais comme on avait déjà commencé à le faire, d'ailleurs.

**M. le Président**

Voilà pour cette question de l'espace Renault. C'est une recette, évidemment, qu'on n'a pas budgétée, potentielle. Je pense effectivement qu'il faut maintenant sortir de cette situation. Bernadette ?

**Bernadette GROFF**

**POLITIQUE DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX HORS COLLEGES**



Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- décide de l'opportunité des opérations mentionnées dans ce rapport ;
- vote l'inscription des autorisations de programme et des crédits nécessaires comme suit :

	<b>BP 2016 - DIRECTION DE L'IMMOBILIER ET DE LA LOGISTIQUE</b>					
	<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
	Investissement AP	Investissement CP	Fonctionnement	Investissement AP	Investissement CP	Fonctionnement
BATIMENTS DEP HORS COLLEGES	1 414 500 €	6 126 200 €	238 000 €	50 000 €	671 933 €	155 000 €
M. A. P. financière		5 000 000 € HT	50 000 € HT		6 060 000 € TTC	-
TRANSACTI ONS FONCIERES ET LOCATIONS IMMOBILIER ES	36 000 €	91 200 €	1 563 600 €	NEANT	612 000 €	632 000 €
MOYENS LOGISTIQUE S ET ASSOCIES	191 000 €	361 000 €	7 069 800 €	NEANT	NEANT	326 000 €

**POUR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX HORS COLLEGES :**

- vote en **dépenses, selon tableau joint en annexe**, les inscriptions budgétaires par chapitres d'investissement et fonctionnement, dont les montants cumulés sont respectivement de 6 126 200 € et de 238 000 € ;
- vote en **recettes, selon tableau joint en annexe**, l'inscription de 671 933 € au titre des recettes d'investissement et de 155 000 € pour le fonctionnement ;
- vote, au titre de **l'opération financière M.A.P.**, l'inscription de 5 050 000 € HT en dépenses et 6 060 000 € TTC en recettes, afin de permettre la récupération de la TVA.

### **POUR LES TRANSACTIONS FONCIERES ET LOCATIONS IMMOBILIERES**

- vote en **dépenses, selon tableau joint en annexe**, les inscriptions budgétaires par chapitres d'investissement et fonctionnement, dont les montants cumulés sont respectivement de 91 200 € et de 1 563 600 € ;
- vote en **recettes, selon tableau joint en annexe**, l'inscription de 612 000 € au titre des recettes d'investissement et de 632 000 € pour les recettes de fonctionnement.

### **POUR LES MOYENS LOGISTIQUES ET ASSOCIES**

- vote en **dépenses, selon tableau joint en annexe**, les inscriptions budgétaires par chapitres d'investissement et fonctionnement, dont les montants cumulés sont respectivement de 361 000 € et de 7 069 800 € ;
- vote en **recettes, selon tableau joint en annexe**, l'inscription de 326 000 € au titre des recettes de fonctionnement ;

- donne délégation générale à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi des dossiers évoqués dans ce rapport ;

- autorise le lancement des procédures de mise en concurrence et la signature des marchés correspondants, ainsi que des décisions ultérieures s'y rapportant.

### **Monsieur le Président**

Pas de question ? Qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. On passe à la sixième Commission. Je donne la parole à Michel.

### **Michel HABIG**

Merci, M. le Président. Il y a trois rapports pour la sixième. Le premier, c'est le budget primitif sur notre politique de soutien à l'environnement, au cadre de vie et à l'agriculture. Un deuxième, sur la politique en faveur de la montagne. Un troisième, sur la régie de production d'électricité.

Notre budget primitif par rapport à l'environnement s'équilibre à 11,5 M€ de dépenses et 11,7 M€ de recettes affectées et de subventions perçues. On a donc trouvé un équilibre qui nous permet de préserver cette politique volontariste.

Au-delà de cet aspect budgétaire, l'environnement dans son ensemble et particulièrement le domaine de l'eau bénéficie d'un appui en ingénierie particulièrement développé dans le Haut-Rhin. Ainsi, 14 ingénieurs et 10 techniciens travaillent à la préservation de notre environnement, en lien direct avec les collectivités locales et leurs groupements. L'exemple le plus emblématique étant celui des aménagements de rivières, unique en France, et qui sera amené à évoluer courant 2016. On y travaille beaucoup, pour permettre la création d'un établissement public territorial de bassin, EPTB, de l'Ill afin de s'adapter à la nouvelle loi GEMAPI.

Dans le domaine de l'eau, 7 M€ seront investis, dont 3,15 M€ pour l'eau potable et l'assainissement, 3,2 M€ pour l'aménagement des rivières et 660 000 € pour la gestion des barrages départementaux.

Dans le domaine de l'environnement, nous pérennisons notre politique, toujours dynamique, des GERPLAN, avec une aide de 557 000 €, mais surtout un appui au territoire pour favoriser le dialogue et rechercher des solutions pratiques avec l'ensemble des acteurs de terrain.

Pour soutenir notre partenariat avec la profession agricole, nous avons un volet ce matin, et dans l'esprit des GERPLAN, notre soutien au monde agricole sera de 1,4 M€, avec l'amélioration des bâtiments d'élevage, l'abattoir départemental, le laboratoire vétérinaire, l'aménagement foncier et les mesures agri-environnementales. De même, notre politique d'acquisition et d'entretien des espaces naturels sensibles rassemblant déjà 1 500 hectares nécessitera près de 500 000 € de crédits.

L'éducation à l'environnement : une autre politique phare de notre département et le tout premier en France, avec 100 000 journées d'animation exécutées en 2015. Nous investirons 832 000 € pour soutenir les centres d'initiation à la nature, les CINE, de notre département.

Le Département maintiendra également son soutien aux associations environnementales et syndicats mixtes, dont le budget reste avec un montant global de subventions de 1,8 M€ en 2016, incluant notre forte participation et notre fort soutien aux brigades vertes.

L'insertion des lignes électriques se terminera en 2016 avec notre partenariat avec EDF et France Télécom, 407 000 € restant nécessaires pour lancer les derniers projets, sachant que ce programme aura permis d'améliorer la qualité paysagère de nos communes avec 217 projets réalisés à ce jour.

Enfin, et c'est avec regret que nous transmettons la compétence déchets à la Région, à partir de cette année, puisque c'est un domaine où nous avons forgé une certaine avance dans notre département avec un tri particulièrement efficace soutenu par le ramassage sélectif des bio-déchets, qui touche déjà plus de 200 000 habitants, cette politique nécessitera encore 165 000 € de crédits pour solder les opérations en cours et finaliser le plan départemental avant transfert à la Région. Nous réfléchissons néanmoins à la meilleure façon de pérenniser notre avance en maintenant des rencontres d'échanges entre partenaires dans le cadre de l'ingénierie que le Conseil départemental se doit d'apporter au territoire.

En ce qui concerne notre politique de la montagne, 3,6 M€ seront investis en 2016 dans le cadre de la convention interrégionale du massif des Vosges et surtout pour nos stations de montagne pour lesquelles une réflexion stratégique est en cours pour redéfinir les coûts et la gouvernance.

Un mot sur notre régie de production électrique, qui commence à porter ses fruits. À la fin de cette année, cinq turbines seront en production.

Voilà quelques propos liminaires à l'examen des différents rapports.

## **M. le Président**

Merci Michel. D'ailleurs, les turbines ont fait l'objet d'un reportage sur LCP la veille de Noël. J'ai l'impression que les services se font un malin plaisir pour avoir des délibérations presque plus longues que le rapport lui-même. Donc, si on peut, à l'avenir, limiter à dix lignes. Tout peut se synthétiser. Je laisse à Annick le soin de synthétiser, ce qui n'est pas vraiment possible, comme cela en regardant. Mais je suis sûr que tu vas y arriver en trois minutes.

## **Annick LUTENBACHER**

### **POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide :

- d'inscrire 10 000 € en CP et 92 750 € de crédits de fonctionnement pour la politique de préservation de la ressource (C111-C611-C711),
- de supprimer 23 038 415 € d'AP sur l'enveloppe spécifique CTV2 et d'inscrire 680 000 € de CP pour la politique Assainissement et Eau Potable (C213),
- de limiter le bénéfice des aides en matière d'assainissement et d'eau potable aux communes et groupements ruraux,
- d'affecter au bénéfice des communes rurales ou de leurs groupements les subventions du fonds de Solidarité Urbain-Rural, mis à disposition du Département par l'Agence de l'Eau au taux plafond prévu au contrat cadre, selon la nature des travaux d'assainissement et d'eau potable ; de plus en matière d'eau potable les collectivités n'atteignant pas le prix de base de l'eau de 1,20 € HT fixé par nos règles, verraient leurs projets subventionnés, selon les règles suivantes :
  - en cas d'entrée du prix de l'eau de la collectivité dans le barème (supérieur ou égal à 1,20 € selon barème en vigueur depuis le 1er janvier 2014) application du taux plafond prévu au contrat-cadre selon la nature des travaux,
  - en cas de prix de l'eau inférieur à 1,20 €, application d'un taux fixe minimal de 20 %,
- d'inscrire au titre des rivières, lacs et barrages :
  - 750 000 € d'AP pour les lacs et barrages (C114),
  - 3 140 000 € de CP (C114, C214, C414),
  - 785 300 € de crédits de fonctionnement (C614 et C714),
  - 1 350 000 € de recettes (C414 et C114),
- de maintenir inchangés les tarifs du Parc d'Intervention en Matériel pour 2016 (cf. annexe 3 du rapport),
- d'inscrire pour les SATESE, SATEP et SATANC 15 000 € HT en AP et en CP (C116), 7 000 € HT de crédits de fonctionnement et 179 000 € HT de recettes (C616),

- d'inscrire une AP de 35 000 € et 35 000 € en CP et 18 000 € en fonctionnement pour les dossiers hors CTV 2, ainsi que 53 562 € en CP en investissement, destinés à faire face aux dépenses liées à la réalisation de « Plans de gestion de l'espace rural et périurbain » (GERPLAN) et à leur mise en œuvre dans le cadre des AP antérieures (détail en annexe 1),
- d'inscrire, au titre du financement des contrats agri-environnementaux en cours ou à venir (détail en annexe 1), 300 000 € en fonctionnement pour 2016 (C751),
- de donner délégation à la Commission Permanente pour le paiement des annuités agri-environnementales aux agriculteurs sur la base des justificatifs transmis par l'ASP et/ou la Direction Départementale des Territoires (DDT),
- de donner un avis de principe favorable à la poursuite des opérations « jachères fleuries » et « jachères mellifères » en 2016,
- de valider la liste des semences (annexe 8),
- de valider la convention (annexe 4) et le contrat (annexe 5) relatifs à l'opération « jachères fleuries » et d'autoriser le Président à les signer,
- de valider la convention (annexe 6) et le contrat (annexe 7) relatifs à l'opération « jachères mellifères » et d'autoriser le Président à les signer,
- d'inscrire un crédit de 230 000 € en investissement pour 2016 (C244) au titre du développement rural dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1,
- d'ouvrir une nouvelle AP de 55 000 € pour le programme d'éducation à l'environnement (C231) et d'inscrire un crédit de 55 000 € au titre des investissements, de 776 940 € au titre du fonctionnement (C631 – C731) et 3 280 000 € de recettes dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1,
- d'ouvrir une nouvelle AP de 20 000 € pour le soutien à la vie associative et aux collectivités (C232) et d'inscrire un crédit de 20 000 € au titre des investissements et de 1 779 140 € (C632 – C732) au titre du fonctionnement, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1,
- d'inscrire, au titre du soutien économique à l'agriculture une AP de 100 000 €, un crédit de 100 000 € en investissement, un crédit en fonctionnement de 597 000 € et 26 642 € (C141 – C641) en recettes, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1,
- d'ouvrir, pour la préservation du patrimoine naturel, une AP globale de 10 000 € (C233) et d'inscrire un crédit de 290 000 € au titre des investissements (C133 – C233), de 207 000 € au titre du fonctionnement et 6 170 000 € en recettes (C633), dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1,
- de prévoir, le cas échéant, une inscription de crédits supplémentaires en DM1 pour la poursuite du programme d'acquisitions foncières et de recettes pour les financements recherchés dans le cadre des travaux d'amélioration des milieux forestiers et des sites naturels (C133),
- de décider le lancement de la révision du schéma départemental des espaces naturels sensibles (ENS),
- de classer en ENS les parcelles dont la liste figure en annexe 9 et de donner délégation à la Commission Permanente pour le classement en ENS des sites acquis par le Département,
- d'approuver l'ouverture d'une AP de 320 000 € pour 2016 au titre de l'aménagement foncier et d'inscrire 1 007 000 € en CP et 2 000 € en fonctionnement (C442 – C742) ainsi que 312 000 € en recette d'investissement,

- de m'autoriser à affecter les AP nécessaires au règlement des frais divers liés aux opérations d'aménagement foncier,
- d'ouvrir, au titre du budget du Laboratoire Vétérinaire Départemental, une AP de 50 000 € HT et d'inscrire un crédit de 45 000 € HT en investissement, 133 446 € HT en fonctionnement et 150 000 € HT en recettes, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 4 (C143-C643),
- d'approuver l'annexe 10 du rapport fixant les tarifs du Laboratoire Vétérinaire Départemental fixés pour 2016,
- d'inscrire 27 000 € en fonctionnement pour des études à mener et pour couvrir les frais de fonctionnement de la CLIS et 15 000 € en recettes (C654) (détail en annexe 1),
- d'inscrire 45 000 € de crédits en fonctionnement pour apporter la contribution obligatoire de notre collectivité plafonnée à 50 % des dépenses engagées par les communes concernées par la lutte contre les moustiques (C755) (détail en annexe 1),
- de donner délégation à la Commission Permanente pour allouer les crédits des différents programmes et pour prendre toute décision nécessaire à leur déploiement (approbation de conventions et autres) après l'examen des dossiers par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- d'approuver le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND) du Haut-Rhin, ainsi que l'évaluation environnementale correspondante, joints au rapport (Annexe 11),
- d'inscrire pour la politique relative à la prévention et la gestion des déchets non dangereux, des crédits d'investissement à hauteur de 1 500 €, des crédits de fonctionnement à hauteur de 88 000 € et des recettes à hauteur de 175 000 € (C162-C262-C662-C762),
- d'inscrire pour la politique relative à la qualité de l'air et aux énergies renouvelables, des crédits d'investissement à hauteur de 51 000 €, des crédits de fonctionnement à hauteur de 25 000 € et des recettes à hauteur de 70 000 € (C172-C672-C772-C872).

## **M. le Président**

Annick, c'est parfait. Nous sommes tous soulagés. Mais il y en a encore deux. Pour le premier rapport : pas d'opposition devant cette brillante synthèse ? Pas d'abstention non plus. Adopté.

## **Annick LUTENBACHER**

### **BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DE PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte le budget annexe primitif de l'année 2016 pour la régie de production d'énergie électrique du département du Haut-Rhin, pour un montant total de 1 543 683 € (un million cinq cent quarante trois mille six cent quatre vingt trois Euros), décomposé en 1 312 531 € (un million trois cent douze mille cinq cent trente et un Euros) inscrits en section d'investissement et 231 152 € (deux cent trente et un mille cent cinquante deux Euros)

inscrits en section de fonctionnement et inscrit ces sommes au budget annexe selon tableau joint à la délibération

## **M. le Président**

Voilà, c'est une bonne affaire. Cela rapporte plus que le livret bleu, puisque le rendement tourne aux alentours de 6 %. On va se transformer en énergéticien. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté. On poursuit.

**Annick LUTENBACHER**

## **POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

### **❖ Décide d'inscrire au titre du BP 2016 pour la politique montagne - Programmes F043 et F044 :**

\* en investissement : des crédits de paiement de 2 811 093 M€ répartis comme suit :

- 453 461 € (programme F243)
- 2 357 632 € (programme F244)

\* en fonctionnement : des crédits de paiement de 789 740 € répartis comme suit :

- 749 000 € pour la participation statutaire aux syndicats mixtes, (programme F844), dont :

▪ Syndicat Mixte d'Aménagement du site du Lac Blanc	150 000 €
▪ Syndicat Mixte d'Aménagement des stations de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges	145 700 €
▪ Syndicat Mixte d'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon	248 900 €

- Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace - SMIBA 204 400 €

- 10 000 € pour l'Observatoire de la Montagne (programme F744)
- 30 740 € pour la prise en charge du déneigement (programme F744)

#### ❖ **Donne délégation à la Commission permanente**

- pour valider les opérations annuelles figurant dans les projets de développement, affecter et engager les financements dans le cadre du budget annuel,
- pour engager les crédits de paiement par syndicat mixte pour la participation du Département à leur fonctionnement,
- pour valider les conventions de financement ou leurs avenants à intervenir, notamment avec les syndicats mixtes.

#### **M. le Président**

Merci. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté. On passe à la Commission du Patrimoine et de la Culture. Brigitte.

#### **Brigitte KLINKERT**

Merci, M. le Président. Chers collègues, je souhaiterais introduire le rapport relatif à la culture et au patrimoine en vous partageant les paroles d'André Malraux : « La culture ne s'hérite pas ; elle se conquiert. » Ce budget 2016 est en effet un budget que nous avons voulu offensif. Il se monte à 7 251 648 €, dont 2 106 148 € pour l'investissement et 5 145 500 € pour le fonctionnement. Je tiens de suite à souligner que les mesures de rationalisation structurelle prises en concertation avec les structures dans lesquelles le Conseil départemental est très fortement partie prenante – je pense au CDMC, au PAIR, au CDHF – ont permis de réaliser des économies s'élevant à 700 000 € en 2016. Et pour les années prochaines, elles s'élèveront en fait à 950 000 €. Je remercie les collègues qui se sont fortement engagés sur ces dossiers.

Ainsi, si je mets ces chiffres entre parenthèses, notre budget de fonctionnement culture et patrimoine accuse une baisse effective de 7,42 %. Il a fallu se battre, certes, contre l'environnement budgétaire, comme tous les présidents de commission, environnement budgétaire très défavorable qui aurait pu faire de la politique culturelle l'un des parents pauvres du budget départemental. En fait, ce combat a principalement été mené, non pas contre une certaine fatalité, mais résolument pour certains objectifs, et donc pour une certaine idée de la place prioritaire de la culture dans cette société du XXI<sup>e</sup> siècle aux équilibres si malmenés pour une prise en considération de l'activité



artistique comme une source d'épanouissement pour chacun et aussi comme un facteur de renforcement du lien social et pour la reconnaissance de notre patrimoine et de notre culture comme des éléments essentiels de notre identité régionale, par-delà les découpages territoriaux artificiels et les noms plus ou moins exotiques que l'on voudrait donner à notre méga-région. Nous travaillons d'ailleurs, je dois le souligner, en étroite collaboration avec le Département du Bas-Rhin d'autre part, mais aussi avec la Région.

Ce qui est au moins aussi important à mes yeux, c'est que ce combat pour notre politique culturelle a été mené avec l'ensemble de ses acteurs, qu'ils soient élus, collaborateurs, responsables associatifs ou partenaires publics – et notamment tous ceux qui se sont déjà fortement impliqués dans la démarche d'évaluation de la politique culturelle départementale que nous avons initiée il y a deux ans. Je tiens à les remercier pour leur étroite collaboration au montage de ce budget 2016 et surtout pour leur bonne compréhension de nos impératifs financiers et pour leur grand sens des responsabilités. Car chacun de ces secteurs a accepté de reconsidérer ses objectifs, de réévaluer ses prévisions, de faire des concessions. Ceci afin que nous puissions continuer à mener une politique globale et cohérente, ménageant à la fois nos compétences obligatoires, la lecture publique (462 000 €), les archives (50 000 €), le schéma des enseignements artistiques (300 000 €) pour le fonctionnement. Je voudrais souligner aussi que les travaux de la médiathèque du Sundgau à Altkirch s'achèvent et qu'elle ouvrira au mois de juin. Nos engagements à l'égard des grandes structures patrimoniales demeurent (le PAIR, l'Écomusée, le château du Hohlandsbourg, Wesserling, les musées mulhousiens) et aussi notre volonté de continuer à soutenir l'action culturelle en tous points du territoire en accompagnant les principales structures qui y contribuent. Nous prévoyons au titre du développement culturel 2 890 000 € et au titre du patrimoine 1 743 500 €.

En nous appuyant sur les conclusions de l'évaluation de la politique culturelle départementale, mais aussi de la loi NOTRe, nos orientations stratégiques s'articulent autour de trois axes forts : élargir et diversifier l'accès des publics à la culture ; consolider et accompagner le développement culturel des territoires ; valoriser les cultures et formes artistiques du Haut-Rhin, du patrimoine à la création. Dès cette année, des actions concrètes vont être entreprises, notamment auprès des collégiens et des publics spécifiques.

Je voudrais aussi appeler votre attention sur le nouvel organigramme de la direction culture, sport, éducation qui, à partir du 1<sup>er</sup> avril, va nous permettre d'être plus présents sur le terrain, de faire plus d'animations dans les territoires. J'en profite, M. le Président, si vous le permettez, pour saluer la nouvelle directrice de la culture, du sport et de l'éducation, Mme Patrizia GUBIANI-BANHOLZER, que vous connaissez bien – si vous voulez bien vous lever...

*Applaudissements.*

Mme GUBIANI-BANHOLZER qui a quitté la direction de la MDPH pour prendre ses nouvelles fonctions le 15 mars dernier. Vous voyez que, malgré les contraintes budgétaires, le soutien à la culture et au patrimoine reste l'une de nos priorités départementales : efficacité, proximité et lisibilité politique sont notre fil rouge. Je vous remercie, M. le Président, chers collègues, et nous pouvons, si vous le voulez bien, passer la parole à notre rapporteur et vice-président, que je tiens à remercier pour son engagement particulièrement fort à mes côtés.

**M. le Président**

Mme GUBIANI a été remplacée à la MDPH – elle peut se lever ; on la connaît plus parce qu'elle sévissait dans l'aide aux communes – par Mme [Delphine] COIGNARD, qui a rejoint la MDPH.

*Applaudissements.*

Je donne la parole à Raphaël.

**Raphaël SCHELLENBERGER****POLITIQUE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

Dans le cadre de la politique en faveur des services de la Culture, inscrit un crédit global de **7 251 648 €** dont :

**Pour la Culture et le Patrimoine : 6 635 500 €** ventilés comme suit :

⇒ **Développement Culturel : 2 984 000 €** soit :

- **2 890 000 € en Fonctionnement** répartis entre les différents programmes comme suit :
  - 300 000 € pour les Expressions Artistiques (D021) ;
  - 1 470 000 € pour les Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels (D022) ;
  - 1 000 € pour l'organisation d'animations culturelles dans les locaux de l'Hôtel du Département (D022) ;
  - 30 000 € au titre de l'opération "Collège au Cinéma" (D025) ;
  - 1 089 000 € en faveur de l'Enseignement Artistique et Pratique (D026) au titre du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques 2013/2017, dont 294 000 € pour les Conservatoires et 795 000 € pour les acteurs culturels concourant à la mise en œuvre d'un volet du Schéma ;
  
- **94 000 € en crédits de paiement et en autorisation de programme pour l'Investissement** répartis comme suit :
  - 90 000 € pour les investissements réalisés par une structure culturelle et une autorisation de programme du même montant (D022) ;
  - 4 000 € pour le programme d'aide en faveur des bâtiments à vocation culturelle (D013) ;
  
- confirme, dans le cadre de l'opération "Collège au Cinéma", la prise en charge du prix du billet à hauteur de 2,50 €, hors frais de déplacement ;

- valide la convention "Collège au Cinéma" 2015/2016 pour la mise en œuvre de l'opération et autorise le Président à la signer (cf. annexe 1) ;
- confirme le principe de la reconduction de la participation du Conseil départemental au dispositif "Collège au Cinéma" dans le Haut-Rhin pour l'année scolaire 2016/2017, sur la base d'une convention annuelle.

⇒ **Patrimoine : 3 651 500 €** soit :

- **1 743 500 € en Fonctionnement**, répartis entre les différents programmes comme suit :
    - 1 723 500 € pour le patrimoine protégé (D011) ;
    - 20 000 € pour le patrimoine non protégé (D012) ;
  - **1 908 000 € en crédits de paiement et 683 818 € en autorisation de programme pour l'Investissement**, répartis comme suit :
    - 446 000 € en crédits de paiement et 381 818 € en autorisation de programme pour le Patrimoine Protégé (D011) ;
    - 60 000 € en crédits de paiement pour le Patrimoine non Protégé (D012) ;
    - 1 402 000 € en crédits de paiement et 302 000 € en autorisation de programme pour le programme d'aide en faveur des musées (D014 et D015) ;
  - **10 000 € en recettes d'investissement** au titre du patrimoine protégé.
- déroge, pour l'Association de l'Ecomusée d'Alsace, aux modalités de versement prévues par le règlement financier afin de pouvoir procéder au règlement de l'aide départementale à l'investissement pour 2016 selon l'échéancier suivant :
- une avance de 35 % du montant de la subvention votée après signature de l'avenant et au vu de la demande écrite formulée par AEA ;
  - un acompte de 35 % du montant de la subvention votée pour l'exercice considéré au 30 juin de l'exercice en cours, sur présentation de justificatifs attestant d'un montant cumulé de dépenses pour l'avance précitée et le présent acompte d'au moins 70 % des dépenses prévues ;
  - le solde, sur la base des dernières factures acquittées au cours de l'exercice considéré.

**Pour la Médiathèque Départementale :**

- inscrit au titre du Budget Primitif 2016, sur la Politique D032 – Médiathèque Départementale, les crédits suivants :
  - **25 000 € en Autorisations de Programme**, sur le Programme D132 - Investissement (matériel d'animation et matériel numérique)
  - **66 148 € en Crédits de Paiement** sur le Programme D132 - Investissement (RFID, matériel d'animation et matériel numérique)
  - **462 000 € en Crédits de Fonctionnement :**
    - › 455 000 € sur le Programme D632 (fonctionnement de la médiathèque),
    - › 7 000 € sur le Programme D732 (aides au fonctionnement des associations Donneurs de Voix et à la réalisation d'un film documentaire sur le médiabus)
  - **12 100 € en Recettes de Fonctionnement** sur le Programme D632 (remboursements de documents, sommes dues par nos partenaires et régie de recettes de la Médiathèque du Sundgau).

#### **Pour les Archives Départementales :**

- inscrit au titre du Budget Primitif 2016, sur la Politique D041 – Archives Départementales, les crédits suivants :
  - **38 000 € en Autorisations de Programme**, sur le Programme D141 – Investissement ;
  - **38 000 € en Crédits de Paiement** sur le Programme D141- Investissement (création de bases de données, rétroconversion de fichiers, acquisition d'archives ou de livres anciens) ;
  - **50 000 € en Crédits de Fonctionnement ;**
  - **4 000 € en Recettes de Fonctionnement ;**
- donne délégation à la Commission Permanente pour :
  - la mise en œuvre des principes développés dans le rapport budgétaire ci-joint ;
  - le suivi de l'ensemble des actions culturelles ;
  - l'adoption du règlement intérieur de la médiathèque d'Altkirch ;
- délibère sur l'inscription des autorisations de programme, ainsi que des crédits de paiement tel que figurant dans le rapport budgétaire ci-joint.

**M. le Président**

Merci, M. le Rapporteur. On vous prédit un avenir politique radieux dans le département. Mais il faudrait être plus court à l'avenir. Prends des conseils auprès de ta voisine, à gauche. Des questions ? Pas d'opposition ? Adopté. On poursuit avec Pierre pour la Commission Éducation.

**Pierre VOGT**

Merci, M. le Président. Mes chers collègues, le rapport de la politique de l'éducation et de la jeunesse vous propose de voter un montant total de crédits de 25,5 M€, je dirai même 25 560 286 €. À savoir que la quasi-totalité de ces crédits sont en direction des collèges, mais s'ajoutent aussi... On n'entend pas ?

**M. le Président**

Si, on entend.

**Pierre VOGT**

À cela s'ajoutent les actions éducatives et les actions en direction de la jeunesse. Comme vous le savez, un petit rappel : les collèges font partie intégrante de nos compétences qui ont été confirmées d'ailleurs par la loi NOTRe. Ensuite, le fonctionnement, le budget de fonctionnement a été voté déjà le 16 octobre dernier, puisqu'il fallait – et c'est la règle – il fallait une notification pour le 1<sup>er</sup> novembre de l'année en cours. Donc, je ne m'appesantirai pas sur le fonctionnement. Si ce n'est de rappeler les deux différences par rapport, aux deux types de collèges : les collèges privés, auxquels nous versons des dotations (financières, incluant une part destinée au personnel TOS), ; par rapport aux collèges privés, nous ajoutons des dotations, nous donnons des dotations classiques, mais aussi des dotations d'équipement. Et ne sont pas compris dans ce budget, naturellement, les 500 agents qui travaillent dans nos collèges et qui travaillent pour la maintenance. Et c'est une action très importante, la maintenance de nos collèges. Entre autres, pour la maintenance, mais aussi pour ce qui est le service de la restauration. Il faut rappeler que nous avons donc 35 470 élèves en tout, et nous avons 16 500 repas qui sont confectionnés dans la restauration au niveau du public. Ces repas sont aussi une action importante du Conseil [départemental]. On a parlé tout à l'heure, ce matin, de bien manger, « manger local, c'est génial ». On travaille aussi sur le gaspi. Voilà pour le fonctionnement.

Maintenant, nous passons aux investissements. Les investissements, nous avons des investissements pour les collèges privés. Ces investissements s'élèvent, par autorisations de programme, à 300 000 € pour les douze collèges. Crédits de paiement : 511 852 €. Je rappellerai que ces subventions sont plafonnées par la loi Falloux. Donc, cela représente à peu près 10 % du montant des travaux qui sont réalisés. En enlevant ce qui faut enlever, on arrive pratiquement... Sur un budget de 1 M€, on arrive pratiquement aux alentours de 70, 80 voire 100 000 €, en moyenne, à la louche.

En ce qui concerne les investissements au niveau du public, nous avons principalement trois types d'intervention. La première concerne la sécurisation des sites, dont une enveloppe qui s'élève à

376 800 €. Cela concerne tout ce qui est vidéo, tout ce qui est clôture, etc. Une deuxième enveloppe, qui concerne, qui correspond à une programmation que nous avons établie et donc, on pourrait dire, un PPI concernant les collèges. Je rappellerai que ce PPI, ce n'est pas un électron libre. Ce PPI fait partie de l'ensemble du PPI et est tributaire de l'ensemble du PPI du Département, contrairement à ce qu'on pourrait penser. Donc, c'est important de le dire. Dans l'ensemble de ce PPI, un certain nombre de collègues y ont participé. Les PPI, les fameux 6 M€, C'est un travail de longue haleine qui a été mené par nos services de l'architecture et de l'éducation, en liaison naturellement avec les services des finances. Il faut rappeler aussi que ces 6 M€, sur ces 6 M€, nous avons fait un bilan des projets déjà engagés en 2015. Ces projets représentent la moitié, pratiquement 3 M€ de ces 6 M€. Donc, des projets que nous devons faire, parce que nous avons engagé ces projets l'année dernière. Donc, il reste environ 3 M€. Ces 3 M€ étaient l'objet de discussions, de visites de collègues. Malheureusement, avec les deux services, nous n'avons pu visiter avec les deux services qu'une quinzaine de collèges, parce que c'est une histoire de dates. Ce n'est pas simple de trouver les bonnes dates, etc. Donc, naturellement, tous les collègues n'ont pas pu être mis sous la loupe. Nous le ferons ce printemps avec d'autres collègues, entre autres dans la région mulhousienne, etc. Nous avons tenu compte aussi de certains critères : cela ne s'est pas fait comme cela. Les critères, ce sont naturellement les travaux d'économies d'énergie. La vétusté, nous avons tenu compte de la vétusté. Nous avons tenu compte aussi des problématiques d'hygiène. Et nous avons certaines problématiques dans nos collèges que nous voulons vraiment gommer, dès cette année – c'est important. Ensuite, naturellement, l'accessibilité, dont on doit tenir compte. Cela, c'est pour la deuxième enveloppe. Ces 6 M€ concernent pratiquement 22 collèges, qui seront servis. Ensuite, nous avons une troisième enveloppe. La troisième enveloppe concerne la maintenance semi-lourde, et elle se monte à 1,8 M€. Cette maintenance semi-lourde, c'est surtout une enveloppe qui sert aux urgences. Donc, cette enveloppe sert aussi un certain nombre d'autres collèges. En fait, on peut dire que largement plus de la moitié de nos collèges bénéficieront des investissements du Conseil départemental.

*Intervention hors micro d'un élu.*

Je vais aller très vite. Je terminerai... Ce qu'il ne faut pas oublier, dans ces 9 M€ et quelques, il faut aussi rajouter 826 000...

**M. le Président**

On ne va pas refaire la Commission éducation.

**Pierre VOGT**

... 826 000 € qui concernent les travaux qui ont été faits en 2015. J'en ai terminé pour ce qui concerne le PPI. Il y a aussi, je l'ai dit tout à l'heure, des subventions en direction des actions éducatives, en direction de la jeunesse. Mais je ne relaterai pas ici. Tout est dans le document.

Je passe donc la parole à Mme Monique MARTIN.

**M. le Président**

Je crois que Max a demandé la parole. Je ne sais pas si c'est par rapport aux collègues ?

**Max DELMOND**

Oui, on était en réunion ensemble. Juste un complément sur la loi Falloux. On ne peut subventionner au maximum qu'à hauteur de 10 % des dépenses de fonctionnement. Un collègue privé qui a 600 000 € de dépenses de fonctionnement, s'il investit, c'est maximum 10 % du fonctionnement, c'est-à-dire 60 000 €. S'il dépense 2 M€, c'est 60 000 € le plafond ; s'il dépense 200 000 €, vu qu'on va jusqu'à 30 %, c'est aussi 60 000 €. Donc, loi Falloux : 10 % des dépenses de fonctionnement, c'est le plafond.

**M. le Président**

Et je donne la parole à un autre expert de la loi Falloux.

**Daniel ADRIAN**

Merci, M. le Président. Oui, bon expert, j'en souffre. C'est une loi de 1850 qui est obsolète, M. le Député. Il faudrait quand même un jour y travailler. Mais on n'y travaillera jamais. 1850, je dis bien. C'est effectivement 10 % du fonctionnement, auxquels on enlève les subventions de fonctionnement qu'on reçoit. Donc, un budget de 1 M€ d'un collège, de 1 M€ de dépenses, grosso modo, c'est un collège moyen de 500 personnes, auquel on enlève les 360 000 € de fonctionnement. Donc, il reste les 640 000 €. Sur ces 640 000 €, c'est effectivement plafonné à 10 %. Mais je voulais simplement rajouter... Je ne voulais pas parler spécialisation de la loi Falloux. Mais c'est pour cela que j'ai crié tout à l'heure, cher Pierre. Non, non, non, il faut dire absolument la vérité, je crois que c'est important. Mais je tiens à vous dire que, pour le moment, les établissements privés... On dit aussi merci, parce qu'il y a toujours eu une attention de la part du Département. Mais bien sûr, c'est aussi une obligation, c'est évident. Mais aussi et surtout, rappeler à l'ensemble de l'Assemblée que l'investissement qui se fait dans le privé, proportionnellement au nombre de jeunes, il n'est pas cher pour le Département. Je crois qu'il faut bien le garder en mémoire et le dire à un moment donné. Et croyez-moi, je pense que, si certains établissements fermaient, il faudrait quand même pallier au niveau du public à ces jeunes qu'il faudrait mettre quelque part. Et donc, il faudrait construire. Je crois que c'est évident.

Ensuite, un autre point, et là, je me tourne surtout vers la Commission, Pierre. J'ai remarqué, je n'avais jamais trop fait attention, mais, dans un collège privé, vous pouvez venir voir, pendant les congés, c'est une vraie ruche : on bosse, on travaille comme des fous, en interne, avec les ouvriers d'entretien propres et on fait un tas de choses pour que, justement, on n'entre pas dans l'investissement. Ce que j'ai découvert – je crois que là, il faudra y travailler –, c'est que, dans les collèges publics, on n'y fait rien du tout : ils sont fermés. Ils sont fermés. Non, non, cher Président, ils sont fermés. Tu peux d'ailleurs difficilement entrer dans un collège pendant les petites vacances. Essaie donc de rentrer. Il n'y a personne. Donc là, il y a quelque chose à faire, croyez-moi. Cela coûte moins cher en investissement quand on fait l'entretien régulièrement de ce qu'il faut faire, et ne pas laisser pourrir et attendre que le Département vienne de Colmar pour le faire. Je crois que là, on a du boulot, du vrai boulot à faire, croyez-moi. Merci.

*Intervention hors micro d'un élu.*

**M. le Président**

Bénévolat ? Je croyais que tu allais proposer de privatiser tous les établissements, mais on a déjà suffisamment défrayé la chronique lors de la dernière séance publique. Monique.

**Monique MARTIN**

## **POLITIQUE DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide, dans le cadre du Budget primitif 2016 :

- 1) d'inscrire au BP 2016 les crédits et les recettes nécessaires à la mise en œuvre des actions mentionnées dans le rapport, conformément à la récapitulation jointe en annexes 1 et 2,
- 2) de valider les opérations de travaux dans les collèges retenues dans le cadre du BP 2016,
- 3) d'autoriser le lancement des procédures de mise en concurrence et la signature des marchés correspondants, ainsi que des décisions ultérieures s'y rapportant,
- 4) d'autoriser le Président à verser les participations prévues dans les conventions passées avec les écoles de conduite pour la Conduite Accompagnée 68,
- 5) d'adopter le principe de ne pas reconduire, en 2017, les subventions destinées à l'association EDUC'ENVIA 68, à la scolarisation des détenus et au Centre Départemental de Documentation Pédagogique, dont l'action relève des compétences de l'Education Nationale,
- 6) de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi et la mise en oeuvre des dossiers évoqués dans le rapport.

### **M. le Président**

Merci beaucoup, ma chère collègue.. Qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Adopté. On poursuit avec la dixième Commission, ma chère Fatima. Pardon. La neuvième. Mais le président n'est pas là. Je suppose que c'est Émilie qui va rapporter. Pardonne-moi, Émilie.

### **Émilie HELDERLÉ**

Merci Président. En l'absence de Marc SCHITTLY, il me revient l'honneur de vous présenter la politique en faveur du sport pour 2016. Notre Département a toujours été bien conscient de la force et de la vitalité des associations sportives dans la vie de nos territoires. C'est un élément de cohésion sociale reconnu, tout comme l'est la pratique sportive pour notre jeunesse. Rappelons qu'avec plus de 100 000 licenciés et 1 200 associations, la dynamique sportive haut-rhinoise est remarquable et se distingue par un maillage territorial dense.



La politique sportive relève d'une compétence facultative que nous partageons avec la Région et les collectivités locales. Cela va nous permettre de trouver de nouvelles complémentarités et synergies afin de poursuivre nos accompagnements et les rendre plus lisibles. Cette démarche est d'ores et déjà engagée, puisque le président de la Commission des sports de la nouvelle grande Région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne a déjà été rencontré à ce sujet. Elle sera poursuivie en cohérence avec la réorganisation qui s'opère dans le mouvement sportif où les clubs et les comités départementaux se redéfinissent conformément aux orientations de la loi NOTRe. Ces mouvements sont amorcés. Ils se réaliseront sans remettre en cause nos engagements, en lien avec nos partenaires et les forces vives du secteur. Nous devons définir de nouvelles stratégies, notre objectif étant de continuer d'accompagner le mouvement associatif de façon simple, lisible et complémentaire.

Le rapport qui vous est présenté aujourd'hui pour l'année 2016 maintient nos priorités en matière sportive. Il met l'accent sur la pratique du sport par les jeunes, qui est une priorité, le soutien de nos petits clubs ruraux qui, rappelons-le, animent nos territoires et rythment la vie de nombre de nos concitoyens, et le soutien au haut niveau, qui reste le modèle fédérateur pour nos jeunes sportifs et qui est également un excellent vecteur de communication et de mise en valeur de nos forces locales.

Concernant nos aides à l'investissement pour les équipements sportifs, nos priorités restent de donner à nos collégiens les meilleures conditions pour la pratique de l'éducation physique et sportive, et de contribuer aux efforts des communes et communautés de communes pour mettre à disposition des clubs, des équipements de qualité. Je rappelle à ce titre que les projets sportifs prévus dans les contrats de territoire de vie 2014-2019 s'élèvent à plus de 17 M€ d'autorisations de programme.

Sur la diapo que vous avez devant vous figure le détail du budget : 1,87 M€ pour le fonctionnement, qui est destiné à soutenir le développement des disciplines et des clubs, l'organisation des manifestations et des événements sportifs ainsi que le sport scolaire ; et les investissements pour un montant de 1,34 M€ en crédits de paiement à destination des communes et des associations.

## **M. le Président**

Merci Émilie. Il y a des questions ? Il y a des clubs maintenant qui viennent me trouver et me disent : « On a des déplacements non plus seulement dans le Haut-Rhin, dans le Bas-Rhin, non plus en Alsace, mais jusqu'à Nogent et jusque dans les Ardennes ». C'est la réalité des nouvelles fédérations. Émilie, de manière synthétique, le rapport...

## **Émilie HELDERLÉ**

### **POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT**

*Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte les crédits qui vous ont été proposés dans les différentes rubriques d'intervention en matière sportive prévues dans le rapport,*

- Autorise les inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent en ANNEXE.

- Autorisations de Programme nouvelles : 70 000 €
- Crédits de paiement sur la section d'investissement: 1 340 206 €

- Crédits de paiement sur la section de fonctionnement : 1 876 500 €
- Déroge, dans le cadre de la subvention à allouer à la ville de MULHOUSE pour son projet de construction du gymnase de Bourzwiller, aux modalités de versement telles que définies au règlement financier et précise que cette dernière fera l'objet d'un versement en deux acomptes annuels de 50% en 2016 et 2017,
- Donne délégation à la Commission permanente pour fixer le montant de cette subvention,
- Donne délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions prévues dans les différentes rubriques du rapport, à savoir :
  - la programmation des subventions d'investissement aux associations,
  - le soutien à l'animation sportive des comités dont l'examen du renouvellement des conventions de partenariat avec les Comités départementaux sportifs,
  - l'aide aux clubs y compris ceux de haut niveau,
  - l'encouragement au sport.
- Abroge les dispositifs suivants :
  - l'octroi de bourses aux titulaires du BAFA ou BAFD dès 2016,
  - le soutien à l'USEP, dans le cadre de l'aide au sport scolaire, à compter du Budget 2017.
- Prend acte du compte rendu de l'Assemblée Générale du Conseil Départemental des Sports du 8 octobre 2015 portant sur l'activité de l'année 2014, déposé sur le bureau de l'Assemblée.

## **M. le Président**

Merci. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? On a traité tous les rapports. On passe à la dixième Commission, la plus importante budgétairement. Je donne la parole à Fatima.

## **Fatima JENN**

Merci, Éric.

La situation économique de notre département connaît depuis quelques années une forte dégradation : 42 380 demandeurs d'emplois de catégorie A – cela veut dire sans emploi, complètement – dans le Haut-Rhin fin décembre 2015, soit + 2,9 % par rapport à décembre 2014 ; 20 200 foyers allocataires du RSA à la charge du Département fin décembre 2015, soit + 6,5 % par rapport à décembre 2014. Cette situation difficile génère de manière évidente plus de pauvreté, de précarité au niveau de nos concitoyens, une augmentation des flux d'usagers au sein de nos services et une évolution du nombre de foyers allocataires du RSA puisque plus de 44 000 personnes sont

couvertes par ce dispositif. De ce fait, une augmentation inévitable des dépenses. Pour autant, le budget de fonctionnement consacré aux politiques de la solidarité, de la famille, de l'insertion et du logement est l'un des plus importants de notre collectivité et s'élèvera à 193 M€ et 4,5 M€ pour l'investissement.

Le Département du Haut-Rhin reste fortement mobilisé et donne priorité à l'accompagnement des familles dans toutes leurs composantes. L'accompagnement des familles s'adosse sur une force vive constituée de professionnels répartis en zone rurale et urbaine. C'est ainsi que près de 650 agents œuvrent à ces politiques, dont près de 400 professionnels présents sur l'ensemble des territoires au sein des espaces solidarité et au plus près de nos concitoyens les plus en difficulté.

Nous constatons aussi que la précarité prend des formes multiples, et les difficultés sont souvent fortement insurmontables. Nos interventions couvrent de nombreux champs, du versement de différentes aides, dont bien évidemment le RSA, à la mise en œuvre d'actions concrètes en matière d'insertion socioprofessionnelle, d'accès et de maintien au logement, d'accès aux soins, de soutien à la parentalité, de protection de l'enfance, protection infantile et maternelle et surtout de l'accès au droit.

De manière générale, il s'agit aujourd'hui, de manière générale, de donner plus de lisibilité à nos actions et à ce que nous faisons bien, d'intensifier les partenariats, qu'ils soient nourris, construits et qu'ils respectent le principe de la cohérence des interventions, d'adopter une posture d'amélioration continue des pilotages de l'ensemble de nos politiques et dispositifs. Nos priorités porteront en matière de protection maternelle et infantile : une attention particulière aux familles les plus vulnérables, à la détection précoce des maladies en mesure de prévention, à un recentrage de nos missions en matière de santé – cela, c'est la loi NOTRe –, à une reconfiguration de l'offre de prise en charge et développement de l'accueil familial en protection de l'enfance.

Le budget de toutes ces actions que je viens de citer est de 81,1 M€ d'efforts financiers maintenus pour opérer ce virage stratégique, mais indispensable. Donc, il s'agit de l'insertion des jeunes, faire évoluer notre politique de prévention spécialisée en l'adaptant à nos besoins actuels. Le budget qui y sera consacré est de 2,5 M€. Un point d'actualité saillant de négociation avec l'État quant au RSA : une inscription budgétaire de 90,3 M€ qui tient compte des enjeux nationaux. Et l'insertion des adultes : une politique d'accompagnement soutenu pour une inscription de 10,29 M€.

Autrement, le Département active en 2016 un ensemble de leviers complémentaires, tels que l'application du juste droit que le RSA soit utile à ceux qui en ont véritablement besoin, renforcement des dispositifs d'accompagnement des allocataires. Je rappelle que la politique d'insertion permet à plus de 9 500 allocataires d'être accompagnés dans leur recherche d'emploi et soutenus dans leur parcours d'insertion, parfois long et difficile. En 2015, 34 % de sorties positives des dispositifs RSA. En 2016, 5,381 M€ consacrés à la politique départementale d'insertion, à l'identique de 2015, dont 800 000 € de recettes FSE, ce qui permet de proposer plus de 60 actions diversifiées et répondant aux besoins de nos concitoyens sur l'ensemble du territoire. À ce train de mesures s'ajoute également un financement conséquent de 4,6 M€ concernant les contrats aidés – légère baisse par rapport à l'année dernière.

En conclusion par rapport à ces politiques que je viens de citer, notre politique d'insertion doit être capable de combiner notre intervention au bénéfice des personnes en agissant toujours sur les bons leviers. Il faut d'abord et avant tout répondre aux besoins les plus essentiels des ménages, le logement. Il faut agir contre la précarité énergétique et pour le bien vivre chez soi, dans la dignité, en combinant notre action d'insertion et la mobilisation des FSL, l'amélioration de l'habitat, l'aide aux personnes seules, âgées, l'éducation et la transmission des valeurs, avec une attention toute

particulière aux mères élevant seules leur enfant, l'aide aux entreprises et associations de l'économie sociale et solidaire, pour accompagner vers le retour de l'emploi à chaque fois que cela est possible. Mobiliser d'autres droits lorsque l'autonomie des personnes est en cause. Ce n'est pas toujours de l'argent qu'il faut mobiliser ; c'est plus souvent de l'innovation sociale, de la remise en confiance, du retour à l'estime de soi, ou pouvoir d'agir sur sa vie. C'est le retour à un environnement social et à l'écoute. Ce sont des réseaux qu'il faut. Donc, c'est de la proximité, c'est de la relation humaine. Si, aujourd'hui, nous parlons budget, nous devons d'abord penser projet, projet pour la personne, projet pour la collectivité, projet pour le vivre ensemble. Ce dont nous avons besoin, c'est de la réactivité, c'est l'efficacité, c'est de la proximité. Chaque euro que nous mobilisons doit être un euro utile, comme vient de le dire tout à l'heure Nicolas. Chaque euro que nous mobilisons doit être un euro utile. L'insertion est un investissement social, une charge certes, mais la charge serait bien plus forte au final si nous n'intervenons pas. Ce budget invite à une attitude responsable et dynamique, mais aussi à oser initier le changement. Je tiens, mes chers collègues, et les services de la solidarité, à vous remercier sincèrement pour votre investissement dans les divers travaux et chantiers en cours et souhaite que ce budget 2016 puisse retenir votre approbation.

### **M. le Président**

Des questions ? Philippe.

### **Philippe TRIMAILLE**

Merci, M. le Président. Je voudrais dire un petit mot sur cette politique du RSA qui est proposée et qui me paraît tout à fait remarquable, dans la mesure où elle est juste, elle est efficace, elle est humaine et elle est parfaitement responsable. Tout d'abord, elle est juste car, comme cela a été rappelé, elle engage les moyens de contrôle qui marquent le souci qui est le nôtre de s'assurer que les moyens vont bien à ceux qui en ont besoin et qui y ont droit, sachant que tout abus se fait nécessairement au détriment de ceux qui ont besoin d'être aidés. Cette politique est également efficace, car elle propose une mesure de bénévolat contractuelle qui marque notre volonté d'orienter le RSA dans le sens de ce qui est sa vocation, à savoir accompagner les bénéficiaires vers un retour à l'activité, ce qui implique d'abord d'éviter le décrochage et l'isolement social. En même temps, cette mesure est humaine car je considère qu'elle est le témoignage de la confiance de la collectivité envers les bénéficiaires du RSA concernant toute la place et toute l'importance qu'ils ont dans notre communauté de vie. Enfin, je pense que cette politique est responsable, car elle intègre également l'expérimentation du pouvoir d'agir citoyen qui pourra aider le public le plus fragile à s'engager dans la démarche de bénévolat contractuel auquel il s'engage en bénéficiant du RSA. J'espère sincèrement que cette expérimentation, qui est menée actuellement sur Bouxwiller, à Mulhouse, débouchera sur une généralisation au niveau du département. Donc, je souhaitais souligner cette politique qui est proposée en matière de RSA, qui me paraît parfaitement cohérente et qui conditionne l'efficacité qu'on attend de nos concitoyens.

### **M. le Président**

Merci Philippe. Josiane, tu peux juste nous dire un mot sur les mesures de contrôle ?

**Josiane MEHLEN-VETTER**

Avec plaisir, M. le Président. Effectivement, les mesures de contrôle en cours ont été travaillées avec la CAF parce que c'est aussi un partenaire important dans cette démarche. Jusqu'à présent, il y a eu deux catégories d'analyse qui ont été faites, portant sur des panels différents, à chaque fois des échantillons de 400 personnes, sur lesquels nous avons fait un grand nombre de contrôles très fins. Je crois qu'il faut effectivement remercier aussi le personnel du Département qui se charge de ces missions, parce que c'est extrêmement pointu, c'est fait avec beaucoup de doigté, et je préciserai très volontiers qu'il y a effectivement dans cette démarche une recherche d'une justice sociale, parce qu'il est évident que doivent bénéficier du RSA les personnes qui en ont besoin. Mais nous avons quand même relevé un grand nombre de situations frauduleuses qui ont été corrigées assez rapidement. Jusqu'à présent, il y a quand même eu des sommes intéressantes qui ont pu être dégagées sur le premier échantillon « personne seule avec enfant » : l'économie envisagée est d'environ 50 000 €. Sur le deuxième panel de personnes qui n'ont pas été contrôlées depuis plus de trois ans, les économies se situeraient plutôt autour de 200 000 €. Je crois qu'à partir de là, on voit bien que le travail est nécessaire, si nous voulons, et je le dis à chaque fois avec beaucoup de plaisir, si nous voulons redonner à la solidarité ses lettres de noblesse et faire de cette action, qui est quand même très spécifique à la France, quelque chose qui reste correct, parce qu'aujourd'hui, c'est quand même quelque chose qui est ressenti comme très souvent en dérapage. Je crois que ce travail mérite vraiment d'être mené à terme. J'espère que les résultats que nous estimons ou prévoyons, pardon, seront à la hauteur du travail qui est fourni par les équipes.

**M. le Président**

Un point sur l'évolution de ce dossier. On a pris une délibération aujourd'hui. On n'a pas de recours, ni de l'État, ni d'un tiers intéressé. La délibération est pleinement, juridiquement valable. Il y a cette discussion au niveau national de la recentralisation du RSA. Je ne fais pas partie de la table des négociations, mais les ministres disent : ce n'est pas à cause du Haut-Rhin qu'on le fait. Rien que le fait qu'ils citent le Haut-Rhin, cela prouve qu'on a quand même pesé dans la décision. Parce qu'en fait, la question n'est pas de savoir... Évidemment, il y a cette dimension heures de bénévolat. Je rappelle qu'il n'y a pas d'autres termes aujourd'hui juridiquement possibles, parce que si on dit travail, on expose nos associations, puisqu'elles se retrouveraient dans un lien de subordination avec le risque de requalification, etc. Aujourd'hui, ce que tout le monde a intégré, c'est qu'il y a quand même un problème juridique de fond : c'est qu'on confie à une collectivité locale une politique dont on ne donne pas les moyens et la liberté aux collectivités locales de l'assumer. Il y a le problème du financement d'un côté, mais aussi la fixation des critères, le montant, etc. Je vois les candidats aux primaires, actuellement, qui se déclarent à gauche, à droite. C'est un thème qu'ils ont repris. J'ai entendu hier un candidat – tu l'as entendu aussi – qui disait, qui a complètement repris notre thème. C'est bien parce que, lui, ce qu'il disait : soit c'est une politique nationale et c'est à l'État d'assumer. D'ailleurs, personnellement, je ne suis pas convaincu que l'État le fera mieux que nous, parce qu'on va se retrouver dans une politique de guichet. Mais enfin, si c'est l'État qui décide que c'est une politique uniforme, la grande collectivité nationale, c'est l'État, et si on décide que ce sont des collectivités locales, il faut leur laisser une marge de manœuvre quant aux conditions d'attribution, même quant aux montants, parce qu'un RSA, quand vous êtes dans la Creuse, dans le Haut-Rhin ou à Paris, l'euro n'a pas, si vous voulez, la même valeur, parce que le pouvoir d'achat, le coût des loyers est différent d'une région à l'autre. Donc, ce débat a complètement pris, à fond. D'ailleurs, aujourd'hui... Ils avaient peur d'une épidémie de délibérations type Haut-Rhin. J'ai des collègues qui étaient effrayés, effrayés par la réaction totalement d'une certaine presse qui y est allée assez fort. Mais en même temps, le débat est lancé.

Aujourd'hui, au niveau de l'ADF, on met la pression sur l'État en disant : « Attention, vous savez que les bénéficiaires du RSA n'ont pas besoin d'être inscrits au chômage ». Les bénéficiaires du RSA n'ont pas besoin d'être inscrits au chômage. On peut tous délibérer en disant : « Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, tous les bénéficiaires du RSA doivent être inscrits au chômage », ce qui veut dire qu'on va se retrouver avec, statistiquement, au minimum 300 000 chômeurs en plus. Il y a quelqu'un qui habite rue... enfin, qui est locataire rue du Faubourg Saint-Honoré, qui a indiqué qu'il sera jugé là-dessus. Donc, vous voyez bien, sur l'évolution du chômage, vous voyez bien la pression que cela met sur le gouvernement, cette question du RSA. Maintenant, nous, on reste ferme. J'ai regardé les dernières informations au niveau de l'ADF : on souhaite que l'État reprenne aux conditions 2014, c'est-à-dire une dépense de 90 M€, une dépense de 90 M€. C'est-à-dire que nous, on devra compenser à l'État 90 M€ *ad vitam aeternam*. Si on compense à 2016, on a budgété 90, mais en réalité, on le sait tous, qu'on va arriver à 102. Si on est obligé de compenser 102, il y a quand même ce delta qui est relativement important. Et avec les marges de manœuvre étroites qu'on a, aujourd'hui, on reste bloqué, enfin, on considère que 2014 doit être l'année de référence. C'est le bras de fer qu'on a avec l'État. Moi je pense qu'il faut continuer cette politique, enfin continuer... Le groupe de travail, on avait décidé, dans les délibérations, qu'on le mettrait en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2017. C'est le hasard, parce que le gouvernement lui-même veut renationaliser au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Évidemment, s'il y a une renationalisation, s'il y a un accord avec les Départements, notre délibération devient sans objet, puisqu'on n'a plus la compétence. Si, malheureusement, on n'arrive pas à trouver un accord avec le gouvernement, il faut y aller. Il faut y aller, de toute façon. On ne va pas se déplacer en Angleterre, au Danemark, en Suisse ou ailleurs où ce type de choses, ce type de mesures ont été prises. Cela n'a absolument rien de scandaleux.

### **Josiane MEHLEN-VETTER**

Mais, si je peux me permettre, nous travaillons d'arrache-pied à monter un comité de pilotage bien équilibré, avec des professionnels, avec des personnes qui vont réfléchir. Nous souhaitons effectivement mettre en place aussi un groupe d'éthique pour, effectivement, aller au bout de la chose. Il ne s'agit pas de lancer une idée ; il s'agit de la mener à bien dans toutes les règles de l'art, et donc, pour l'instant, nous sommes en train de préparer un document avec une réflexion structurée, organisée, pour que nous puissions vous la soumettre prochainement pour que les choses soient bien carrées, bien organisées et bien menées.

### **M. le Président**

On vous a concocté une revue de presse qui est remise aux présidents de chaque groupe. Ce n'est pas la peine qu'on vous l'imprime à tous, il y a je ne sais plus combien de pages. Il y a 800 ou 900 articles qui ont été rédigés par rapport à notre délibération RSA. Il est là. On a une clé USB. C'est à travers la presse française, évidemment la presse quotidienne régionale, mais aussi la presse nationale... comment cette question est appréciée. Je vous l'ai déjà dit : au départ, on s'en est pris, enfin, je m'en suis pris plein la figure. Mais, au fur et à mesure qu'on avance dans la réflexion, même les journaux nationaux, *Le Monde*, etc., sont beaucoup plus mesurés sur cette question aujourd'hui. Mes collègues Présidents, il y en a un qui a embrayé, c'est l'Isère, et les autres sont un peu effrayés : ils attendent de voir ce qui se passe. Cela fait partie aujourd'hui de la discussion qu'on a avec l'État. Il fallait jeter le pavé dans la mare. Mais j'irai, on ira au bout. Après, si on se retrouve à des contentieux, on verra le moment venu. Simplement, qu'on ne piège pas les associations qui les accueillent ou les collectivités qui les accueillent. Il faut que le cadre juridique soit bien abordé.

**Josiane MEHLEN-VETTER**

Mais, effectivement, dans le groupe de travail, nous avons prévu effectivement un groupe juridique aussi, des groupes thématiques, pour que chacun puisse s'exprimer, voir la manière dont il peut envisager notre projet et que nous soyons dans un travail vraiment concerté, de construction, qui puisse – et cela serait un peu aussi un rêve qu'on aimerait réaliser – qu'on puisse aussi permettre à des personnes, par ce cheminement-là, de retrouver, pourquoi pas, des emplois pérennes. Cela serait intéressant, et c'est aussi dans l'objectif. On est donc vraiment dans ce travail, j'ai envie de dire appliqué, si je peux me permettre ce qualificatif, mais équitable, et surtout sans stigmatiser qui que ce soit ni quoi que ce soit.

**M. le Président**

Bien sûr. De toute façon, on est aujourd'hui dans un modèle qui devient ingérable. On a une progression des dépenses de RSA de 7-8 % par an, avec une progression de la richesse nationale de 1 ou 2 %. On arrive au bout du système, en particulier dans les DOM-TOM. J'avais été attaqué par une collègue de la Réunion, et je me suis un petit peu penché sur le RSA sur l'île de la Réunion. C'est 650 M€ de dépenses, rien que le RSA. Alors, compensé à 93 %... C'est un modèle qui ne peut pas continuer comme cela, à ce rythme-là.

**Josiane MEHLEN-VETTER**

C'est ne rendre service à personne.

**M. le Président**

C'est Patricia qui est rapporteur. Merci Fatima pour la présentation.

**Patricia FUCHS****POLITIQUE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA FAMILLE, DE L'INSERTION ET DU LOGEMENT**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- ↪ Adopte les orientations du rapport budgétaire 2016 relatif aux politiques solidarité, famille, insertion et logement ci-joint,
- ↪ Inscrit au budget primitif 2016 au titre des politiques de la Solidarité, Famille, Enfance, Insertion et Logement des crédits de paiement à hauteur de 192 563 667 € dont :

En fonctionnement : un montant global de 192 411 667 € répartis comme suit :

- 107 358 008 € au titre de la politique d'insertion
- 81 969 709 € pour la politique de protection de l'enfance

- 2 781 950 € pour la politique de prévention sociale et médico-sociale
- 302 000 € au titre des frais communs de la Solidarité

#### En investissement :

- 152 000 € de crédits de paiement et 12 000 € d'autorisations de programme pour la politique Prévention sociale et médico-sociale.

↪ Inscrit en autorisations d'engagement un montant de 4 495 487 € au titre de la politique départementale d'insertion.

↪ Inscrit des recettes de fonctionnement à hauteur de 60 171 969 €, dont 693 000 € pour la politique prévention sociale et médico-sociale et la protection de l'enfance et 59 478 969 € pour la politique d'insertion.

↪ Donne délégation à la Commission Permanente :

- pour toutes décisions à prendre pour la mise en œuvre du Budget Primitif 2016 de la Solidarité pour les politiques, Famille, Enfance, Insertion et Logement.

#### **M. le Président**

C'est souvent les plus grandes sommes qui donnent lieu aux plus petites discussions. Parce que là, on a engagé 315 M€. Pas de question ? On va passer au vote. Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté, pour ces 315 M€. On poursuit avec la politique de l'habitat. Fatima. Tu l'as évoquée, c'est bon ? Patricia.

#### **Patricia FUCHS**

#### **POLITIQUE DE L'HABITAT**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- approuve la non reconduction de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de l'Anah et la restitution de la gestion des encours à l'issue des conventions actuelles, soit au 31 décembre 2017, et autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en ce sens ;
- approuve les axes de travail proposés pour l'année 2016, tels que précisés dans le rapport budgétaire « Politique départementale de l'habitat » ci-joint, à savoir :



- la révision des documents de programmation en matière d'habitat (le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées –PDALPD - et le Plan Départemental de l'Habitat - PDH),
  - le recentrage de la politique départementale de l'Habitat sur le champ de la lutte contre la précarité énergétique, consécutivement au terme de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de l'Anah ;
- abroge les actions de la politique départementale de l'habitat suivantes (programmes H221 – H223 – H721 et H821) :
    - Aide à la production de logements familiaux en PLAI,
    - Participation financière aux surcoûts liés aux aménagements spécifiques pour personnes âgées,
    - Aide à l'acquisition de bâtiments en centre-bourg en vue de les transformer en logements,
    - Aide à la démolition des logements locatifs sociaux,
    - Aide à la réhabilitation du parc privé dans le cadre de la résorption de l'habitat indigne (propriétaires bailleurs et propriétaires occupants),
    - Aide à la réhabilitation du parc privé en vue de la production de logements très sociaux,
    - Appui à l'élaboration des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH),
    - Participation départementale aux frais de fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage

et abroge en conséquence les délibérations n° CG-2010-4-4-3 du 7 décembre 2010, n° CG-2011-3-10-2 du 23 juin 2011, n° CG-2012-4-10-2 du 12 octobre 2012, n° CG-2013-4-10-1 du 18 octobre 2013 et n° CG-2014-6-10-2 du 4 décembre 2014, mais uniquement dans leurs dispositions créant ou modifiant les actions précitées.

- précise qu'aucune opération engagée sur crédits délégués de l'Etat ou de l'Anah à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, ne pourra faire l'objet d'une subvention sur fonds propres du Département pour le financement des actions de la politique départementale abrogée et qu'en conséquence aucun crédit de paiement n'est inscrit pour 2016 pour lesdites actions ;
- inscrit au titre du budget primitif 2016 :
  - 578 500 € pour les dépenses de fonctionnement,
  - 4 345 289 € en crédits de paiement et 2 149 839 € d'autorisations de programmes nouvelles au titre de l'investissement,

- en recettes : 3 845 000 € dont 3 700 000 € en investissement et 145 000 € en fonctionnement,
- donne délégation au Président du Conseil départemental pour signer les avenants annuels de gestion à la délégation des aides à la pierre, dans la limite des inscriptions budgétaires en 2016 ;
- donne délégation à la Commission Permanente pour :
  - approuver les actions et modalités d'application de la nouvelle politique départementale de l'habitat, dans le respect des principes énoncés dans le rapport budgétaire « Politique départementale de l'habitat » ci-joint.

## **M. le Président**

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. On passe à l'international. On a terminé ? C'est bon. Merci beaucoup. On passe à l'international. Daniel.

## **Daniel ADRIAN**

Merci, M. le Président. Chers collègues, un petit budget pour cette Commission. J'irai très vite, les chiffres, ce sera Pascale. Mais une grande Commission. Une grande Commission, et je remercie d'ailleurs toutes les personnes qui étaient présentes la semaine dernière. Nous étions seize sur les trente-quatre, donc quelque part, c'est quand même important. Ce budget s'inscrit dans notre volonté départementale d'être un acteur essentiel en matière de coopération transfrontalière. Ceci à côté du Département du Bas-Rhin et bien sûr aussi de la Région. Ce matin, à Bâle, j'ai bien pu remarquer que la Région, cette nouvelle grande Région n'est pour le moment pas très organisée. Elle ne le sera pas demain. M. Frédéric PLIEFGERSDÖERFFER, maire de Marckolsheim, et qui est le responsable de tout cela, était bien content de m'avoir à côté de lui.

Qu'est-ce qui se fait dans cette Commission ? Cela nous permettra en plus d'être un partenaire historique, bien sûr. Cela nous permettra d'accompagner les différentes structures de coopération transfrontalière existantes. Je voudrais vite citer les Infobest, Vogelgrun à Breisach et puis le Palmrain, le Conseil rhénan, l'ETB et la conférence du Rhin Supérieur qui s'est réunie ce matin. Ce matin, à Bâle, et cela résumera ce qui se passe au niveau de l'action transfrontalière, ce matin, à Bâle, nous avons évoqué, travaillé, parlé d'environnement, de l'énergie, forcément aussi de la CLIS, surtout aussi de l'éventuelle problématique d'une catastrophe électrique. Mais on a aussi parlé routes, raccordement ferroviaire de l'EAP. Je vous rappelle qu'on a voté tout à l'heure 95 000 € pour continuer les études. On a aussi vu la projection de l'Agglo Bâle dans notre département, et c'est là où nous avons vraiment la plus grande place. Mais, à côté de cela, il y a aussi ce volet culture, langues, jeunesse, santé. Ce matin, le bilinguisme a vraiment été de nouveau sur tous les tableaux, en arrière-fond, pour nous les Haut-Rhinois, mais pour tout le monde, qui est l'équipement de notre territoire et surtout l'emploi. L'emploi, je crois que cela va avec tout ce qu'on vient de dire, RSA, etc. Si on arrive à avoir une dynamique dans ce sud, profiter de la locomotive Bâle, c'est cela le but et c'est cela qu'il faut qu'on puisse continuer. Et on l'a bien vu hier à Saint-Louis autour des travaux du Technoport où nous, les quatre élus du sud, nous étions bien contents. Je les remercie. Alain GRAPPE, à côté de nous, et Nicolas. Je crois qu'il était

important d'avoir aussi l'économie, l'équipement et les routes. Nous serions bêtes de ne pas pouvoir profiter de cette locomotive. Voilà un peu ce qu'il s'y fait.

Bien sûr, en plus de cela, nous continuerons à être membres du bureau Alsace à Bruxelles, parce qu'il est important d'avoir le pied dans les institutions européennes par rapport à notre aide. Nous continuerons la coopération internationale avec le Mali, avec Yanfolila. Nous avons reçu ici, il n'y a pas longtemps, les représentants, avec notre Président, avec Michel HABIG et Pascale. Croyez-moi : les peu de sous qu'on met là, on les met bien, puisque cela permet de laisser les gens au pays, c'est cela le but et c'est vraiment efficace. Bien sûr, on reconduira nos échanges avec le Powiat de Wroclaw, puisque, prochainement, une délégation de chez nous ira à leur rencontre. Dernier volet : nous envisageons de poursuivre la maîtrise d'ouvrage du projet, maintenant reprenez bien ce nom, « GeoRhena », on nous l'a demandé, à la place du SIGRS, c'est-à-dire le système d'information géographique du Rhin supérieur, dont nous, ici, le Département, on est les porteurs. Donc, demain, on ne parlera plus du SIGRS, mais du « GeoRhena ». Voilà un peu pour l'action.

Rapidement, le bilinguisme. Le bilinguisme. Nous aurons, dans une semaine, le 1<sup>er</sup> avril, une réunion de Commission. Le bilinguisme, bien sûr, c'est en soutien à tout ce qui se fait, à notre, vraiment, notre préoccupation d'être à côté de la Région, à côté du Bas-Rhin pour faire en sorte que nos jeunes puissent parler la langue du voisin. Mais Pascale reviendra là-dessus. Cela se fait avec des associations, avec aussi des collègues privés. Nous soutenons aussi l'OLCA. L'OLCA : demain, il y a déjà une manifestation à Sélestat pour lancer le « Friejhohr fer unseri Sproch ». Avec, pour le bilinguisme, du fonctionnement et un tout petit budget d'investissement. Voilà, j'ai essayé d'être concis et rapide.

## **M. le Président**

En parlant de bilinguisme, on a tous été interpellés par une responsable locale d'un parti politique régional. Je l'ai reçue. Elle ne semblait pas satisfaite des réponses. Leur idée, c'est de dire : il faut généraliser l'enseignement de l'alsacien, de l'alsacien, en immersion dans le primaire... en maternelle. Il y a plusieurs difficultés. C'est que, déjà, si les gamins n'entendent pas l'alsacien à la maison... D'abord, le dialecte est différent de Mulhouse, à Colmar, à Strasbourg. Je pense que l'alsacien se transmet dans les familles, autant que possible, peut-être dans le périscolaire, pourquoi pas. Mais l'alsacien n'est que l'oral d'une langue qui s'appelle l'allemand. Je pense que, pédagogiquement, enseigner l'alsacien dans les petites classes ne me paraît pas être quelque chose de bon. D'ailleurs, je ne sais pas si les familles en auraient envie. Elles sont d'accord avec l'allemand. L'alsacien, pourquoi pas, mais cela me paraît plus difficile. Ensuite, il y a une difficulté tout simplement énorme : se trouver des enseignants aujourd'hui qui soient capables d'enseigner l'alsacien, cela va être très difficile. Ils sont dans une position, on le sent bien, un peu... Ils poussent le bouchon un peu loin. Il faut quand même rappeler, parce qu'on a l'impression qu'on ne fait rien ici : on est le premier département français en matière de bilinguisme. On est le premier département français. Que tout ne soit pas parfait, qu'il faille progresser, on en est tous d'accord. On le fait avec nos moyens. Mais on ne peut pas non plus se substituer à l'éducation nationale. On ne peut pas non plus se substituer à l'éducation nationale. On ne peut pas rémunérer des enseignants. On ne peut pas non plus se substituer aux familles. On en a parlé l'autre jour. On voit dans nos établissements le long du Rhin ou ici à Colmar une baisse très nette de la demande de familles d'enseignement d'allemand. C'est aussi une réalité dont il faut tenir compte. Je pense personnellement qu'il y a un problème d'enseignement de l'allemand. On dégoûte les petits Alsaciens avec la grammaire, etc. Je le ressens bien auprès des jeunes, qui me disent : « Ah non, je préfère l'anglais », etc. Je pense qu'il faudra peut-être aussi travailler pour rendre, entre guillemets,

l'allemand un peu plus attractif, que ce soit une langue plus attractive. Naturellement, si vous voulez recevoir cette dame... Je vous ai simplement dit que je la reçois, puisqu'elle a sollicité tout le monde, mais elle peut être reçue, vous pouvez la recevoir si vous avez envie de discuter. Il faut parler alsacien avec elle.

### **Daniel ADRIAN**

Bien, rapidement, vous dire ce matin : Mme MARCHAL était là, une des collaboratrices de M. GUILBERT en bilinguisme au niveau de l'éducation nationale. Hier, j'ai rencontré Mme ISAAC, qui est une des nouvelles inspectrices en allemand, qui vient de Touraine, qui ne comprend rien. Elle a besoin de découvrir ce que c'est pour nous l'Allemagne ; elle ne le sait pas, elle ne sait pas nos relations transfrontalières et elle est prête à nous écouter aussi, à nous entendre. Mais c'est vrai, on fait beaucoup, mais nous devons absolument rentrer dans cette mouvance de bilinguisme, et rapidement, Olivier l'a dit à côté de moi, rapidement aussi du trilingue, pour ceux qui en sont capables. Les enfants, ce sont des éponges, croyez-moi, et c'est à ce moment-là qu'il faut agir et qu'il faut le faire. Merci.

### **M. le Président**

Merci. Pascale.

### **Pascale SCHMIDIGER**

Un petit commentaire. Je vais tout à fait dans le sens de vos propos, M. le Président et Daniel. Juste pour vous dire que, ici, en Alsace, que ce soit dans le Haut-Rhin ou dans le Bas-Rhin, on parle de langue régionale. La langue régionale, c'est le dialecte et le hochdeutsch – c'est l'expression écrite du dialecte. C'est vrai qu'on considère que les deux se soutiennent, qu'ils sont complémentaires. Et c'est vrai qu'on retrouve quand même dans nos petites classes, souvent en maternelle, des enseignants qui apprennent les deux, qui introduisent des mots de dialecte dans leurs cours. On n'a pas de souci par rapport à cela. Cela existe, cela se fait, mais pour peu qu'on ait effectivement des enseignants, des ATSEM, des contractuels qui maîtrisent effectivement le dialecte sur leur territoire. Je vais vous parler chiffres.

## **POLITIQUE DE L'ACTION TRANSFRONTALIERE, EUROPEENNE ET INTERNATIONALE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

☞ Approuve l'inscription au titre du Budget Primitif 2016 pour la politique F01 "Aménagement du Territoire" :

- En dépenses de fonctionnement : une autorisation d'engagement de 25 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 288 303 €.
- En dépenses d'investissement : une autorisation de programme de 20 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 24 482 €.

- En recettes de fonctionnement : une autorisation d'engagement de 16 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 143 301 €.

Soit :

- Programme F012 "Coopération transfrontalière et européenne"

Dépenses :

En fonctionnement :

- une autorisation d'engagement de 25 000 €.
- des crédits de paiement à hauteur de 198 803 €.

Recettes :

En fonctionnement :

- une autorisation d'engagement de 13 000 €.
- des crédits de paiement à hauteur de 15 717 €.

- Programme F014 "Coopération internationale"

Dépenses :

En fonctionnement :

- des crédits de paiement à hauteur de 41 100 €.

En investissement :

- une autorisation de programme de 20 000 €.
- des crédits de paiement à hauteur de 24 482 €.

- Programme F015 "Prospectives, Aménagement"

Dépenses :

En fonctionnement :

- des crédits de paiement à hauteur de 48 400 €.

Recettes :

En fonctionnement :

- une autorisation d'engagement complémentaire de 3 000 €.
- des crédits de paiement à hauteur de 127 584 €.

⇒ Donne délégation à la Commission Permanente au titre des programmes susmentionnés pour :

- l'affectation précise des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement votés,

- le suivi individuel des projets et l'approbation des conventions particulières ou avenants à signer avec nos partenaires dans le cadre de la coopération transfrontalière, européenne et internationale.

Et

## **POLITIQUE DE LA PROMOTION DU BILINGUISME**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- approuve l'inscription au titre du Budget Primitif 2016 pour la politique E05 « Actions éducatives », programme E058,
  - en dépenses de fonctionnement :
    - une autorisation d'engagement de 720 000 €.
    - des crédits de paiement à hauteur de 1 630 500 €.
  - en dépenses d'investissement :
    - une autorisation de programme de 50 000 €.
    - des crédits de paiement à hauteur de 50 000 €.
- donne délégation à la Commission Permanente au titre des programmes susmentionnés pour :
  - l'affectation précise des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement votés.
  - le suivi individuel des projets et l'approbation des conventions particulières ou avenants à signer avec nos partenaires dans le cadre de la politique de promotion du bilinguisme.

### **M. le Président**

Je mets au vote le premier rapport sur la politique de l'action transfrontalière. Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Et je mets au vote le deuxième rapport sur la politique de la promotion du bilinguisme. Des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Adopté. On poursuit avec la douzième Commission. Pierre.

### **Pierre BIHL**

Merci Président. Donc, la douzième Commission présente cinq rapports. Les trois premiers ne nécessitent pas de commentaires à mon sens. Par contre, deux commentaires sur les rapports budgétaires. Je commencerai par le dernier, le cinquième : les moyens des services fonctionnels de l'administration générale. Donc, cela concerne les services d'information, les services juridiques, la

documentation, l'assemblée départementale, la direction générale des services, la communication institutionnelle. L'ensemble de ces budgets sont en réduction par rapport aux budgets de l'année précédente. Bien sûr, je remercie à mon tour les responsables et les services du Département qui participent à l'effort global de maîtrise des dépenses tout en veillant à l'amélioration continue des services assurés à la population de notre département. Il y aura lieu de valider aussi la contribution pour l'informatisation du livre foncier qui est prévue dans ce rapport. Et aussi les nouvelles dispositions concernant le fonds d'intervention des élus. On vous a remis en début de séance un document qui vous rappelle que l'ensemble des interventions sont regroupées maintenant sous une seule forme. Donc, le fonds d'intervention des élus, qui regroupe le fonds d'intervention culturelle et sociale, le FICS, les secours exceptionnels, ainsi que les coupes et les trophées. Donc, j'ai vu que, pour la prochaine séance, les premières propositions pour les FICS nous ont été adressées. Donc, continuer à les faire suivre. Par ailleurs, concernant les ressources humaines et les moyens dédiés au fonctionnement des services, globalement, le budget s'élève à 104,3 M€ en fonctionnement, 3,48 M€ en investissement. Les priorités sont affichées sur le slide qui est devant vous.

Quelques mots par contre sur le budget des ressources humaines. On l'a déjà un peu évoqué, j'y reviens. Le budget primitif consacré aux dépenses du personnel pour l'année 2016, on l'a indiqué, est de 97,3 M€, contre 96,1 M€ au BP 2015, donc une progression de 1,16 %. Cette progression, il convient de le souligner, ne couvrira pas totalement le coût du glissement vieillesse-technicité, le fameux GVT, qui sera un petit peu plus important. Ce budget de fonctionnement progresse certes, mais l'augmentation est mesurée. Elle traduit des réels efforts faits par notre administration dont, je le rappelle, le taux d'emploi des fonctionnaires fait partie des plus bas des Départements de France. Pour autant, au moment où nous revoyons les organisations et les pratiques de nos services pour les adapter aux nouveaux périmètres de nos interventions, ces efforts sont très vite neutralisés par des décisions qui échappent à notre assemblée et qui s'imposent à toutes les collectivités. Je pense notamment à la revalorisation des cotisations sociales, les reclassements statutaires ou encore la réforme de la nouvelle bonification indiciaire, la fameuse NBI, que nous rencontrons également dans nos autres collectivités. Le protocole sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations, qui va induire un reclassement progressif de tous nos personnels, avec des incidences financières non négligeables. Et on l'a évoqué ce matin, bien entendu, l'augmentation de la valeur du point d'indice. Après cinq années de gel, ce dégel que le gouvernement a décidé à la veille des rendez-vous électoraux nationaux impactera bien sûr notre budget (on en a parlé) : 215 000 € pour le budget 2016, 820 000 € pour le budget 2017. Certes, la maîtrise de la masse salariale constitue un enjeu financier majeur pour notre collectivité dans une période aussi contrainte. Mais les frais de personnel ne doivent pas constituer la valeur d'ajustement de notre budget de fonctionnement. Vous l'aurez compris, chers collègues, à périmètre inchangé, cette maîtrise sera très relative, car précisément, nous ne maîtrisons pas tous les leviers de nos dépenses en Ressources humaines. La baisse de nos dépenses de personnel passera en réalité par une réduction de nos effectifs, et ce sont les départs naturels à la retraite attendus ces prochaines années qui permettront de générer des économies, soit par le non-remplacement systématique des agents en question, soit par la différence du coût entre l'agent qui nous quitte et celui qui est recruté. Pour autant, nous aurons aussi à engager dans les temps à venir des réformes structurelles importantes : je pense au temps de travail, à la fin de l'avancement d'échelon à la durée minimum ou encore à l'action sociale, mesures qui favoriseront l'optimisation de nos moyens, la productivité de nos services et, par voie de conséquence, l'efficacité de nos politiques publiques. Au côté du directeur général des services, M. Philippe JAMET, nos cadres auront un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre de la réussite de ces réformes. Je tiens à les remercier par avance d'être conscients de ces enjeux qu'il nous faudra relever ensemble. C'est au prix de ces efforts que notre administration

pourra se renouveler et améliorer encore son efficacité. Il en va de l'intérêt de l'ensemble de nos collaborateurs, dont je salue l'investissement au quotidien.

Voilà, M. le Président, je propose à notre rapporteur, à Fabienne, de nous lire les délibérations.

**M. le Président**

Fabienne.

**Fabienne ORLANDI**

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DU VENDREDI 5 FEVRIER 2016**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la séance plénière du vendredi 5 février 2016.

**M. le Président**

On ne peut pas le mettre tout au début de la séance ?

*Intervention hors micro.*

Je veux dire, on aurait pu le faire tout au début. C'est possible ou pas ? Le service juridique ? Vous me tétanisez avec toutes ces règles. Ce serait mieux.

*Intervention hors micro.*

C'est pour cela qu'on commençait avec la douzième ? Maintenant je comprends mieux. On commence toujours par la dernière... Je veux bien qu'il y ait une conception judéo-chrétienne des choses, les derniers seront les premiers... Donc, adoption du procès-verbal. Est-ce qu'il y a des observations sur ce procès-verbal ? Oui, pardon. Tu en as une, pardon, excuse-moi.

**Sabine DREXLER**

En introduction, il est dit que le groupe qui est venu à mon invitation était un groupe UDI. En fait, c'est un groupe d'élus sundgauviens : aucun n'était membre de l'UDI.

**M. le Président**

Ce n'est pas sympa pour l'UDI.

**Sabine DREXLER**

Je m'en doutais



**M. le Président**

D'accord, très bien. L'un n'empêche pas l'autre. On ne leur a pas demandé leur carte d'appartenance en rentrant. Les autres sont les bienvenus aussi. Les Républicains et même s'il y a des Socialistes... enfin, il n'y en a plus dans la salle. Sous cette réserve près, il y a mon premier Vice-président qui me pousse, donc c'est adopté, puisqu'il n'y avait pas d'opposition.

Information à l'Assemblée relative à la délégation du Président en matière de marchés publics. Donc, c'est le contrat cadre.

**Fabienne ORLANDI****INFORMATION A L'ASSEMBLEE RELATIVE A LA DELEGATION DU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES**

Le Conseil départemental donne acte au Président du Conseil départemental de la communication relative à l'exercice de la délégation accordée par l'Assemblée départementale au Président du Conseil départemental pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 décembre 2015.

**M. le Président**

Merci. Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. On poursuit.

**Fabienne ORLANDI****INTERVENTIONS DIVERSES AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GENERALE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, Inscrit un crédit de :

- 2 500 € pour les secours en faveur des anciens combattants et victimes de guerre ou leur famille et donne délégation à la Commission Permanente pour sa répartition,
- 13 000 € pour l'échange avec le Lot-et-Garonne et donne délégation à la Commission Permanente pour le suivi de cette action,
- 10 000 € pour doter le fonds départemental de soutien aux congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant dans le Haut-Rhin, délégation étant donnée à la Commission Permanente pour l'attribution des aides en cours d'année.

**M. le Président**

Donc, on a décidé de faire un échange tous les deux ans. Cela veut dire que le Lot-et-Garonne vient tous les quatre ans, et nous, nous allons tous les quatre ans sur place. C'est bien cela ? Les années paires. Pas de question ? Pas d'opposition ? Adopté.

**Fabienne ORLANDI****LES RESSOURCES HUMAINES**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- Inscrit au budget primitif 2016 des ressources humaines :
  - 97 287 396 € au titre des dépenses de fonctionnement, dont 800 000 € pour la subvention à l'ASPAD 68 et 137 000 € pour la subvention à la caisse départementale de retraites ;
  - 3 341 000 € au titre des recettes de fonctionnement ;

Le détail des dépenses et des recettes par nature figure dans l'annexe I, ci-jointe.

- 12 500 € au titre des dépenses d'investissement ;
- 12 500 € au titre des recettes d'investissement ;
- Approuve les créations et suppressions d'emplois listées aux annexes II et II bis, ci-jointes, lesquelles prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, et ajuste, en conséquence, le tableau des emplois de la collectivité conformément à l'annexe III ci-jointe ;
- Autorise par principe le recrutement éventuel d'agents contractuels sur des emplois budgétaires non permanents et permanents de catégories A, B, C, dans la limite des emplois créés et des crédits prévus au budget, sur le fondement des articles 3-1°, 3-2°, 3-1 et 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ; charge l'organe exécutif de fixer les montants des rémunérations en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, les qualifications requises pour leur exercice, les qualifications détenues par les candidats retenus ainsi que leur expérience ;
- Autorise, en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire, le recrutement d'agents contractuels, sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, au vu des besoins des services, pour les emplois mentionnés dans l'annexe IV ci-jointe ;
- Autorise, le cas échéant, le recrutement de personnels vacataires pour des prestations de services ponctuelles ou pour l'exécution d'actes déterminés non continus dans le temps correspondant à des tâches précises et l'application pour ces personnels du principe de la rémunération à la

vacation après constatation du service fait, dans la limite des crédits inscrits à ce titre au budget départemental.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes mesures sont inscrits au budget.

### M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

### Fabienne ORLANDI

#### MOYENS DES SERVICES FONCTIONNELS DE L'ADMINISTRATION GENERALE (HORS RESSOURCES HUMAINES, PATRIMOINE IMMOBILIER ET FINANCES).

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- vote l'inscription des autorisations de programmes nouvelles et complémentaires et des crédits de paiement affectés aux dépenses suivantes :

	AP	CP I	CP F	TAL CP 2016
Systèmes d'information	2 394 274 €	3 261 004 €	3 455 124 €	6 716 128 €
Direction générale des services			187 270 €	187 270 €
Moyens de l'Assemblée			2 300 300 €	2 300 300 €
Communication institutionnelle			755 800 €	755 800 €
Juridique			130 000 €	130 000 €
Documentation			140 000 €	140 000 €
TOTAL Administration Générale :	2 394 274 €	3 261 004 €	6 968 494 €	10 229 498 €
Livre Foncier	- 1 500 000 €	123 234 €		123 234 €
Modernisation du cadastre	500 000 €	87 500 €		87 500 €
TOTAL GENERAL	1 394 274 €	3 471 738 €	6 968 494 €	10 440 232 €

- vote l'inscription des recettes de fonctionnement suivantes :

Service juridique	10 000 €
Direction des Systèmes d'Information	88 100 €

- vote l'inscription des recettes d'investissement suivantes :

Direction des Systèmes d'Information	169 557 €
--------------------------------------	-----------

- approuve les modalités de versement de la subvention d'investissement pour 2016 à l'Etablissement Public pour l'Exploitation du Livre Foncier Informatisé pour l'exploitation du Livre Foncier informatisé comme suit : versement en deux fois, un acompte de 50%, en mai et le solde, 50 %, en octobre, sur présentation d'un certificat administratif signé par le Président de l'Etablissement ou par délégation le Directeur ainsi que d'un titre de recettes.
- accepte la création d'un fonds d'intervention des élus d'un montant de 5 650 € par an et par élu, pour le soutien à des associations, collectivités ou organismes divers de leur canton, dans la limite de 400 € par bénéficiaire et par an et dans le strict respect des compétences dévolues au Département, pour des secours exceptionnels leur permettant une action de solidarité tout au long de l'année en faveur de bénéficiaires de leur canton et pour l'attribution de coupes et trophées destinés à des clubs et associations de leur canton.
- autorise le Président du Conseil départemental à engager les actions nécessaires et les dépenses correspondantes, dans le cadre de l'exécution du budget de la communication institutionnelle du Département et du budget relatif aux Moyens de l'Assemblée ;
- autorise le Président du Conseil départemental à effectuer la répartition des secours exceptionnels et à signer les décisions d'attribution afférentes.
- autorise le Président du Conseil départemental à procéder au paiement des factures relatives à l'acquisition de coupes et trophées.
- donne délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions et la mise en œuvre et le suivi des dossiers figurant dans le rapport.

### **M. le Président**

Merci beaucoup. Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Il est 18 heures. Pour éviter que nos agents n'entrent dans un régime d'heures supplémentaires, je vous propose... C'est comme cela que cela fonctionne à l'Assemblée. Elles ne sont pas rémunérées en plus, je vous rassure. Merci à vous.

*La séance est levée.*